



AGENZA D'ACCONCIU DUREVULE
D'URBANISIMU È D'ENERGIA DI A CORSICA

AGENCE D'AMÉNAGEMENT DURABLE D'URBANISME & D'ÉNERGIE DE LA CORSE



SYNTHÈSE DU RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2021

www.aue.corsica



**SYNTHÈSE DU RAPPORT
D'ACTIVITÉ
AUE 2021**

AGENCE D'AMÉNAGEMENT DURABLE D'URBANISME & D'ÉNERGIE DE LA CORSE



SOMMAIRE

Préambule

L'édito du Président.....	4
L'édito du Directeur.....	5
Les temps forts de l'année 2021.....	6
Les chiffres clés de l'année 2021.....	8

Présentation de l'AUE

Les instances.....	11
Le budget 2021.....	13
Les services en 2021.....	16
L'organigramme de l'AUE en 2021.....	17

La transition vers l'autonomie

énergétique de la Corse

L'équipe et les missions.....	20
1. Développer les outils financiers et les partenariats.....	24
2. Sécuriser l'approvisionnement en électricité.....	30
3. Maîtriser la demande d'énergie.....	32
4. Développer les énergies renouvelables	42
5. Développer les mobilités durables.....	46
6. Promouvoir la qualité de l'air.....	52
7. Accompagner les territoires vers l'autonomie énergétique.....	54
8. L'Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à effets de Serre (OREGES).....	56

L'aménagement

du territoire

L'équipe et les missions.....	65
1. Accompagner les collectivités pour l'élaboration de documents d'urbanisme.....	67
2. Contribuer à l'élaboration d'avis techniques pour la Collectivité de Corse.....	71
3. Accompagner les territoires pour la mise en œuvre du PADDUC.....	73
4. L'Observatoire des Marchés Fonciers et Immobiliers (OMFI).....	77



" IL Y A LES GRANDS CHANTIERS ET PUIS, IL Y A LE QUOTIDIEN, MOINS VISIBLE MAIS TOUT AUSSI IMPORTANT. "

“ L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Mon prédécesseur, Jean Biancucci, à qui je rends hommage pour le travail accompli durant ces trois dernières années, avait choisi la formule de l'autodérision pour introduire son propos dans son dernier édito.

Je ne dispose de la même facilité dans l'écriture et surtout de suffisamment de recul pour emprunter le même chemin. Je ferai donc... sobre !

En prenant mes fonctions en juillet dernier, j'ai tout de suite mesuré l'ampleur de la tâche qui m'attendait.

Peut-être que le mot « pesé » serait plus adapté à la réalité des circonstances...

En effet, pour faciliter mon « intégration » les services de l'Agence m'avaient gentiment préparé un carton plein de rapports, de dossiers ou autres clés USB.

L'enseignant chercheur que je suis avait oublié le doux parfum des cahiers de vacances !

Plus sérieusement, j'ai pris à cet instant, pleinement, conscience de l'amplitude des missions de l'Agence.

Dans la masse des opérations et des actions qui ont été réalisées en 2021, j'en ai retenu trois, qui à mon sens représentent le mieux ce que nous sommes.

Il y a les grands chantiers que nous avons initiés, au rang desquels on peut retenir pour l'année écoulée : la révision de la PPE, document fondateur s'il en est, qui va nous permettre de conforter notre ambition d'autonomie énergétique à l'horizon 2050.

Il y a les grands chantiers et puis, il y a le quotidien, moins visible mais tout aussi important.

Ainsi, lors du dernier CA de l'Agence, a été voté l'autorisation d'accompagner, en tant que maîtrise d'ouvrage, la commune de Corti, dans le cadre de « l'opération de revitalisation du territoire ».

Cette action porte en elle l'empreinte que je souhaite donner à ma mandature : proximité avec les acteurs, mobilisation de notre ingénierie et autofinancement de notre établissement.

Dernière action que je souhaite mettre en avant : la Newsletter mensuelle de l'AUE.

Plus qu'une vitrine de l'Agence, cet outil permet d'avoir une vision quasiment en temps réel de nos activités et de faire découvrir à nos partenaires l'étendue de nos missions.

Si, au terme de ces premiers mois de mandature, je devais faire un premier bilan, je dirais qu'humainement et professionnellement l'AUE est, à n'en pas douter, à la hauteur des enjeux qui nous attendent et le rapport d'activités qui vous est présenté, n'est que la face immergée du travail accompli.

U pinseru di i primi ghjorni, vistu u pesu di responsabilità, poccu à poccu si n'hè andatu.

Ferma sempre à primura di i cartulari numerosi è pisii !

Ma dipoi si qualqui mesi aghju pussutu misurà u valore, l'ingaghjamentu di è donne è di l'omi chi cumponenu l'agenzia per esse assicuratu di divi ch'inseme puderemu scrive qualche pagine di u benesta di a Corsica.

Julien PAOLINI
Presidenti di l'Agenza d'Acconciu durèvule,
d'Urbanisimu è d'Energia di a Corsica
Cunsigliu Esecutivu in carica di l'Acconciu
di u tarritoriu



" LA TONALITÉ DE CETTE ANNÉE 2021 PARTICULIÈREMENT RICHE A ÉTÉ DONNÉE DÈS LE MOIS DE JANVIER, AVEC LA SIGNATURE DU CONTRAT AUE-EDF. "

“ L'ÉDITO DU DIRECTEUR

Comme en 2020, cette année encore l'activité de l'AUE a été marquée par le contexte sanitaire lié à la pandémie de la COVID 19. L'Agence a toutefois pu limiter au maximum son impact grâce aux nouvelles méthodes de travail mise en place. Les télétravail et l'application des gestes barrières ont ainsi permis de préserver la santé de nos collaborateurs tout en poursuivant la quasi-totalité de nos actions au service des acteurs de la transition énergétique et de l'aménagement du territoire de la Corse.

La tonalité de cette année 2021 particulièrement riche a été donnée dès le mois de janvier, avec la signature officielle du Contrat d'Assistance Opérationnelle AUE-EDF au titre du dispositif innovant que constitue le « Cadre Territorial de Compensation » approuvé par la Commission de Régulation de l'Énergie. La mise en œuvre de 6 actions structurantes de maîtrise de l'énergie nous a ainsi été confiée pour la période pour la période 2021-2024. Une enveloppe de 71 millions € nous permettra de soutenir financièrement et d'accompagner les maîtres d'ouvrages de la prise de décision jusqu'à la réalisation des opérations. Il s'agit là d'un coup d'accélérateur puissant donné à la maîtrise de l'Énergie en Corse et par la même de la reconnaissance de l'expertise de notre Agence et de ses équipes.

Les mois qui ont suivi se sont inscrits dans cette même dynamique avec notamment notre désignation comme Lauréat du Programme européen « NESOI » qui permettra à l'Agence d'élaborer une Charte régionale de l'éclairage public et de candidater au label « Réserve internationale de Ciel Etoilé » ; ou encore le lancement du Programme SEIZE Corsica pour le compte d'Eco CO2 afin de sensibiliser les professionnels aux économies d'énergie. Plus que jamais, en 2021, l'AUE a ainsi conforté son statut d'EPIC via des contrats de prestation de service significatifs.

L'année a également été marquée par le lancement de la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

(PPE), actée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse au mois d'avril. Celle-ci doit conforter l'ambition d'autonomie énergétique à l'horizon 2050 et prévoit un investissement sans précédent de 4,5 milliards €. 2021 a en outre acté la transformation du Programme de rénovation énergétique des maisons individuelles « ORELI » qui est passé d'une phase expérimentale à une phase de massification avec des de aides plus incitatives allant jusqu'à 30 000 €.

En novembre c'est la méthodologie proposée par l'Agence pour l'analyse du PADDUC qui a été validée en vue d'une possible modification ou d'une éventuelle révision.

Cette année en outre, l'AUE a poursuivi son engagement au service des territoires en les accompagnant notamment dans leurs démarches de planification, d'élaboration de documents d'urbanisme, de projets d'aménagement et de mobilité durable. À ce titre, l'Agence a conclu au mois de décembre son 1^{er} contrat d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage avec la commune de Corte afin de l'assister dans son projet urbain d'ensemble dans le cadre de l'« Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT).

Au-delà de ces dossiers phares, tout au long de l'année nous avons maintenu de très bons taux de consommation des crédits qui sont alloués à l'Agence et avons mis en œuvre de nombreuses autres actions stratégiques.

Je vous invite à les découvrir de façon plus détaillée en parcourant ce Rapport d'Activité, et à constater le fort niveau d'engagement qui a été celui des équipes de notre jeune Agence en 2021.

Alexis MILANO
Directeur Général de l'AUE



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2021

Janvier

06/01



Signature du contrat d'assistance opérationnelle AUE-EDF pour la mise en œuvre de 6 actions de maîtrise de l'énergie.

L'AUE lauréate du programme européen NESOI pour élaborer une « Charte régionale de l'Éclairage public » et candidater au label Réserve Internationale de Ciel Étoilé.

Campagne « Casa ariosa, Casa Sana » 2021

Sensibilisation à l'aération des logements pour améliorer la qualité de l'air intérieur.

Le Dispositif ORELI pour la rénovation énergétique des logements individuels se massifie avec des aides plus incitatives allant jusqu'à 30 000 €.

Février

10/02



Concours régional TROPH'Énergies
Remise des prix aux Lauréats 2021.

Réunions de sensibilisation d'acteurs publics et privés pour la création du Réseau Corse de l'Énergie citoyenne

Mars



Campagne « Appels à projets » 2021

- Solaire thermique
- Bois énergie
- Éclairage public
- Rénovation énergétique des bâtiments
- Études pour des installation mini-hydraulique

Révision du cadre territorial de compensation

Avril

Lancement du projet de révision de la PPE qui conforte l'ambition d'autonomie énergétique avec un investissement sans précédent de 4,5 milliards €



Campagne « Économies d'eau »

Sensibilisation du public à la gestion de l'eau.

29/04

Webinaire de l'AViTeM « Changements climatiques en Méditerranée » : résilience urbaine et solutions innovantes sur le thème de la ressource énergétique.

Mai

Campagne « Économies d'eau »



Campagne « ORELI » 2021

Promotion du dispositif de rénovation énergétique des logements individuels

Juin

02/06

Bureau de l'AUE

29 dossiers soutenus :
262 656 € d'aides pour un coût total de travaux de 428 081 €.



CAMPAGNES

• **« Offre de service de l'AUE »**
Accompagner les collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, études et projets d'aménagement.

• **« Éco-conduite » avec l'ADEME**
Sensibilisation du public aux gestes à adopter pour réduire l'impact carbone des déplacements.

- « Économies d'eau »
- « ORELI » 2021

09/06

« Solaire thermique » Jury n°1 AAP
7 projets retenus -150 m²

Juillet

01/07

Lancement de la Newsletter mensuelle. Informer professionnels et collectivités sur les actions de l'Agence.

08/07

Rencontre inter-GRECS : Groupe Régionaux d'Experts sur le Climat

15/07



Passation de pouvoirs entre Jean Biancucci et Julien Paolini, nouveau Président de l'AUE.



Campagne « Vélos à Assistance Électrique » 2021

Promouvoir le Dispositif d'aide à l'achat de VAE auprès du grand public, des professionnels et des collectivités.

23/07

« Éclairage Public »
Jury n°1 AAP - 3 dossiers retenus pour 4 723 points à rénover

Août

Campagne « Muvemucci altrimenti » 2021

Sensibilisation du public au bienfaits de la mobilité active pour la qualité de l'air et pour la santé.

Septembre

Semaine européenne de la Mobilité durable via la diffusion de la Campagne « Eco-conduite » AUE-ADEME.
Webinaire « Covoiturage » organisé par la DREAL.

Formation aux projets EnR citoyens et participatifs à Aiacciu, Ghisonaccia et Bastia.

Octobre

04/10



Programme « SEIZE Corsica »

L'AUE sensibilise et forme professionnels et collectivités à la maîtrise de l'Énergie pour le compte d'EcoCO2.

Réunion « Club Climat » (Bastia)

Présentation des aides aux économies d'énergie.

29/10

« Éclairage Public »
Jury n°2 AAP - 5 dossiers retenus pour 1490 points à rénover.

Novembre

02/11

Webinaire du « Club Climat » des solutions pour la rénovation des bâtiments en partenariat avec la FNCCR.

08/11

Assises nationales de l'énergie citoyenne à Nantes



Le Président Gilles SIMEONI représente la Corse et les Régions de France à Glasgow à l'occasion de la COP 26.

Campagne « Casa ariosa, Casa Sana » 2021
Promotion de la qualité de l'air intérieur.

19/11

Validation par l'Assemblée de Corse de la méthodologie proposée par l'AUE pour l'analyse globale du PADDUC à réaliser en 2022.



Création du Conseil de l'Aménagement et de l'Urbanisme de Corse (CAUC) Instance consultative en matière d'Aménagement et d'Urbanisme.

« Solaire Thermique »

Jury n°2 de l'AAP - 5 projets retenus - 86 m²

Décembre

04/12

1^{er} édition du salon Agri'Sgiani
Conférence « L'implication citoyenne et la transition énergétique en Corse », avec Énergie Partagée et la Chambre d'Agriculture.

06/12



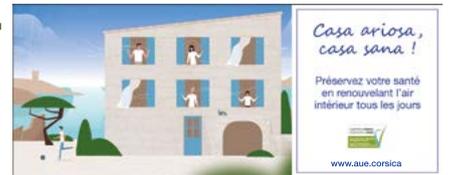
Commission « Transition énergétique » de Régions de France. Réunions de travail en Corse pour le Livre Blanc des régions.

Bureau de l'AUE 75 dossiers soutenus : 2 035 000 € d'aides pour un coût total de travaux de 6 781 000 €.

08/12

Assises nationales de l'énergie citoyenne à Nantes

COPIEL AER NOSTRUM



Campagne « Casa ariosa, Casa Sana » 2021

Candidature de l'AUE au Programme « TIMS » porté par la Région Auvergne Rhône Alpes destiné à promouvoir la mobilité inclusive dans les territoires.

Signature du 1^{er} contrat d'AMO de l'AUE avec la commune de Corte Projet urbain d'ensemble - « Opération de Revitalisation du Territoire ».

22/12

Envoi du bilan du Cadre territorial de compensation à la CRE

Envoi du bilan du Contrat d'Assistance opérationnelle AUE-EDF à la CRE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Plus de

1,4 million de kWh

de gains énergétiques annuels

soit la consommation d'une ville de la taille de Corte

3,7 M€

de soutiens aux projets de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables



Plus de

7 M€

de travaux soutenus



Plus de

958 tCO2eq

évités

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

99

Autorisations d'urbanisme étudiées pour la CdC à la CTPENAF

12

Documents urbanisme étudiés pour la CdC à la CTPENAF

6

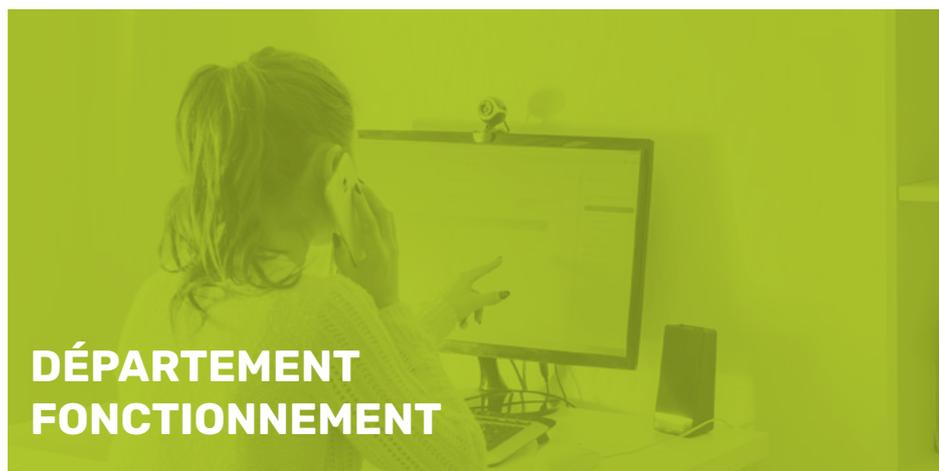
Propositions d'avis de la CdC (PPA) sur des projets de documents d'urbanisme

4

Contributions à des projets de documents d'urbanisme en amont de leur arrêt

1

SCoT accompagné



DÉPARTEMENT FONCTIONNEMENT

80%
de consommation
du budget de
fonctionnement
de l'AUE



DÉPARTEMENT INTERVENTION

3 547 765 €
Montant du budget d'intervention de l'AUE

99,37% de taux de consommation du budget d'intervention de l'AUE	99 Dossiers instruits pour des entreprises	27 marchés publics en cours
--	--	---------------------------------------

7 103 435 € Montant du budget de fonctionnement de l'AUE



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

f 5 035
Abonnés à la page Facebook de l'AUE

2
Réunions du Bureau

6
Réunions du Conseil d'Administration

90 073
Visiteurs sur le site www.aue.corsica

433 370
Pages consultées sur le site www.aue.corsica



PRÉSENTATION DE L'AGENCE D'AMÉNAGEMENT DURABLE, D'URBANISME ET D'ÉNERGIE DE LA CORSE

L'AUE À FIANCU À VOI PE A TRANSIZIONE ECULUGICA !

Acteur public engagé pour la transition énergétique et l'aménagement durable de notre île, l'AUE est chargée par la Collectivité de Corse de définir et mettre en œuvre, avec les acteurs du territoire, les politiques publiques dans ces domaines.

Notre mission vise à sensibiliser, conseiller et accompagner techniquement et financièrement particuliers, entreprises, associations et collectivités afin qu'ensemble nous nous engagions pour faire de la Corse une terre d'excellence en matière de transition écologique.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Agence est présidée par **M. Julien PAOLINI**, Conseiller Exécutif désigné par le Président du Conseil Exécutif de Corse.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration, composé de 26 membres, qui est compétent pour ce qui relève notamment de l'organisation générale et le fonctionnement de l'Agence, de la passation des contrats, conventions et marchés et de la gestion financière et budgétaire.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président de l'AUE	Julien PAOLINI
Le Président de l'Assemblée de Corse	M-A MAUPERTUIS
12 Conseillers Territoriaux	Véronique ARRIGHI Paula MOSCA Nadine NIVAGGIONI Ghjuvan Santu LE MAO Anne Laure SANTUCCI Jean-Charles GIABICONI Georges MELA Marie-Anne PIERI Xavier LACOMBE Jean-Christophe ANGELINI Josepha GIACOMETTI-PIREDDA Paul-Félix BENEDETTI

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

La représentante de l'ATC	Angèle BASTIANI
La représentante de l'OTC	Don-Joseph LUCCIONI
La représentante de l'OEC	Jean ALFONSI
Le représentant de l'ADEC	Jean-Paul PANZANI
Le représentant de l'ODARC	Petru Antone FILIPPI
Le représentant de l'OEHC	Paul-Joseph CAITUCOLI
La représentante du personnel de l'AUE	Sophie FINIDORI
Le représentant de l'Association des Maires 2B	Non désigné
Le représentant de l'Association des Maires 2A	Jean-Jacques CICCOLINI
Le représentant de la Chambre Régionale de Commerce et industrie	Stefanu VENTURINI
Le représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture	Joseph COLOMBANI
Le représentant de la Chambre Régionale des Métiers	Jean-Paul PIERI

LE BUREAU

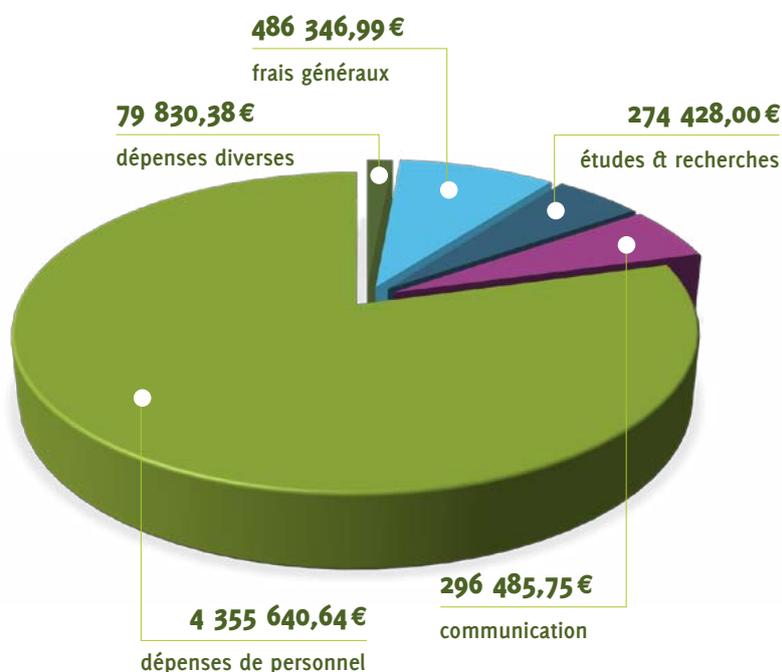
Le Conseil d'Administration désigne en son sein un Bureau, composé de 11 membres, seul compétent pour procéder à la répartition des aides et subventions en application d'un règlement des aides adopté par l'Assemblée de Corse.

11 MEMBRES DE DROIT

Le Président de l'AUE	Julien PAOLINI
6 Conseillers Territoriaux membres du CA	Nadine NIVAGGIONI
	Veronique ARRIGHI
	Ghuvan'Santu LE MAO
	Georges MELA
	Xavier LACOMBE
	Paul-Félix BENEDETTI
4 Membres du CA	Jean-Jacques CICCOLINI
	Jean-Paul PIERI
	Stefanu VENTURINI
	Sophie FINIDORI

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'AUE

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE DE DÉPENSES :

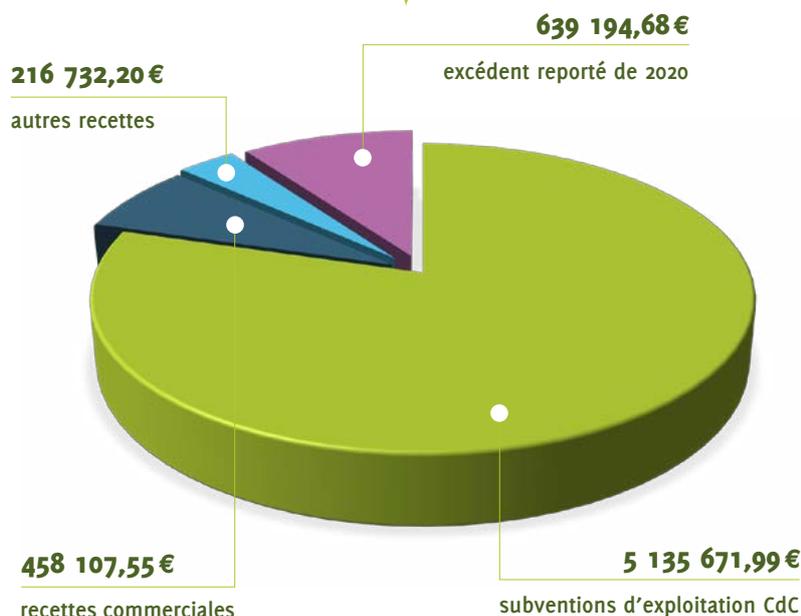
5 492 732 €

En 2021 les dépenses ont légèrement augmenté par rapport à celles de l'année 2020 (+ 4,07 %).

Le taux de consommation des dépenses de fonctionnement de l'AUE par rapport au budget voté est de 80,3%.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'AUE

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

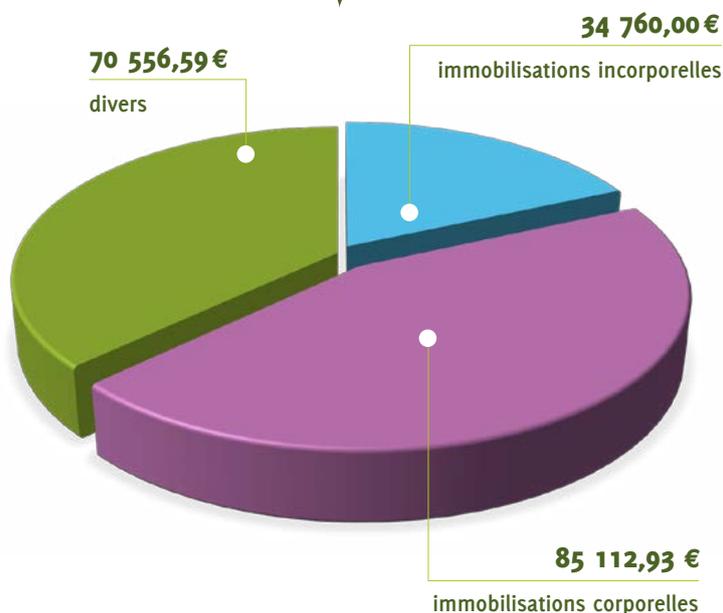
6 449 706,42 €

En 2021, les recettes ont augmenté de 8 % par rapport à celles de 2020.

Des recettes commerciales d'un montant de 458 107,55 € ont été réalisées cette année (Contrat d'Assistance Opérationnelle EDF/AUE pour 337 K€ et autres recettes pour 121 K€).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'AUE

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

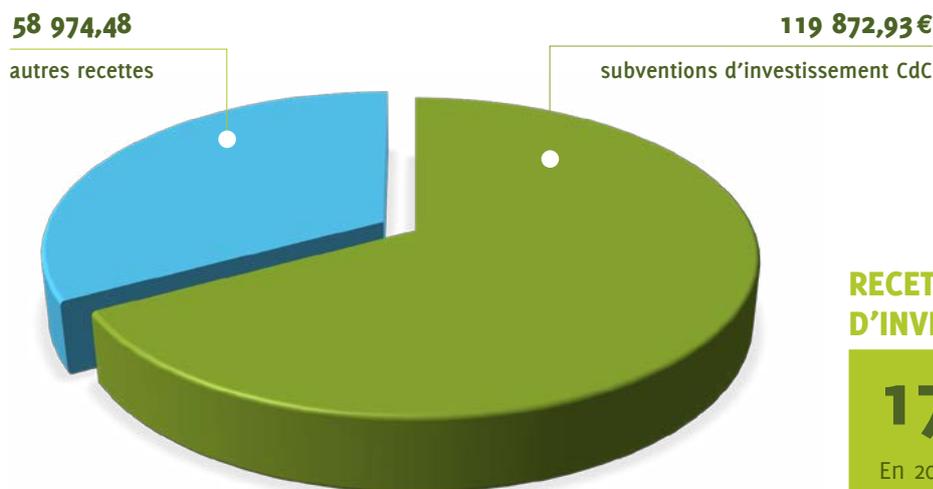
190 429,52 €

En 2021, le total des dépenses réelles en investissement a baissé de 14 % par rapport à l'année 2020.

Cependant, les dépenses de l'AUE pour des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 33 % par rapport à 2020 du fait de la continuité du renouvellement du parc informatique et l'achat de mobilier suite au déménagement de la Direction de déléguée à l'Aménagement du territoire.

RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'AUE

RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

178 847,41 €

En 2021, le total des recettes de la section d'investissement a diminué de 20 % par rapport à celui de 2020.



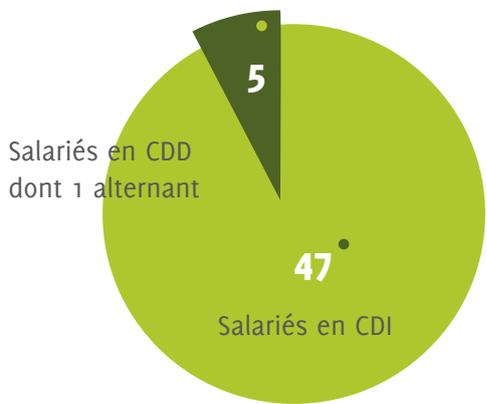
COMPTE ADMINISTRATIF AUE (RÉALISÉ AU 31-12-21)

Total Dépenses Fonctionnement	5 492 732 €
Total Dépenses Investissement	190 430 €
Ressources Humaines	4 355 641 €
Communication	296 486 €
Moyens Généraux	486 347 €
Études et Recherches	274 428 €
Total Recettes Fonctionnement	6 449 706 €
Total Recettes Investissements	178 847 €

BUDGET DE LA CDC INSTRUIT PAR L'AUE (RÉALISÉ)

Montant du budget d'intervention de l'AUE	3 547 765 €
Taux de consommation du budget d'intervention de l'AUE	99,37 %
Nombre dossiers instruits (entreprises)	99
Nombre dossiers instruits (associations)	16
Nombre dossiers instruits (collectivités)	38
Nombre dossiers instruits (particuliers)	257
Nombre de marchés publics en cours	27

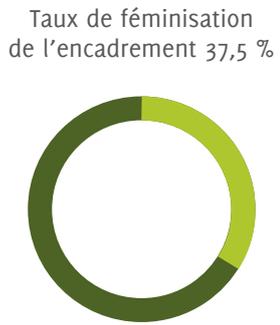
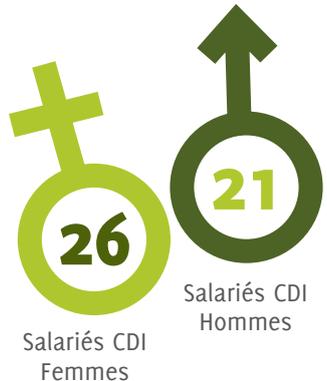
Effectif (au 31/12/2021)



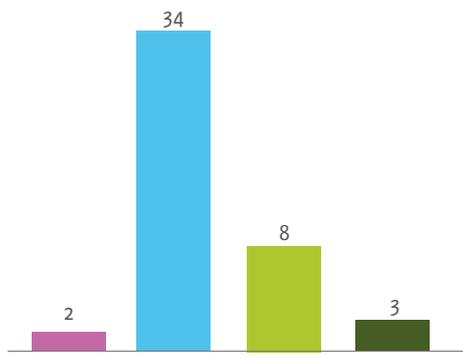
Moyenne d'âge (hors CDD)



Répartition par sexe Taux de féminisation 55,31%

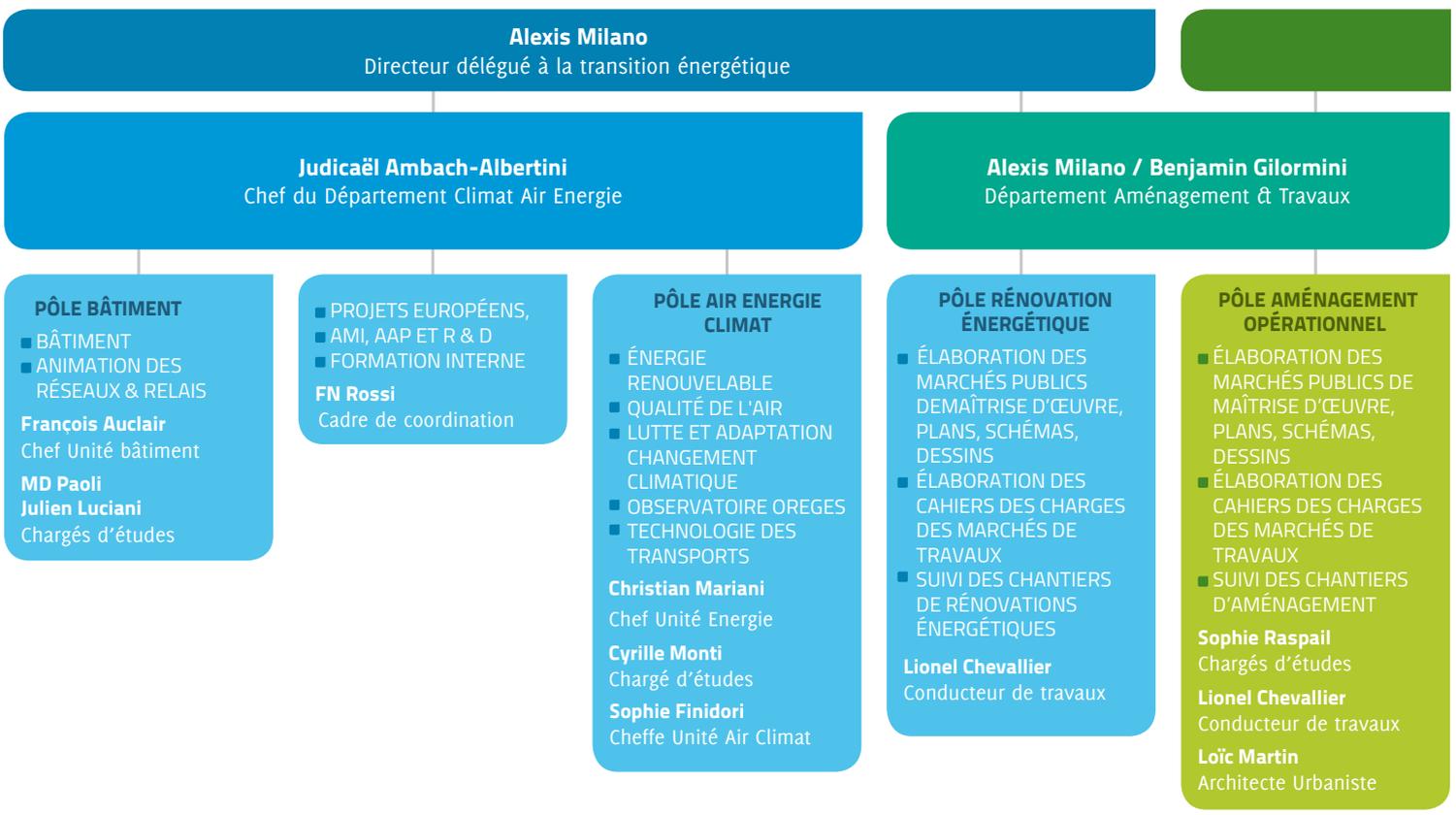
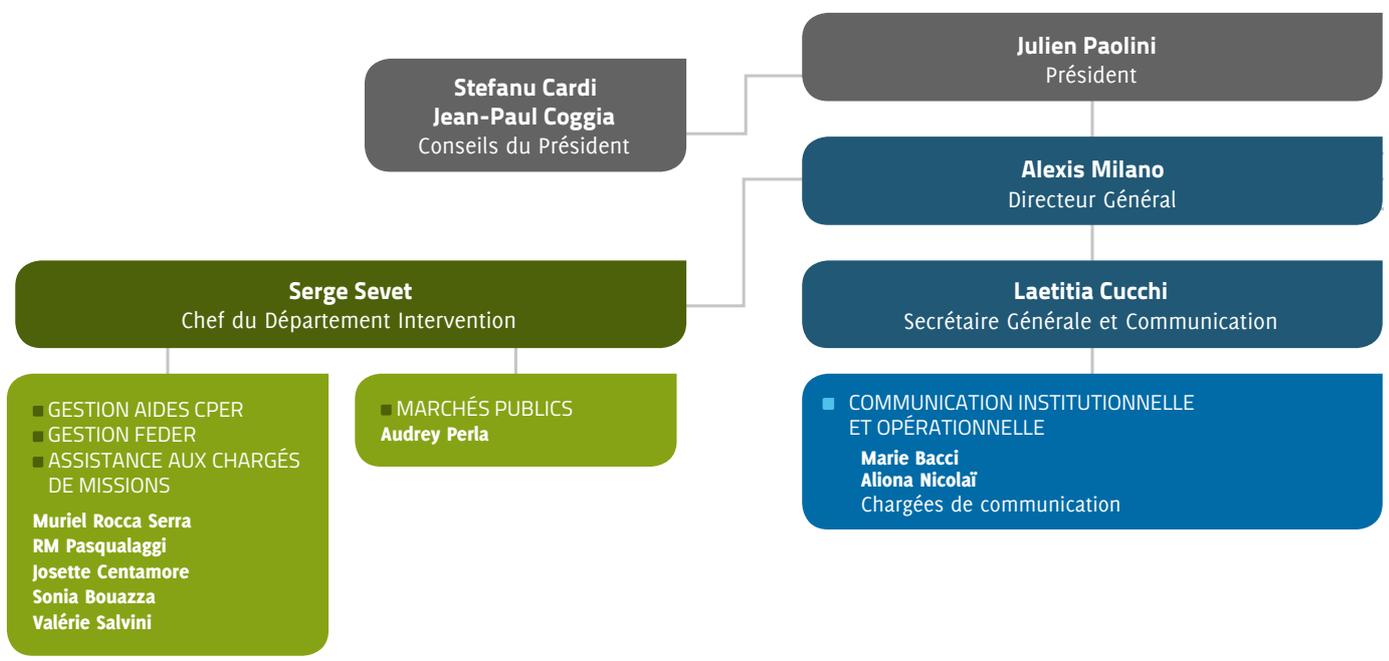


Répartition par catégorie (salariés CDI)



- Hors cadre
- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

Taux d'encadrement **17,02%**



Catherine Santoni
Assistante de Direction

Hélène Tricou
Chef du Département Fonctionnement

- RESSOURCES HUMAINES
Camille Sbraggia
- FORMATION
- INFORMATIQUE
Dominique Mari

- COMPTABILITÉ /GESTION
- MOYENS GÉNÉRAUX
- LOGISTIQUE
- SECURÉTIARIAT

Valérie Peroni
Thérèse Di Fraja
Frederic Mariani

Benjamin Gilormini
Directeur délégué à l'Aménagement du Territoire

GhJulia Maria Defranchi
Chef du Département Urbanisme
Conception projets d'Aménagement

Philippe Istria
Chef du Département
Observation &
Suivi PADDUC

**PÔLE PROJET
URBAIN, DOCUMENTS
D'URBANISME ET
PLANIFICATION**

- ÉLABORATION DES PROJETS DE TERRITOIRE
- PLANIFICATION TERRITORIALE

MH Casalonga
PL Valence
Estelle Dampne
Sophie Raspail
Anthony Venturi
Chargés d'études

PE Dervieu
Cartographe

Loïc Martin
Architecte Urbaniste

PÔLE PRESTATION CDC

- ÉVOLUTIONS DU PADDUC
- PRÉPARATION/
ANALYSE DOSSIERS
CTPENAF, CDAC, CDS, ...
- ÉLABORATION
DES PORTER À
CONNAISSANCES (PPA)
AUX DOCUMENTS
D'URBANISME

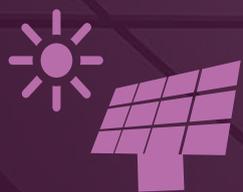
MH Casalonga
PL Valence
Estelle Dampne
Sophie Raspail
Anthony Venturi
Chargés d'études

PE Dervieu
Cartographe

Loïc Martin
Architecte Urbaniste

- OBSERVATION
MARCHÉS FONCIERS ET
IMMOBILIERS
- SUIVI DU PADDUC
- ANALYSE PROSPECTIVE
ET TERRITORIALE

Thomas Laniesse
Tristan Casabianca
Chargés d'études



LA TRANSITION VERS L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

LA DIRECTION DÉLÉGUÉE

À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (10 SALARIÉS)



ALEXIS MILANO

Directeur Délégué à la Transition Énergétique (HC)



JUDICAËL AMBACH-ALBERTINI

Chef du Département Climat-Air-Énergie (A)



FRANÇOIS AUCLAIR

Chef de l'Unité Bâtiment (A)



SOPHIE FINIDORI

Chef de l'Unité Air-Climat (A)



BRICE LECOEUVRE

Chargé d'Études (A)



JULIEN LUCIANI

Chargé d'Études (A)



CHRISTIAN MARIANI

Chef de l'Unité Énergie (A)



CYRILLE MONTI

Chargé d'Études (A)



LAURENT NIVAGGIOLI

Chargé d'Études (A)



VALÉRIE NOËL

Chargée d'animation et sensibilisation réseaux et relais (A)



MÉLISSA LEONI

Chargée d'Études (A)



MARIE-DOMINIQUE PAOLI

Chargée d'Études (A)



FRANÇOIS-NOËL ROSSI

Cadre de Coordination (A)



LES MISSIONS

- Agence de référence pour la transition énergétique de notre île, l'AUE est chargée par la Collectivité de Corse de définir et mettre en œuvre, avec les acteurs du territoire, les politiques publiques dans les domaines de l'énergie, de la qualité de l'air et de la lutte et d'adaptation au réchauffement climatique.
- Sa mission vise à sensibiliser, conseiller et accompagner techniquement et financièrement particuliers, entreprises, associations et collectivités afin qu'ensemble nous nous engageons pour faire de la Corse une référence en matière de transition écologique.
- L'Agence est chargée de la mise en œuvre et du suivi du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) qui fixe l'autonomie énergétique à 2050, et de sa Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) qui définit les actions nécessaires à l'atteinte de cet objectif. Elle doit ainsi permettre d'assurer la sécurité énergétique, le développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

7 GRANDS OBJECTIFS

- 1 Développer les outils financiers et les partenariats**
- 2 Sécuriser l'approvisionnement en électricité**
- 3 Maîtriser la demande d'énergie**
- 4 Développer les énergies renouvelables**
- 5 Développer les mobilités durables**
- 6 Promouvoir la qualité de l'Air**
- 7 Accompagner les territoires vers l'autonomie énergétique**

FOCUS

■ Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Le SRCAE est le document stratégique qui permet de renforcer la cohérence des politiques territoriales en matière d'énergie, de qualité de l'air, et de changement climatique.

Adopté en 2013 par l'Assemblée de Corse, il fixe comme objectif l'autonomie énergétique à l'horizon 2050 en s'appuyant sur deux leviers principaux :

- La baisse drastique des consommations d'énergie notamment dans le bâtiment et dans les transports (2/3 des efforts).
- L'augmentation de la production à partir d'énergies renouvelables pour atteindre 100 % en 2050 (1/3 des efforts).

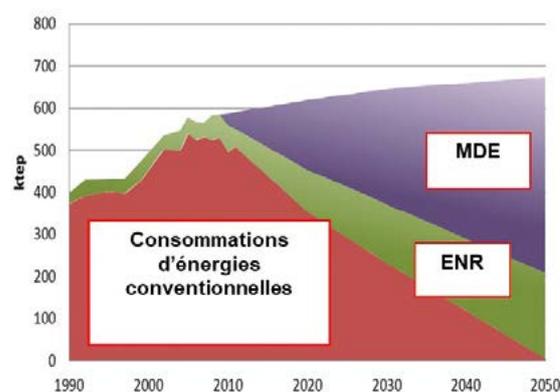
LE SAVIEZ-VOUS ?

La Corse est le seul territoire, DOM inclus, pour lequel l'élaboration du SRCAE relève de la compétence exclusive du Président du Conseil Exécutif et son adoption par la seule Assemblée de Corse. Dans les régions de droit commun, l'élaboration est conduite conjointement par le Préfet et le Président de Région.

■ La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

Depuis la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015, la Corse fait l'objet d'une PPE spécifique qui établit les priorités d'actions pour toutes les énergies du point de vue de la maîtrise de la demande, de la diversification des sources, de la sécurité d'approvisionnement, du développement du stockage et des réseaux sur deux périodes consécutives de cinq ans. Elle doit permettre de garantir :

SCÉNARIO ÉNERGÉTIQUE DE LA CORSE À L'HORIZON 2050 SCÉNARIO DE RUPTURE HORS AÉRIEN ET MARITIME N 2050



- Actions de maîtrise de la demande en énergie
- Couverture par des énergies renouvelables
- Consommation d'énergies conventionnelles

Source : SRCAE Corse (2012), ARTELIA Climat Energie

- la sécurité d'approvisionnement en carburants et la baisse de la consommation d'énergie primaire fossile dans le secteur des transports
- la sécurité d'approvisionnement en électricité
- l'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'électricité
- le soutien aux énergies renouvelables.

Elle est la feuille de route opérationnelle de l'avenir énergétique de la Corse. La première PPE pour la Corse, adoptée par décret en décembre 2015, portait sur les périodes 2016-2018 et 2019-2023. Sa révision est en cours pour les périodes 2019-2023 / 2024-2028.

FOCUS

■ Le projet de PPE révisée

Adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse en avril 2021, le projet de PPE révisée conforte l'ambition d'autonomie énergétique et prévoit les moyens, notamment financiers, permettant de l'atteindre. Il permet également d'actualiser les objectifs de la seconde période (2019-2023) et d'ajouter une période de programmation supplémentaire (2024-2028).

Sur la période 2019-2028, le projet de PPE révisée fixe les objectifs suivants (par rapport à l'existant en 2019) :

Réaliser 600 GWh d'économies d'énergie en matière de maîtrise de la demande en énergie (MDE) dans les bâtiments via :

- La rénovation globale des bâtiments (maisons individuelles et logements collectifs dont sociaux).
- Les actions visant à améliorer l'isolation thermique des bâtiments.
- L'installation d'équipements performants pour le chauffage ou la production d'eau chaude sanitaire en privilégiant le recours aux énergies renouvelables thermiques.
- La mise en œuvre d'opérations de rénovation globale et performante de l'éclairage public de l'ensemble des communes de l'île.

Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix électrique à 62% en 2028 et la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale à 36% :

- Photovoltaïque : +220 à +270 MW
- Eolien terrestre : +50 à +75 MW
- Petite hydraulique : +25 à +30 MW
- Cogénération biomasse : +10 à +12 MW
- Bois énergie : +60 GWhth
- Solaire thermique : +15 à +25 GWhth
- Aérothermie : +30 GWhth
- Energies thermiques marines : +18 GWhth



Réduire les consommations de 410 GWh dans le secteur des transports via :

- L'élaboration de document de planification local de la mobilité sur 80 % de territoire
- La mise en œuvre de 200 plans de mobilité
- Le développement 63 Tiers-lieux
- Le développement les transports en commun
- Le développement 50 aires de co-voiturage
- Le renforcement des modes actifs notamment via le développement de 330 km de pistes cyclables

Substituer 210 GWh de carburant au travers du déploiement de la mobilité électrique :

- 41 870 véhicules électriques et hybrides
- 34 269 points de recharges dont 4 468 points publics

D'assurer la sécurité d'approvisionnement énergétique de l'île tout en assurant la sortie définitive du fioul via :

- L'approvisionnement de l'île en gaz, énergie de transition, et raccordement au GNL des deux centrales thermiques de Lucciana et du Ricantu ;
- La mise en service, à Ajaccio, d'une nouvelle centrale de production d'électricité de 112MW et d'une turbine à combustion de 20MW ;
- Le renouvellement de la liaison électrique Sardaigne-Corse-Italie (SACO1) ;
- L'augmentation du taux d'insertion des énergies renouvelables, notamment grâce à la mise en service de la STEP de Lugo-di-Nazza Ghisoni et un développement optimisé du stockage d'au moins 30MW.

L'atteinte de ces objectifs permettra d'atteindre **un taux d'autonomie énergétique de 31 % en 2028** et de **réduire les émissions de GES de 50 %** par rapport à 2008. Enfin, une première estimation des impacts socio-économiques associés à la mise en œuvre de la PPE a été dressée. Les investissements s'élèvent sur la période à plus de **4,5 milliards €**, hors grandes infrastructures, pour **près de 3 000 ETP en 2028**.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Notre île a été la première Zone Non Interconnectée à se doter d'une PPE lors de son adoption par l'Assemblée de Corse le 29 octobre 2015. Elle a depuis été rendue opposable par le décret n°2015-1697 du 18-12-2015 (paru au Journal Officiel le 20-12-2015), cosigné par le Premier Ministre et la Ministre de l'Ecologie.

DÉVELOPPER LES OUTILS FINANCIERS ET LES PARTENARIATS

LES MOYENS FINANCIERS ATTRIBUÉS À L'AUE

L'AUE a élaboré un « **Guide des aides** » comprenant tous les soutiens aux **actions en faveur des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie**. Adopté par l'Assemblée de Corse en 2016 et régulièrement actualisé pour répondre aux besoins du territoire, il repose sur plusieurs sources de financement distinctes et complémentaires :

■ Crédits du CPER (Contrat de Plan Etat-Région)

Il s'agit de soutenir les opérations visant à créer les conditions nécessaires à la croissance ou à l'émergence des filières, aux études faisabilités, aux opérations exemplaires portées par des entreprises ou des collectivités, aux réseaux et relais qui permettent la diffusion d'une information gratuite et de qualité aux particuliers.

■ Crédits européens du PO FEDER (Programme Opérationnel - Fond Européen de Développement Régional)

Ces crédits visent à soutenir les actions qui permettent d'accroître la part des énergies renouvelables dans la consommation régionale renouvelables et de réduire la consommation énergétique dans les logements collectifs et bâtiments tertiaires publics.

■ Crédits de la Collectivité de Corse

Ces aides sont attribuées aux particuliers, entreprises et collectivités pour soutenir l'achat de VAE (Vélos à Assistance Electrique) et l'installation de panneaux photovoltaïques pour les particuliers.

LES PRESTATIONS DE SERVICE RÉALISÉES PAR L'AUE

En 2021, l'AUE a conforté son statut d'EPIC via deux contrats de prestation de service significatifs.



■ L'AUE assure la mise en œuvre de 6 actions de maîtrise de demande d'énergie pour le compte d'EDF pour la période 2021-2024

L'Agence a assuré la 1^{ère} année complète de mise en œuvre du Contrat d'Assistance Opérationnelle par lequel EDF lui a confié le pilotage direct de 6 actions de maîtrise de la demande d'énergie. En 2021, cette prestation a conduit l'Agence à facturer 337 062 € au titre du « Cadre Territorial de Compensation » validé par la Commission de Régulation de l'énergie pour financer les actions de maîtrise de la demande d'électricité qui permette d'éviter les surcoûts de productions enregistrés dans les îles et les Zones Non Interconnectées (ZNI). Une enveloppe de **71 millions€** pourra être mobilisée sur l'ensemble de la période pour la mise en œuvre de ces actions. Avec EDF, l'AUE et le 1^{er} opérateur à bénéficier de ce dispositif au niveau national.

■ L'AUE assure le déploiement du programme « SEIZE » en Corse pour le compte d'EcoCo2 pour la période 2021-2022

Depuis le dernier trimestre 2021 l'AUE assure l'animation du programme « SEIZE Corsica » porté par EcoCO². Financé par l'État et validé par le comité MDE de Corse, il cible les entreprises et les collectivités pour les sensibiliser et les former à la maîtrise de l'énergie. Au total le montant de cette prestations l'élève à **319 872 €** pour l'AUE.



LES PARTENARIATS FINANCIERS DE L'AUE

■ En 2021, l'AUE a intégré le Programme européen NESOI pour créer une « Charte régionale de l'Éclairage public » et candidater au label « Réserve Internationale de Ciel Étoilé ». Ce dispositif propose aux territoires insulaires des formations, un soutien technique, des opportunités de coopération et des possibilités de financement pour concrétiser leurs plans d'actions. Retenue avec une note de 16/20, l'AUE a pu obtenir un financement de 60 000 € pour couvrir des charges externes liées à la réalisation du projet ainsi qu'un accompagnement technique des experts de NESOI.

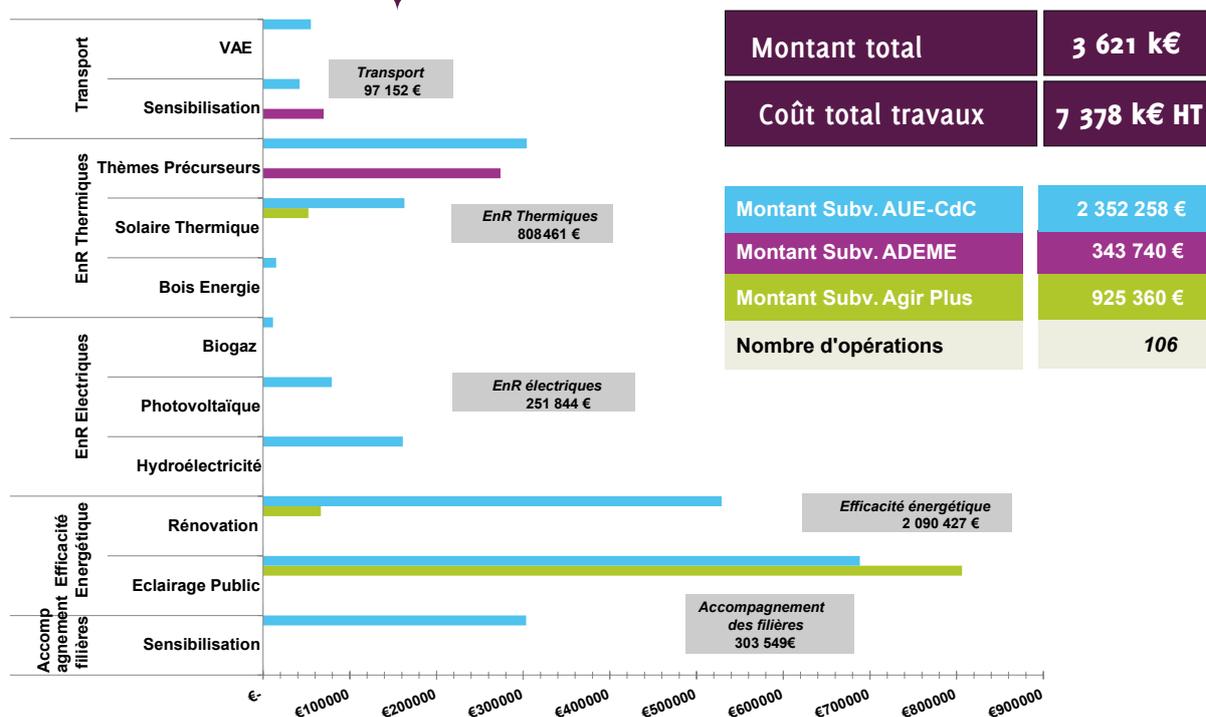
■ Pour la période 2020-2023, l'AUE bénéficie d'un financement avec l'ADEME pour le recrutement de 2 postes de Chargés de mission respectivement en charge de l'animation du Réseau Corse des énergies citoyennes et participatives, et de l'OREGES (Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effets de Serre). Sur les 3 ans ce financement s'élève à 238 000 € dont 73 500 € pour l'année 2021.

BILAN DES OPÉRATIONS SOUTENUES EN 2021

L'ensemble des opérations à destination des collectivités et des entreprises soutenues par l'AUE font l'objet d'un examen et d'une validation au sein de Bureau de l'Agence (les opérations financées dans le cadre du FEDER y sont uniquement présentées pour information).

En 2021, **106 opérations ont été soutenues** pour un montant total d'investissements de près de **7,4M€** et plus de **3,6 M€** de soutien financier. Ces opérations se traduiront par une réduction des consommations énergétiques de **1,4 million de kWh/an** et une baisse de près de **1000 teq de CO₂**.

BILAN FINANCIER - BUREAU 2021





BILAN ÉNERGÉTIQUE - BUREAU 2021

1,4 GWh évités/an
958 teqCO₂/an
294 tep/an

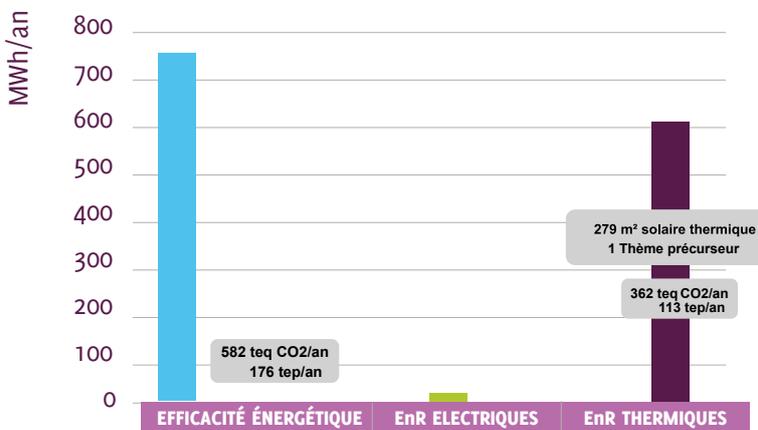
Rénovation EP 7 communes

1 602 points lumineux

Rénovation 3 bâtiments

1 149 m² SHON

29 VAE



	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	EnR ELECTRIQUES	EnR THERMIQUES
MDE : Énergie finale économisée (kWh/an)	760 499,6	-	-
EnR Production électricité finale (kWh/an)	-	19 500,0	-
EnR Production chaleur finale (kWh/an)	0	0	613 198
Emissions en CO ₂ évitées (teqCO ₂ /an)	581,8	14,9	361,9
Énergie primaire économisée (tep/an)	176,4	4,5	113,2

S'agissant des **aides aux particuliers** (chauffe-eau solaire, photovoltaïque, ORELI, Vélo à Assistance Électrique), ce sont plus de **1 000 dossiers** qui ont été instruits pour un total de plus de **1,4 M€** d'aide programmé.

Enfin, s'agissant du **FEDER**, **2 dossiers** ont été présentés pour un total de **1,9 M€**.

Au total ce sont plus de **365 dossiers** qui ont été instruits.

3,15 M€ d'aides ont été versés aux porteurs de projets, auxquels s'ajoutent **3,3 M€** d'aides issus de dossiers FEDER.

LES RÉSEAUX NATIONAUX DONT L'AUE EST MEMBRE

En 2021 l'AUE a poursuivi sa participation active à différents réseaux nationaux permettant des partages d'expérience, des échanges avec des acteurs d'horizons différentes ainsi que la participation à des groupes de travail thématiques techniques, journées d'études et colloques. Ces réseaux offrent également la possibilité d'avoir accès à des outils pédagogiques communs et ils constituent des relais importants auprès des instances nationales pour coordonner et soutenir les initiatives des collectivités territoriales.





Efficacité énergétique
et confort dans les bâtiments

L'ASSOCIATION EFFINERGIE rassemble des acteurs d'horizons différents (régions, centres de recherche et industriels du Bâtiment...) pour concevoir et mettre en œuvre un niveau inédit d'efficacité énergétique des bâtiments en construction et en rénovation. EFFINERGIE a permis de généraliser les bâtiments neufs à basse consommation (BBC) et travaille à la massification de la rénovation BBC, notamment soutenue par l'action des régions.

www.effinergie.org



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

ÉNERGIE PARTAGÉE est le mouvement qui fédère, accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie 100% renouvelable en France. Sa vocation est d'accompagner une réappropriation de l'énergie par les citoyens de par leur implication au capital de ces projets de territoires mais également par une participation active aux réflexions de fond qui composent une transition énergétique durable et partagée. Ce Réseau est un support précieux pour l'AUE qui entreprend de créer le Réseau Corse des énergies citoyennes.

En 2021, l'AUE a pu participer à plusieurs webinaires organisés par le réseau dont 4 dédiés aux retours d'expérience de projets citoyens. Avec son soutien l'Agence a aussi pu accompagner 3 porteurs projets, réaliser différentes actions de communications (participation au 1^{er} salon régional de l'agriculture, mails d'information, Newsletter de l'AUE, réseaux sociaux...), organiser les 1^{ères} formations aux énergies citoyennes en Corse et constituer noyau d'acteurs susceptibles de faire émerger/porter de nouveaux projets.

<https://energie-partagee.org>



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES (FNCCR) est une association de collectivités territoriales dévolue à l'organisation des services publics locaux. Son action se décline en 3 axes :

- Représenter et fédérer l'ensemble des collectivités ;
- Accompagner les adhérents dans leurs projets dans tous les domaines ;
- Animer les filières via l'organisation d'événements.

La collaboration entre l'AUE et la FNCCR est récente, mais féconde, au cours de l'année 2021, l'Agence a ainsi déjà pu disposer de nombreux outils :

- Webinaires/journées d'études thématiques dédiés au classement des réseaux de chaleur, à la RE2020, et au décret tertiaire.
- Colloques : Journée « bois-énergie », Journée « hydrogène ».
- Guide spécifique « Développer un réseau de chaleur ».

L'Agence a également échangé avec des spécialistes de la FNCCR sur des questions très spécifiques telles que le portage de la rénovation des réseaux d'éclairage public ou la concession de réseau de chaleur.

Enfin, l'AUE a candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « SEQUOIA » de la FNCCR visant à financer une partie des postes d'économies de flux dans des EPCI partenaires. L'AUE étant le coordinateur de la démarche.

<https://www.fnccr.asso.fr>



LE RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT accompagne les agences et observatoires régionaux de l'énergie et de l'environnement dans leurs missions auprès des territoires.

- Être une interface sur les questions relatives aux politiques de développement durable entre leurs membres et les acteurs institutionnels de niveau national ;
- Valorise la richesse constituée par l'ensemble des savoir-faire des agences à travers des actions communes de sensibilisation, d'animation, d'évaluation et d'observation ;
- Être un espace d'échanges d'expériences, de savoirs et de savoir-faire pour les agences et observatoires régionaux ;
- Élaborer des outils partagés et faire converger les approches méthodologiques entre nos membres.

En 2021, l'AUE a participé à l'Assemblée générale du Réseau le 20-01-21 et à plusieurs réunions d'échange et groupes de travail, notamment à ceux du réseau des GREC et avec Météo France sur l'adaptation au changement climatique.

Les 19 EPCI de Corse qui sont des membres actifs du « Club Climat » créé par l'AUE, la DREAL et l'ADEME ont également participé aux ateliers sur l'Adaptation au Changement Climatique. L'AUE a travaillé avec le RARE de façon concertée pour définir des actions d'accompagnement concrètes et définir des attendus communs pour la création d'un observatoire climat.

<https://rare.fr>



Sur la base du logiciel TerriSTORY, le consortium **TERRISTORY DEV** est un espace de réflexion, d'échanges mais surtout de mutualisation de moyens et de compétences pour faciliter la mise à disposition de données Climat Air Energie fiables, consolidées et comparables entre territoires, en particulier entre observatoires régionaux de l'énergie. Cet outil d'aide à la décision permet notamment de construire et de partager des plans d'actions de transition énergétique.

En 2021, l'AUE a participé à 3 Comités de Pilotage et a préparé toutes les bases de données relatives à la Corse afin de les intégrer dans l'outil

<https://www.auvergnhonealpes-ee.fr/projets/projet/terristory-de-lintelligence-collective-pour-nos-territoires>



LE SYNDICAT DES ENERGIES RENOUVELABLES (SER) représente l'ensemble des filières des énergies renouvelables en France, il œuvre pour le développement des énergies renouvelables au bénéfice de la collectivité. Au cours de l'année 2021, le SER a permis à l'AUE d'échanger sur différents sujets stratégiques :

- Les problématiques de développement des projets éoliens.
- Le développement des projets photovoltaïques en champs, mais aussi les nouveaux tarifs envisagés.
- La participation au groupe de travail sur le stockage de l'énergie photovoltaïque.
- La prise en compte dans la future réglementation énergétique des bâtiments neufs de la particularité de la production électrique corse au travers d'un coefficient de conversion kWh/équivalent CO2 spécifique.
- Les modalités de mise en œuvre du crédit d'impôt qui évolue en prime pour les ménages modestes et très modestes.

<https://www.syndicat-energies-renouvelables.fr>



LA FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME (FNAU) est une association qui regroupe 50 organismes publics d'étude et de réflexion sur l'aménagement et le développement territoires et des grandes agglomérations françaises en France métropolitaine et en outremer. Elle est à la fois un réseau d'élus et un réseau des 1 700 professionnels qui travaillent au sein des agences qui favorisent les échanges d'expérience, l'organisation d'événements et de projets collectifs. Enfin, la FNAU travaille en lien étroit avec les associations de collectivités, les ministères et les têtes de réseaux au niveau national et international pour contribuer aux débats sur la ville et les territoires.

Intégrer la FNAU permettra à l'AUE d'émarger à ce réseau, et ainsi de bénéficier de l'expérience des autres agences d'urbanisme, de prendre part aux débats sur l'aménagement du territoire à l'échelle nationale et européenne, mais également de faire connaître et prendre en compte les problématiques propres à la Corse, qui demeure à ce jour la seule région non couverte par le réseau

Intégrer la FNAU permettra à l'AUE d'émarger à ce réseau, et ainsi de bénéficier de l'expérience des autres agences d'urbanisme, de prendre part aux débats sur l'aménagement du territoire à l'échelle nationale et européenne, mais également de faire connaître et prendre en compte les problématiques propres à la Corse, qui demeure à ce jour la seule région non couverte par le réseau

En 2021 l'AUE a entrepris une démarche d'adhésion suivante en deux étapes :

- Une période de connaissance mutuelle, en tant que membre associé, dans le cadre d'une convention de 2 ans, qui lui permettra de connaître l'action de la FNAU et de s'intégrer dans le réseau. Elle sera représentée comme toutes les autres agences au sein de l'Assemblée Générale par deux représentants élus (sans voix délibérative) et participera à toutes les instances techniques auxquelles elle le souhaite.
- Au bout des deux ans, l'AUE pourra décider de confirmer son adhésion complète.

<https://www.fnau.org/fr/accueil/>

SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ

LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LA PPE

LA PPE ADOPTÉE EN 2015 VISE À GARANTIR LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR D'ÉNERGIE FOSSILES ET SÉCURISER L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE LA CORSE VIA :

- 1 La réalisation d'une infrastructure d'alimentation en gaz naturel de la Corse permettant d'alimenter les moyens de production thermique d'électricité de la Corse.
- 2 La construction avec un objectif de mise en service au plus tard début 2023 d'une nouvelle centrale de production d'électricité de 112 MW et d'une turbine à combustion de 20 MW approvisionnée en gaz naturel.
- 3 La conversion des moyens thermiques existants au gaz naturel lorsque l'approvisionnement sera mis en place.
- 4 Le renouvellement de la station de conversion SACOI, dont la capacité pourra être portée à 100MW.

LA PROCÉDURE DE RÉVISION DE LA PPE

Le lancement de la révision de la PPE pour la période 2019-2023/2024-2028 a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 29-04-21.

Ce projet conforte l'objectif d'**autonomie énergétique à 2050** et nécessitera un investissement de près de **4,5 milliards €** générant 28 000 équivalents temps pleins qui correspondent à la création d'au moins 3 800 emplois.

Jamais une programmation aussi ambitieuse n'a existé en Corse ! C'est plus de deux fois le montant du PEI.

Ce document stratégique établit les priorités d'actions, sur deux périodes consécutives de cinq ans, pour toutes les énergies du point de vue de **la maîtrise de la demande, de la diversification des sources, du développement du stockage et des réseaux, et de la sécurité d'approvisionnement.**

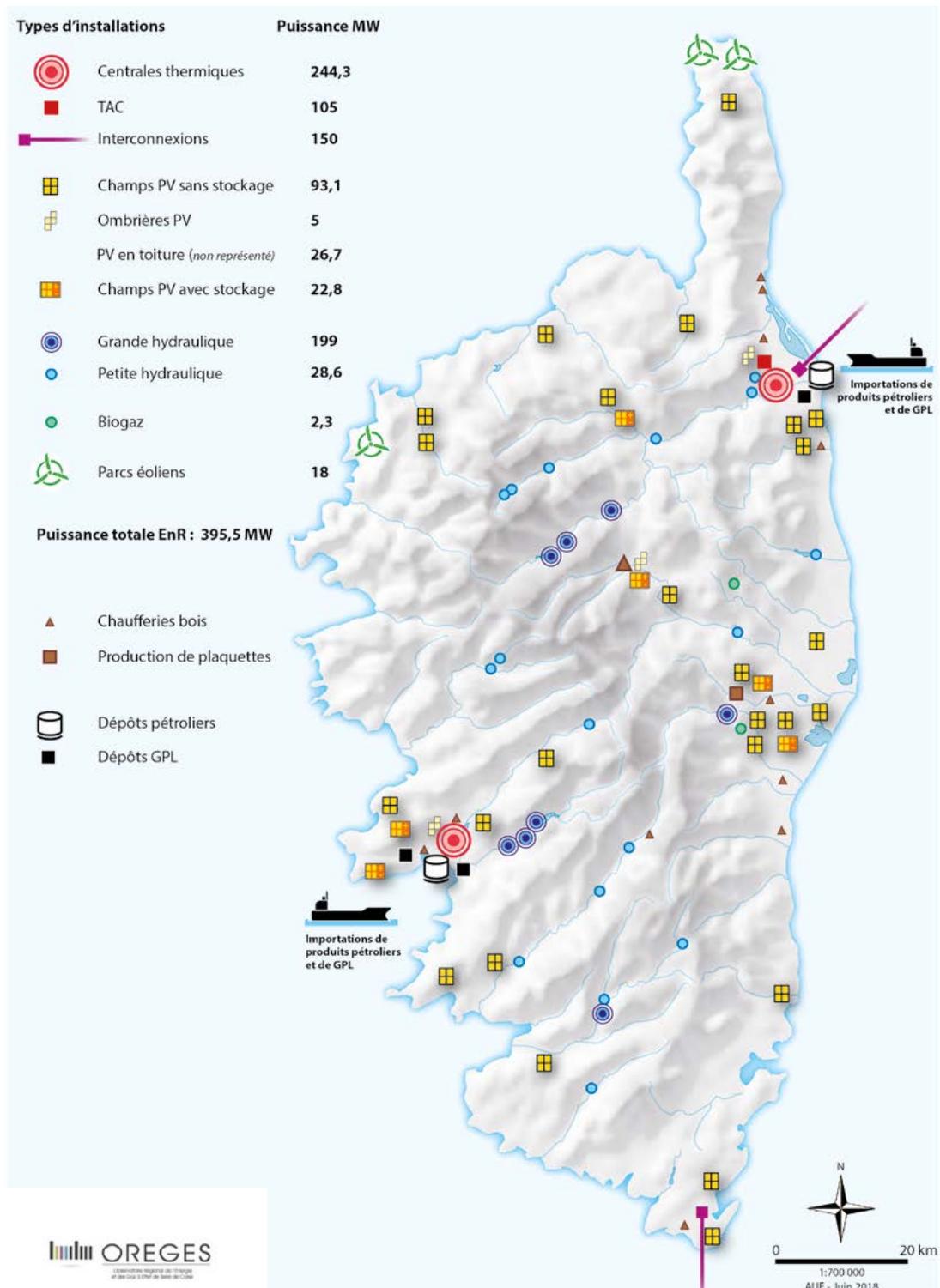
Désormais soumis à différentes instances consultatives, le projet de PPE révisée sera également mis à la disposition du public. Le projet de révision de la PPE sera ensuite modifié afin que la version finale puisse prendre en compte l'ensemble des avis recueillis puis à nouveau présenté devant l'Assemblée de Corse pour approbation. Enfin le projet de PPE révisé sera fixé par décret du Premier Ministre.

Dans ce domaine, il réaffirme la volonté d'assurer la sécurité d'approvisionnement énergétique de l'île tout en assurant la sortie définitive du fioul via :

- L'approvisionnement de l'île en gaz, énergie de transition, et raccordement au GNL des deux centrales thermiques de Lucciana et du Ricantu ;
- La mise en service, à Ajaccio, d'une nouvelle centrale de production d'électricité de 112MW et d'une turbine à combustion de 20MW ;
- Le renouvellement de la liaison électrique Sardaigne-Corse-Italie (SACOI) ;
- L'augmentation du taux d'insertion des énergies renouvelables, notamment grâce à la mise en service de la STEP de Lugo-di-Nazza Ghisoni et un développement optimisé du stockage d'au moins 30MW.



SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE DE LA CORSE 2017



L'objectif d'autonomie énergétique de la Corse à l'horizon 2050 s'appuie sur deux leviers principaux :

- La baisse drastique des consommations d'énergie notamment dans le bâtiment et dans les transports (2/3 des efforts) ;
- L'augmentation de la production à partir d'énergies renouvelables pour atteindre 100 % en 2050 (1/3 des efforts).

Le premier axe de la politique de transition énergétique de la Corse est donc constitué par la maîtrise de la demande, car l'énergie la moins polluante et la moins chère est celle qu'on ne consomme pas.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

En Corse, les consommations énergétiques des bâtiments résidentiels et tertiaires représentent 45% des consommations énergétiques régionales et une facture énergétique annuelle de près de 400 M€. Le parc bâti est ancien, la rénovation énergétique est donc un enjeu prépondérant de la transition énergétique, comme au niveau national.

La PPE avait ainsi fixé dès 2015 des objectifs ambitieux en privilégiant des rénovations énergétiques au niveau BBC. Le projet de PPE révisée confirme et renforce ce cap pour l'horizon 2028 :



LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LA PPE :



SECTEUR RÉSIDENTIEL



une baisse de **18%**
des consommations

- Rénovations globales et performantes au niveau BBC Réno : 9 700 Maisons individuelles soit 23% du parc d'avant 90
- Rénovations globales et performantes au niveau BBC Réno : 8 600 Logements collectifs soit 13% du parc d'avant 90 et 100% du parc social d'avant 90
- Rénovations globales et performantes au niveau BBC Compatibles et rénovations partielles



SECTEUR TERTIAIRE



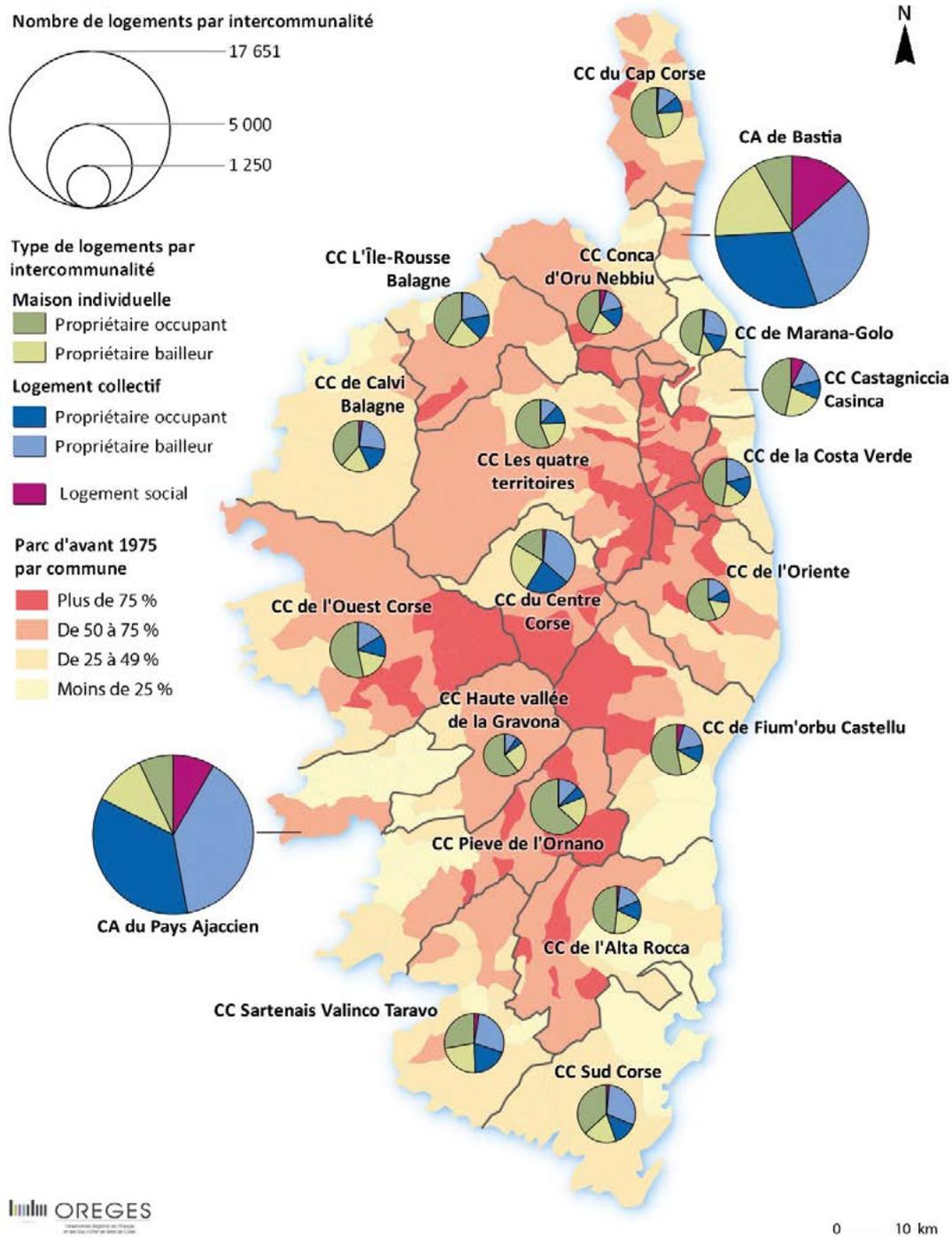
une baisse de **23%**
des consommations

- Rénovations globales et performantes au niveau BBC Réno : 550 000 m², soit 32% du parc prioritaire (Enseignement, Santé, Administration, hébergement)
- Rénovations globales et performantes au niveau BBC Compatibles et rénovations partielles : 1 650 000 m², 45% du parc



POTENTIEL RÉNOVATION BÂTIMENT

LOCALISATION ET TYPOLOGIE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES CONSTRUITES AVANT 1975



A Mandarin

ERILIA a souhaité entreprendre une rénovation énergétique exemplaire sur l'ensemble des logements sociaux de la résidence A Mandarin à Aiacciu dont elle est propriétaire. Cette résidence est composée de :

331 logements répartis

sur 15 bâtiments

construits entre 1986 et 1989.



À quelle étape de réalisation des travaux êtes-vous ?

Didier ILLARY: Les travaux ont bien avancé malgré plusieurs difficultés rencontrées au cours du chantier. Le chantier devrait se terminer au cours du 1^{er} ou 2^e trimestre 2022 malgré des difficultés d'approvisionnement qui impactent certains corps de métier depuis plusieurs mois et qui nous ont obligés à revoir le planning. Aujourd'hui les espaces extérieurs sont quasiment terminés. À l'intérieur 7 bâtiments sont traités avec la levée de réserves en cours et 4 autres sont actuellement en travaux à différents stades d'avancement et 4 autres le seront.

Quel a été l'accompagnement de l'AUE ?

Les échanges avec l'AUE ont été très constructifs et nous ont permis d'obtenir 3 Millions d'euros de financement pour améliorer notre projet afin d'offrir plus de confort et de meilleures prestations à nos locataires.

Avez-vous eu des retours des locataires après les travaux réalisés et quel est leur sentiment ?

Nous faisons des enquêtes de satisfaction sur l'ensemble de nos réhabilitations quelques mois après la fin de chantier. Il est donc trop tôt pour

donner des chiffres. Le ressenti que l'on constate est double :

- une grande satisfaction au sujet des prestations choisies par ERILIA et sur la qualité des travaux réalisés quand ces derniers sont terminés
- une gêne occasionnée par les travaux sur le quotidien des locataires inhérents à ce type de chantier qui se déroule dans des logements occupés avec des intervenants pas toujours habitués à cette contrainte.

Avez-vous d'autres projets de réhabilitations des bâtiments sociaux ? Vont-ils impliquer l'AUE ?

Nous avons plusieurs projets sur la Corse, un à Furiani en cours de chantier et deux autres qui vont démarrer à Porto Vecchio et Sartène. Nous devons revoir notre planification de réhabilitations en fin d'année avec comme priorité d'éradiquer les quelques logements qu'il nous reste qui sont classés en F et G, sachant que nous profitons de nos actions pour aussi nous attaquer aux logements classés E afin de limiter les consommations de nos locataires et notre impact sur l'environnement. Il est possible que nous sollicitons l'AUE au sujet de plusieurs résidences en Corse, sur Borgo, Corte ou Ajaccio notamment.



LE LOGEMENT SOCIAL

Les bailleurs sociaux ont, depuis plusieurs années, entrepris de rénover leur patrimoine. Toutefois, outre les difficultés techniques, les rénovations sont très coûteuses à ce type d'échelle. Pour faire face à ces difficultés ils peuvent compter, en particulier les Offices Publics de l'Habitat, sur les conseils et l'accompagnement financier de la Collectivité de Corse, via l'AUE.

En 2021, des bailleurs publics et privés ainsi que plusieurs communes ont ainsi répondu à l'Appel à projets lancé par l'Agence 2021 en présentant des projets de qualité. Il s'agit principalement de travaux de rénovation mais aussi sur de projets de construction bas-carbone et de bâtiments précurseurs. Certains d'entre eux sont d'ores et déjà finalisés.

- L'Office Public de la Collectivité de Corse a présenté le projet de rénovation BBC 4 logements sociaux de la résidence les Mulets à Bastia, d'une surface totale de 196m² pour 374 850€ de dépenses énergétiques.
- Un dossier de l'Office Public de la CAPA concernant la rénovation énergétique de 140 logements de la résidence PIFANO à Portivechju a également été instruit pour un montant total de subvention de 1,6 M€.
- 887 logements sociaux avec niveau BBC rénovation sont par ailleurs en cours de réalisation dans les communes de Bucugnà, Partinellu (projets communaux), Aiacciu (ERILIA A Mandarina et SAS LOGIREM Bodiccione), Portivechju (Office Public de l'Habitat de la CAPA les marines) et Bastelica (Office Public de l'Habitat de la CAPA). Cela représente d'ores et déjà près de la moitié des objectifs de la PPE révisée à horizon 2023 sur la cible des logements collectifs.

LE SECTEUR TERTIAIRE

En 2021 plusieurs maîtres d'ouvrage publics et privés ont présenté des projets dans le cadre de l'Appel à projets de l'AUE. Quatre d'entre eux sont des projets BBC rénovation dans le tertiaire public et représentent une surface cumulée de 14 265 m², soit 10% de l'objectif fixé par la PPE révisée à l'horizon 2023, et près de 6,2M € de dépenses totales. Il s'agit de :

- la rénovation énergétique EPHAD de Portivechju avec une labellisation BBC RENO ;
- de la rénovation énergétique du siège social de l'association la Fraternité du partage avec un objectif BBC rénovation ;
- la rénovation énergétique du groupe scolaire et de la crèche de Bunifaziu ;
- la rénovation énergétique du bâtiment communal de Cargiaca avec un objectif BBC rénovation (3 logements et bureaux de la mairie).



4 logements à Bastia : 196 m² pour 374 850€ de dépenses énergétiques

140 logements à Portivechju pour un montant de subvention de 1,6 M€

887 logements sociaux dans les communes de Bucugnà, Partinellu Aiacciu, Portivechju et Bastelica



Une surface cumulée de 14 265 m², soit 10% de l'objectif fixé par la PPE révisée à l'horizon 2023, et près de 6,2M € de dépenses totales

In casa prutetta ùn ci entre fretu !



**L'AUE vous accompagne
dans la rénovation énergétique
de votre maison individuelle**

Une prime de **20 000€ à 30 000€**

cumulable avec
d'autres aides dont
MaPrimRénov

Plus d'informations sur le site
www.aue.corsica

ou au **04 95 72 13 25**
auprès des conseillers ORELI



Outils pour la Rénovation
Énergétique du Logement Individuel



ORELI

In casa prutteta
ùn ci entre fretu !



Vous êtes propriétaire de votre maison individuelle et souhaitez en améliorer le confort !

Bénéficiez d'une rénovation énergétique globale et performante (BBC) de votre maison !

Une prime de 20 000€ à 30 000€

cumulable avec d'autres aides dont MaPrimeRénov

CLUSTER AUE-CORSE
CORSE ET C. CORSE
04 95 72 13 25
www.aue.corsica

ORELI
Outils pour la Rénovation
Énergétique du Logement Individuel

Programme en faveur de la maîtrise de la demande en énergie piloté par le comité MDE de Corse et financé par l'Etat.

LES LOGEMENTS INDIVIDUELS



Créé en 2015, le dispositif ORELI est un outil de rénovation énergétique des maisons individuelles qui vise à réduire la facture énergétique, à lutter contre la précarité énergétique et participer à l'atteinte de l'objectif d'autonomie énergétique de la Corse.

? ORELI POUR QUI ?

Les propriétaires occupants ou bailleurs de maisons de plus de 20 ans, éligibles et ayant de fortes consommations d'électricité.

ORELI C'EST QUOI ?

Un accompagnement personnalisé des propriétaires du début du projet jusqu'à la livraison des travaux et l'accès à l'ensemble des aides financières publiques.

À l'issue d'une première phase expérimentale réussie, en 2021 l'AUE et ses partenaires ont fait le choix de le poursuivre et d'amplifier le dispositif ORELI en lançant un véritable « plan Marshall » de la rénovation énergétique.

APRÈS L'EXPÉRIMENTATION, LA MASSIFICATION

Le nouveau programme ORELI proposera de manière coordonnée :

- **Un accompagnement des ménages** concernant l'ensemble de leurs besoins liés à la rénovation énergétique, qu'il s'agisse de rénovations BBC, BBC-compatibles ou partielles.
- **Des aides financières plus incitatives et performantes** : de 20 000 à 30 000€ cumulables avec d'autres aides de l'ANAH dont la PrimRenov pour une rénovation BBC.
- **Une palette complète de services** destinés aux propriétaires de maisons individuelles et des conseils aux occupants locataires.
- **Une assistance opérationnelle renforcée** et déployée efficacement dans tous les bassins de vie de Corse.
- **La mobilisation d'un réseau d'experts sur l'ensemble du territoire** pour la mise en œuvre de la transition énergétique.

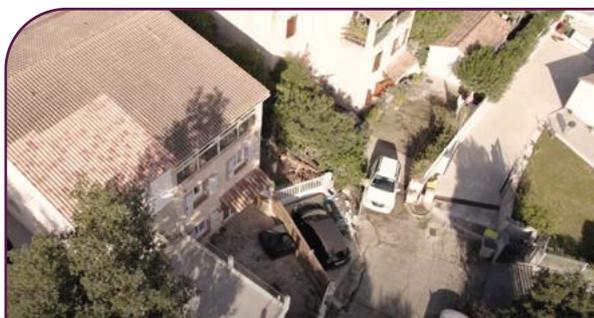
En 2021 ORELI a poursuivi sa montée en charge avec **32 projets engagés** et étudiés. Au total, depuis le lancement du programme, **381 candidatures** ont été analysées via **47 jurys de sélection** et **294 ménages ont été retenus**, dont près de la moitié sont des ménages en situation de précarité. À ce jour, **66 chantiers** ont été réceptionnés, **40 sont en cours** de finalisation pour un montant total d'aide de plus d'**1,2 M€**.

Afin de structurer et développer davantage encore cette dynamique, l'AUE a décidé de créer un Réseau de « **Conseillers ORELI** » déployé sur tous les territoires de Corse afin d'orienter et de conseiller les ménages tout au long de leur projet de rénovation énergétique.

Une consultation a été lancée au second semestre 2021 pour recruter ces conseillers qui auront la mission de réaliser des prestations d'assistance des ménages pour la rénovation énergétique de leur logement.



TÉMOIGNAGES



M. Patrick VANNI
Propriétaire occupant - Alata

« Les bénéfices et avantages de la rénovation de ma maison ont été très rapidement palpables. En effet, la maison monte beaucoup plus vite en température lors de grands froids et mes factures ont été diminuées d'environ 40% depuis les travaux. »



M. Philippe ROSSI
Propriétaire occupant - Talasani

« Cette rénovation nous permet d'habiter une maison beaucoup plus confortable. Elle est agréable à vivre, en été comme en hiver et mes factures d'énergie ont nettement baissé. De plus, cette rénovation m'a permis de contribuer au développement durable de la Corse ! »



Découvrez les témoignages
vidéo en scannant les QrCodes !



LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public constitue lui aussi un enjeu énergétique, environnemental et financier important pour la Corse. Il représente 30 à 50% de la facture électrique communale, soit 4,5 M€ par an, et constitue une des premières sources de nuisances lumineuses. Le diagnostic réalisé par l'AUE en 2015 précise les enjeux de ce secteur avec une estimation de plus de 70 000 points lumineux et de plus de 3 300 armoires de commande, pour une consommation annuelle cumulée d'électricité d'environ 35 GWh. Cela équivaut à la consommation d'électricité de la Ville de Corte.

La PPE révisée prévoit une baisse de plus de 70% des consommations et la rénovation globale et performante de l'intégralité du parc d'éclairage.

Depuis 2016, avec l'ADEME et EDF, l'AUE lance chaque année un appel à projets visant à soutenir des opérations de rénovations exemplaires de l'éclairage public qui s'inscrivent dans le cadre d'un projet de rénovation globale et performante. Au total 149 projets ont été retenus, soit près de la moitié des communes de Corse. Cela représente un total de 39 123 points lumineux à rénover sur 51 508 recensés. La mise en œuvre de ces projets de rénovation devrait se traduire par une diminution annuelle de 15,9 Millions de kWh de consommation électrique finale. Ces projets représentent près de 49,5 M€ d'investissements pour près de 40,8 M€ de dépenses éligibles et 29,8 M€ de subventions dont près de 17,8 M€ au titre du Cadre territorial de compensation.

En 2021, 8 communes ont été lauréates de l'Appel à Projets, dont la Ville d'Aiacciu. Ces projets représentent un total de plus de 6 213 points lumineux à rénover et plus de 10,7 M€ d'investissements.

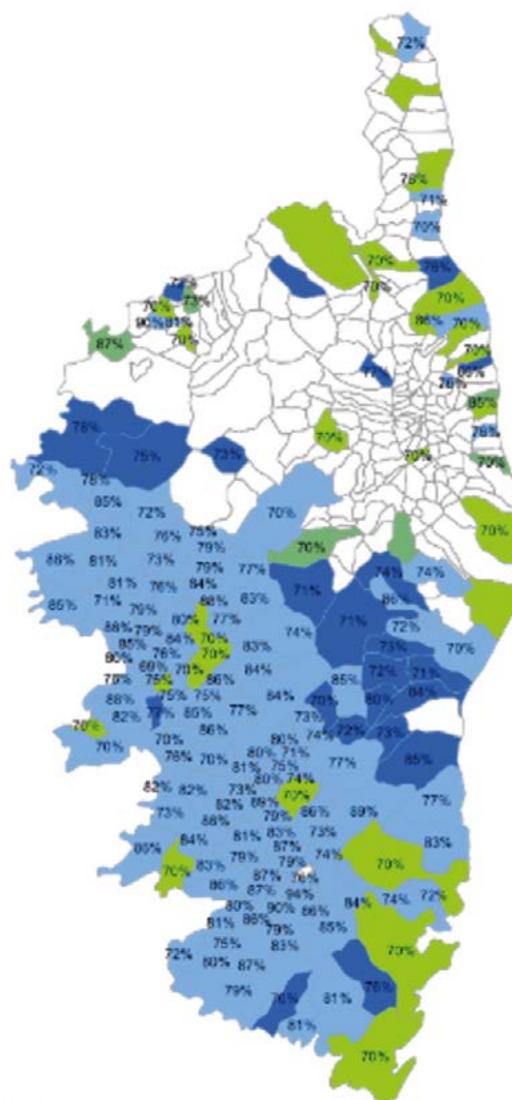
Ce dispositif constitue une grande réussite puisque les objectifs assignés en 2015 dans la PPE pour l'horizon 2023 sont en passe d'être dépassés avec les actions engagées en 2021.



RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

dans le cadre des Appels à Projets lancés par l'AUE et ses partenaires

État d'avancement et économies d'énergies prévues



TRAVAUX

- En cours
- Réalisés

ÉTUDE

- En cours
- Réalisés

XX Économies d'énergie prévues en %

AUE - Février 2022

FOCUS

■ Éclairage public exemplaire : 3 villages corses labellisés

Au mois de juin 2021 les communes de Prunelli di Fium'Orbu, Serra di Fimu'Orbu et Cuzzà ont reçu le Label national « Villes et villages étoilés » délivré par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes.

Cette distinction valorise les actions menées pour assurer une meilleure qualité de la nuit et de l'environnement nocturne tout en prenant en compte les enjeux de confort, de sécurité, de coûts économiques et énergétiques.

L'Agence est fière d'avoir accompagné via l'Appels à projets « éclairer Juste » ces 3 communes récompensées pour la rénovation exemplaire de leur éclairage public.

■ **131 points lumineux rénovés à Serra di Fium'Orbu** avec 95 365 € de subvention (CPER AUE-CdC et Agir Plus AUE-EDF) soit 80% du montant de travaux éligibles. 84 % d'économies d'énergie et 6 000 € d'économies sur la facture d'électricité estimée par an.

■ **517 points lumineux rénovés à Prunelli di Fium'Orbu** avec 345 560 € de subvention (CPER AUE-CdC et Agir Plus AUE-EDF) soit 80% du montant de travaux éligibles. 70,5 % d'économies d'énergie et 32 000 € d'économie sur la facture d'électricité estimée par an.

■ **82 points lumineux rénovés à Cuzzà** par le SDE2A avec 65 600 € de subvention (CPER AUE-CdC et Agir Plus AUE-EDF) soit 77% du montant de travaux éligibles. 70 % d'économie d'énergie et 2 800 € d'économie sur la facture d'électricité estimée par an.



■ L'AUE lauréate du programme européen NESOI pour créer une « Charte régionale de l'Éclairage public »

NESOI est un dispositif spécifique aux îles visant à en faire « les locomotives de la transition énergétique européenne ». Ce dispositif propose aux territoires insulaires des formations, un soutien technique, des opportunités de coopération et des possibilités de financement pour concrétiser leurs plans d'actions. Retenue avec une note de 16/20, l'AUE a pu obtenir un financement de 60 000 € pour couvrir des charges externes liées à la réalisation de son projet candidature au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » et de « Charte régionale de l'Éclairage public ». L'appel d'offres pour choisir le prestataire a été lancé en fin d'année 2021.

Cette Charte constituera un guide technique précis pour les projets de rénovation et les nouvelles installations. Ce sera également un outil de communication à destination du grand public et des élus notamment. Enfin, elle visera à mettre en cohérence l'ensemble des projets d'éclairage extérieur en faisant la promotion de l'approche « Eclairer Juste » auprès des communes et des acteurs privés (lotissements, habitat collectif, tertiaire...).

Cette Charte identifiera en particulier des recommandations selon les typologies des communes et leur localisation sur le territoire pour permettre une future candidature au label international « Réserve Ciel étoilé » ainsi qu'au label national « Villes et villages étoilés ».

Une quinzaine de réserves internationales ciel étoilé existent à ce jour, dont seulement 3 en France. Il y a une urgence à promouvoir une rénovation raisonnée de l'éclairage public afin de protéger la qualité du ciel nocturne et de réaliser des économies d'énergies très significatives. Les îles sont des territoires relativement protégés des pollutions lumineuses continentales. Grâce à des rénovations de qualité, ils peuvent donc envisager de devenir des ambassadeurs du ciel nocturne.

FOCUS

■ *Le contrat d'Assistance opérationnelle AUE-EDF : accélérer la maîtrise de la demande d'énergie*

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a décidé de soutenir financièrement les actions de Maîtrise de la Demande d'Électricité (MDE) qui permettront de réduire les surcoûts de production en Corse comme dans les autres îles. Le « Cadre Territorial de Compensation » qu'elle a adopté à cet effet comporte au total 60 actions à mettre en œuvre par l'opérateur historique EDF pour la période 2021-2024.

Depuis 2021, la mise en œuvre de 6 de ces actions a été confié à l'AUE par EDF via un contrat d'assistance opérationnelle validé par la CRE. Il s'agit pour l'Agence d'accompagner les maîtres d'ouvrage (collectivités, entreprises, particuliers) de la prise de décision jusqu'à la réalisation des opérations de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) dans **6 domaines structurants** :

- Rénovation globale performante des logements collectifs, notamment sociaux
- Rénovation globale performante des logements individuels (ORELI)
- Rénovation de l'éclairage public
- Développement du bois-énergie
- Développement du solaire thermique « individuel »
- Développement du solaire thermique « collectif » (notamment dans le secteur touristique).

LE COMITÉ MDE :

Les orientations du « Cadre territorial de compensation » et son suivi sont réalisés par le « Comité MDE de Corse » qui regroupe la CdC au travers de l'AUE, ainsi que l'ADEME, la DREAL et EDF.

En 2021, l'AUE a participé activement aux travaux du comité qui s'est réuni en moyenne une fois par mois afin de réaliser le 1er bilan de ce Cadre pour les années 2019 et 2020 et de proposer des éléments relatifs à sa révision ainsi que l'ajout de nouvelles actions portées par l'AUE (rénovation des bâtiments tertiaires, bois-énergie...). Concomitamment, l'Agence a dressé un 1er bilan du contrat d'assistance opérationnelle pour les 6 actions dont elle a la charge en 2019 et 2020 et a sollicité la CRE pour obtenir une prolongation du contrat puisque sa mise en œuvre n'a pu être que partielle en 2021.

■ *Le programme « SEIZE Corsica » : un outil pour la rénovation énergétique des bâtiments du parc du tertiaire public*



L'AUE déploie, depuis le dernier trimestre 2021, le programme « SEIZE Corsica » porté par EcoCO2 financé par l'Etat et validé par le comité MDE de Corse. Le programme a été officiellement lancé le 4 octobre 2021. Par la suite les équipes de l'Agence ont organisé plusieurs ateliers à Ajaccio et Bastia à destination des entreprises et des collectivités pour les sensibiliser aux gestes de maîtrise de l'énergie et aux dispositifs d'aides présents sur le territoire. A cette occasion des kits d'instrumentation ont été distribués pour connaître leurs consommations énergétiques. Au total, d'ici 2022, les objectifs du programme sont les suivants :

- 480 collectivités et entreprises sensibilisées lors d'ateliers,
- 625 collectivités et entreprises équipées de capteurs,
- 160 collectivités et entreprises accompagnées vers des programmes de MDE sur le territoire.

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Après la Maitrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables constitue le deuxième axe de la politique de transition énergétique de la Corse.



LA FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE

A ce jour cette filière a d'ores et déjà atteint et dépassé ses objectifs assignés en 2015 dans la PPE pour l'horizon 2023. De nouveaux objectifs ont donc été proposés dans le cadre de la révision de PPE sur les périodes 2019-2023 / 2024-2028. Par ailleurs, les résultats de l'étude socio-économique de la PPE ont permis de proposer une répartition des objectifs suivant les 3 principales familles (sol, petites et grandes toitures) afin de maximiser les retombées économiques sur le territoire et de minimiser l'utilisation foncière. Il est ainsi prévu une puissance supplémentaire de +100MW au sol, de +20 à +40MW en grandes toitures et +100 à +130MW pour les installations en toiture inférieure à 250 kW par rapport à 2018.



LA FILIÈRE PETITE HYDRAULIQUE

La filière n'a pas connu de développement significatif depuis 10 ans alors que son potentiel est loin d'être atteint. C'est pourquoi l'AUE a lancé en 2019 un appel à projets visant à financer les études de faisabilité pour la réalisation de petites centrales hydrauliques. Cet appel à projets a été un succès, puisque ce sont déjà 18 projets pour un total de 10,93 MW qui ont été lauréats en 2019, 2020 et 2021, comme par exemple le projet de la centrale de Zicavo d'une puissance de 1 100 kW ou le prospect des potentialités hydroélectriques sur la commune de Palneca.



LA FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE

Le Schéma Régional Biomasse (SRB) a été finalisé et agrégé au projet de PPE révisée. Il a ainsi permis d'identifier les ressources disponibles pour l'ensemble de la filière et les projets de production d'énergie (thermique et/ou électrique) en cours de développement. Le SRB a également permis d'établir 10 fiches-actions opérationnelles à mettre en œuvre pour développer la production d'énergie à partir de biomasse. L'AUE a contribué au Plan Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) élaboré par la CdC et la DRAAF.



LES OBJECTIFS DU PROJET DE PPE RÉVISÉE :

Sur la période 2019-2028, le projet PPE révisée fixe l'objectif d'une augmentation de 387 MW des EnR électriques représentant 170 % d'augmentation et de 133 GWh des EnR thermiques, par rapport à 2018, pour atteindre l'autonomie énergétique en 2050.

387 MW
des EnR électriques

133 GWh
des EnR thermiques



LA FILIÈRE ÉOLIENNE

Les travaux menés en 2020 lors de la révision de la PPE ont permis d'identifier les principaux freins et leviers pour permettre le développement de la filière. De nouveaux objectifs réalistes ont été proposés. Il est ainsi envisagé une puissance supplémentaire de +50 à +75 MW en 2028 par rapport à 2018.



LA FILIÈRE COGÉNÉRATION DU BOIS ÉNERGIE ET DU GAZ DE DÉCHARGES

Réalisé avec la DREAL, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière, le Schéma Régional Biomasse a permis d'établir un panorama des projets en cours de développement. L'AUE a préparé un rapport pour l'Assemblée de Corse concernant un projet de production électrique à partir de biomasse porté par la société Activ'EnR à Vezzani pour un projet de 350 kW électriques. Celui-ci a reçu un avis positif de la commission permanente de l'Assemblée de Corse en avril 2021 et un accord de la CRE en fin d'année.



LA FILIÈRE SOLAIRE THERMIQUE

Cette filière a connu en 2021 un rebond d'activité notable bien qu'en deçà du volume nécessaire pour l'atteinte des objectifs de la PPE. Pour les particuliers, ce sont plus de 100 dossiers individuels qui ont été soutenus, soit une augmentation de 15% par rapport à 2020. Pour les professionnels, 22 dossiers ont été instruits soit une augmentation de 100% par rapport à 2020. Il est à noter que les lauréats de l'appel à projets 2021 appartiennent tous au secteur du tourisme. C'est le cas par exemple de l'hôtel « Sole e monti » à Quenza (16 m²) ou la résidence de tourisme « Le relais de Bravone » à Linguizetta (16m²).

Une réunion a été organisée avec les professionnels du Solaire Thermique le 15 avril 2021 afin de dresser le Bilan annuel de la filière et ses perspectives.



VERS LA CRÉATION D'UN RÉSEAU CORSE DÉDIÉ AU FINANCEMENT PARTICIPATIF ET CITOYEN

En complément des soutiens financiers qu'elle mobilise, l'AUE a souhaité encourager l'émergence de nouveaux projets d'énergies renouvelables en y associant les citoyens et les collectivités locales. Il s'agit de permettre de se réapproprier l'énergie en participant à leur financement et à leur gouvernance et d'obtenir une meilleure acceptation de ces projets d'énergies renouvelables.

Ce nouveau mode de financement participatif et citoyen étant peu connu et utilisé en Corse, l'AUE souhaite créer et animer le Réseau corse sur l'énergie citoyenne. C'est dans cette perspective que l'Agence a recruté en 2021 un 1/2 ETP pour 3 ans avec le soutien de l'ADEME.

Trois sessions de formations de 1^{er} niveau ont été organisées en 2021 avec le soutien du Réseau national « énergie partagée ». Elles ont permis de sensibiliser 60 participants à Aiacciu, Ghisonaccia et Bastia. Le Réseau en cours de création et regroupera de nombreux acteurs issus du secteur public (EPCI, communes), d'associations (ex : CRESS), d'EPIC (ex : OEHC), d'organismes consulaires (ex : Chambre d'Agriculture) et du privé : développeurs EnR (ex : AKUO ENERGY) et institutions financières (ex : Femu Qui). Il aura pour objectif de :

- Faire **monter en compétence** ces acteurs.
- Faire **émerger des collectifs** citoyens.
- **Déployer ce nouveau modèle** en orientant les porteurs de projet.

En 2021 l'AUE a également accompagné 3 projets engagés dans cette dynamique :

- Le projet de **méthanisation agricole** de « Vaccaghja Energia »
- Le projet d'**installation de Photovoltaïque** en auto consommation « Energia Nova »
- Le projet de **l'association temporaire de citoyens** « Energia Sparte Balanina »

Commune de Serra-di-Scopamène



La commune de Serra-di-Scopamène dispose d'un bâtiment construit dans les années 1950, qui a abrité la gendarmerie jusqu'au début des années 2000. La municipalité, désormais propriétaire, y a réalisé 6 logements, un local dédié aux services de la Poste ainsi qu'une classe de maternelle.

Aucune rénovation n'ayant été réalisée à cette époque, le bâtiment se dégradait rapidement et le montant élevé de la facture de chauffage et de production d'eau chaude solaire (production gaz) pesait fortement sur le budget des foyers.

En 2012, la municipalité a été lauréate de l'appel à projets « 25 chaufferies bois pour la Corse » de l'AUE et de l'ADEME, assurant un accompagnement technique et financier pour ce type de travaux.

Elle a alors initié un vaste programme de près d'1 M € d'investissements, intégrant l'isolation par l'extérieur du bâtiment, le changement des fenêtres et volets, la mise en place d'une chaufferie au bois déchiqueté et de panneaux solaires thermiques pour l'eau chaude solaire.

Louis ROCCA SERRA

1^{er} ADJOINT AU MAIRE DE SERRA-DI SCOPAMÈNE

« Avant de se lancer dans un projet de chaufferie bois, il est important d'aller voir des installations. Cela permet de mieux cerner les besoins d'équipements. Par exemple, nous avons prévu au départ un hangar de stockage du bois alors que finalement une aire bétonnée recouverte d'une bâche spéciale est une solution adaptée à notre situation.

Par ailleurs, il me semble indispensable pour une petite collectivité comme la nôtre d'être accompagnée par un assistant à maîtrise d'ouvrage pendant toute la durée du projet pour réaliser le montage financier, le suivi administratif et bien sûr la vérification technique. Le soutien technique et financier de l'ADEME et de l'AUE nous est aussi très utile. »





LES OBJECTIFS DU PROJET DE LA PPE RÉVISÉE

- **Développer les documents de planification locale de la mobilité** : Accompagner 9 EPCI (50%) à horizon 2023 et 14 à horizon 2028 (78%).
- **Élaborer des plans de mobilité employeurs** : Atteindre 100 plans de mobilité à horizon 2023 et 200 à horizon 2028.
- **Sensibiliser dès le plus jeune âge** : Plans de mobilité scolaire, développé dans les programmes scolaires l'utilisation d'un vélo, l'usage des transports en commun et du covoiturage
- **Favoriser le télétravail** : Créer respectivement 30 et 63 tiers-lieux d'ici 2023 et 2028.
- **Report modal** : Objectif 2023 : 3% de part modale vélo et 30% de part modale marche, Objectif 2028 : 5% de part modale vélo et 33% de part modale marche.
- **Développer les transports en commun** : Objectif 2023 : 4% de part modale transport en commun Objectif 2028 : 5% de part modale transport en commun
- **Développer le covoiturage** : Aménager respectivement 20 et 50 aires de covoiturage d'ici 2023 et 2028 tout en sensibilisant le grand public au travers de campagnes de communication spécifiques et adaptées.
- **Encourager l'éco-conduite** : Former 250 professionnels de la route d'ici 2023 et le même nombre pour 2028 tout en sensibilisant le grand public à travers des campagnes de communication spécifiques et adaptées.
- **Mobilité électrique** : Atteindre un objectif de 41 870 véhicules électriques et hybrides rechargeables d'ici 2028 pour tendre vers un objectif de 20% du parc en 2030. Mettre en œuvre 34 269 points de recharge dont près de 4500 points de recharge accessible au public.



Le secteur des transports représente le principal poste de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de dépendance aux énergies fossiles. En effet, il représente 52 % de la consommation globale. Pour atteindre l'autonomie énergétique, il est donc essentiel de réaliser des actions de maîtrise de l'énergie et de sobriété.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PPE, l'AUE s'est ainsi positionnée en appui et en centre de ressources au service des directions de la CdC en charge des infrastructures et de l'organisation des transports, ainsi que des agences et offices intéressées. Cette mission se décline au travers de 5 actions structurantes inspirées de la stratégie nationale bas carbone pour les transports :

1 MAÎTRISER LA MOBILITÉ DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES

- **PLANIFICATION** : accompagner techniquement et financièrement les territoires dans l'organisation des déplacements via l'élaboration de Plans de Déplacements Urbains ou de mobilité rurale des intercommunalités et du Schéma Territorial de l'Intermodalité de la Corse.
- **AMÉNAGEMENT** : accompagner techniquement les projets d'aménagement et la volonté d'intégration de critères de mobilité durable dans les financements d'investissements d'infrastructures de transport via le PEI et le CPER.
- **PLANS DE MOBILITÉ** : animer et financer un réseau de chargés de mission pour assurer un soutien « clé en main » des entreprises, administrations et établissements scolaires volontaires et/ou obligés.
- **MAISON DE SERVICES ET TÉLÉCENTRES DE TRAVAIL** : aide à la définition d'une stratégie.
- **ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET FILIÈRE COURTE** : aide à la définition d'une stratégie.



ASSOCIATION QUALITAIR CORSE-CORTI



Pourquoi agir ?

L'association Qualitair Corse est en charge de la surveillance de la qualité de l'air en Corse. Pour permettre aux salariés de se déplacer plus facilement dans le centre-ville des deux agglomérations d'Ajaccio et Bastia et donc gagner en efficacité lors des actions de terrain, l'association a fait l'acquisition de deux VAE. Ces VAE sont mis gratuitement à disposition des salariés. Les distances parcourues sont estimées à 500 km par an.

Coût de l'opération

2 VAE à 1 499 €^{HT} = 2 998 €^{HT}

Financement : Bénéficiaire : 1 199 €^{HT} soit 40%
AUE : 1 799 €^{HT} soit 60%

Bilan en chiffres

- Énergie primaire économisée : 60 litres de carburant par an (soit près de 90 €)
- Émission CO₂ : 160 kilos équivalent CO₂ évités par an (soit 3 allers-retours Ajaccio-Bastia en voiture)

Témoignage

« Nous utilisons les VAE à Ajaccio, Bastia et Corte dans le cadre de nos déplacements professionnels et pour faire les trajets domicile-bureau. Ils ont une bonne autonomie, sont confortables, agréables d'utilisation, bref nous sommes vraiment satisfaits de cet investissement. » Rosanna CASALE

COOPÉRATIVE MARITIME DE LAMANAGE DU PORT DE BASTIA



Pourquoi agir ?

La société coopérative de Lamanage du port de Bastia amarre et largue des navires entrants et sortants du port de commerce. Ses salariés se déplacent sur les quais en scooter, ce qui génère des nuisances (bruit et pollution) et représentait un coût d'achat de carburant non négligeable. L'entreprise a remplacé les 4 scooters par 6 VAE que les salariés utilisent pour leurs déplacements professionnels ou privés (trajets domicile-travail et courses).

Coût de l'opération

6 VAE à 1 165 €^{HT} = 6 991 €^{HT}

Financement : Bénéficiaire : 2 796 €^{HT} soit 40%
AUE : 4 194 €^{HT} soit 60%

Bilan en chiffres

- Énergie primaire économisée : près de 620 litres de carburant par an (soit près de 930 €)
- Émission CO₂ : 1 877 kilos équivalent CO₂ évités par an (soit 33 allers-retours Ajaccio-Bastia en voiture)

Témoignage

« Nous sommes très contents, les salariés n'utilisent désormais que les vélos électriques (à la place des Scooters) pour se déplacer. Il y a moins de nuisances (bruit, pollution...) sans pour autant perdre en vitesse et donc en réactivité. Si vous avez l'occasion de passer devant le port de Bastia vous pourrez les voir pédaler le long des quais ! » Alexandra VALERY, Coopérative Maritime de Lamanage, Bastia

PHARMACIE MAROSSELLI-BASTIA



Pourquoi agir ?

La pharmacie Maroselli à Bastia a souhaité acheter un vélo à assistance électrique qui est utilisé comme mode de déplacement : par le gérant pour ses trajets domicile-travail et par les salariés pour les livraisons de médicaments aux patients. Ceci permet à la société d'avoir des pratiques plus écologiques, de faire des économies d'énergie et de temps tout en pratiquant une activité physique régulière. Le choix d'un vélo pliant a été fait pour pouvoir le stocker à l'intérieur. Les distances parcourues sont estimées à 2 000 km par an.

Coût de l'opération

1 VAE à 1 238 €^{HT}

Financement : Bénéficiaire : 495 €^{HT} soit 40%
AUE : 743 €^{HT} soit 60%

Bilan en chiffres

- Énergie primaire économisée : plus de 100 litres de carburant par an (soit plus de 150 €)
- Émission CO₂ : 310 kilos équivalent CO₂ évités par an (soit 6 allers-retours Ajaccio-Bastia en voiture)

2 DÉVELOPPER LE REPORT MODAL VERS LES
MODES ALTERNATIFS À LA VOITURE

■ **MODES ACTIFS** : développer une politique en faveur de la marche et du vélo :

- promouvoir et mettre en œuvre l'aide à l'achat de Vélo à Assistance Électrique ;
- soutenir techniquement et financièrement les schémas des liaisons douces ;
- accompagner techniquement la mise en œuvre d'itinéraires et services cyclables (location, vélo-école, stationnement, etc.).

■ **TRANSPORT EN COMMUN** : contribuer à l'émergence d'une offre de transport public corse :

- animer le Comité des transports intérieurs de la Corse ;
- soutenir techniquement et financièrement la création de services de transport public ;
- mettre en œuvre du Système d'Information Multimodale corse.

3 AMÉLIORER L'UTILISATION DES VÉHICULES
ET RÉSEAUX EXISTANTS

■ **AUTOPARTAGE** : observer les pratiques

■ **GESTION DU TRAFIC** : suivre les projets des territoires

■ **BAISSE DES VITESSES** : promouvoir l'apaisement des centres villes

■ **COVOITURAGE** : mettre en place des aires de covoiturage labellisées

■ **TRANSPORT DE MARCHANDISES** : participer à la charte CO₂ en encourageant les entreprises à y adhérer.

Le programme « Objectif CO₂ » comprend depuis janvier 2016 une démarche d'engagement volontaire visant à atteindre des objectifs de réduction des consommations et donc de GES à travers une charte et une démarche de performance par labellisation. À cet effet, ce programme fournit aux entreprises de transport routier de marchandises et de voyageurs des outils permettant d'améliorer leur performance environnementale. À ce jour, six entreprises de transport de marchandises et une de voyageurs se sont déjà engagées avec des objectifs de 5 et 10% de réduction des émissions de CO₂.

4 RENFORCER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
DES VÉHICULES

■ **BAISSE DES CONSOMMATIONS UNITAIRES** : suivre et élaborer des réflexions sur la fiscalité

■ **ÉCO-CONDUITE** : animer et sensibiliser

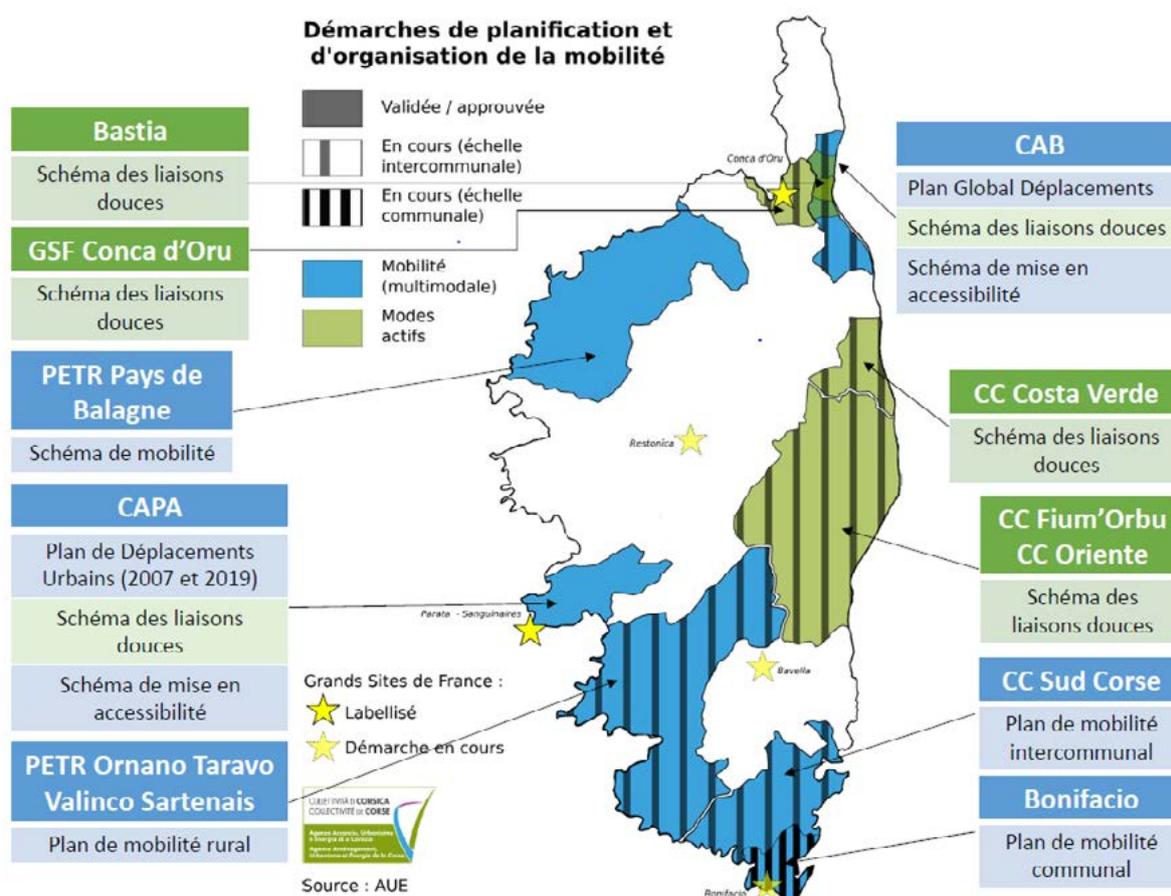
5 RÉDUIRE L'INTENSITÉ CARBONE
DES CARBURANTS

■ **MOBILITÉ ÉLECTRIQUE** : définir une stratégie

■ **BIOCARBURANTS** : élaborer des réflexions

■ **GAZ** : élaborer des réflexions

L'ensemble des objectifs fixés par la PPE est mis en œuvre au niveau opérationnel dans les territoires via des démarches de planification et d'organisation de la mobilité entreprises par les communes et EPCI. Dans ce cadre, l'AUE apporte un soutien technique et financier aux collectivités qui ont engagé ces démarches.

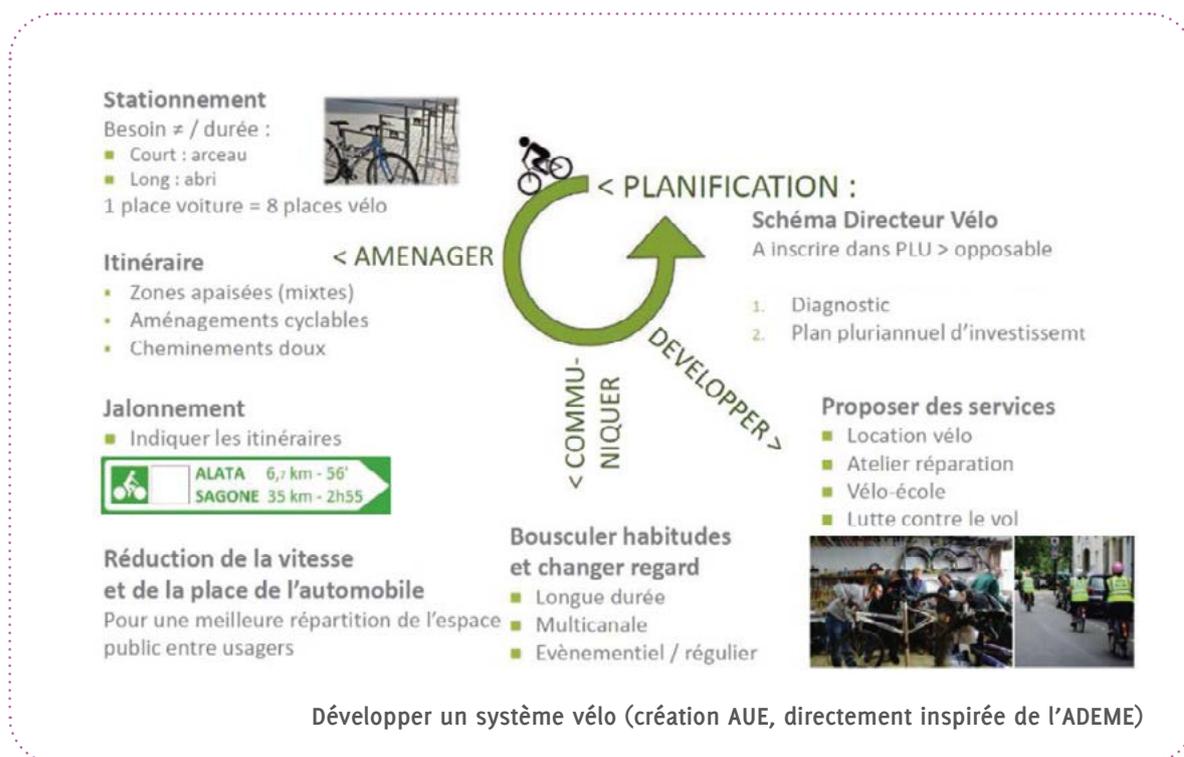


En 2021, l'Agence a notamment participé aux réunions de travail relatives au Schéma des liaisons douces de la Communauté de communes Fium'Orbu Oriente et de la Communauté de communes de la Conca d'Oru, au Plan de mobilité intercommunal de la Communauté de communes du Sud de Corse et aux futures démarches qu'elle souhaite engager et aux différents travaux en cours de la CAB.

FOCUS

■ Schéma des liaisons douces : Communautés de communes de la Costa Verde et Fium'Orbu et Oriente.

Un schéma directeur vélo détermine et estime le coût des liaisons cyclables d'intérêt communautaire à réaliser afin de créer un réseau cyclable structurant à l'échelle de l'intercommunalité. Il aborde aussi les services à déployer sur le territoire (stationnement, vélo-école, location, réparation...) et les actions de communication/sensibilisation qui permettront d'encourager la pratique de loisir, tourisme mais aussi utilitaire (comme moyen de locomotion).



M. Francis GIUDICI, Président de la Communauté de communes Fium'Orbu Castelli :

La réalisation de notre schéma de liaisons douces nous a permis d'obtenir une vision globale de notre territoire au niveau des déplacements qui y sont effectués, notamment grâce à une véritable concertation avec les différents acteurs de la mobilité. Ce plan nous permet d'accompagner le changement de comportement des personnes en faveur de la transition énergétique, en favorisant par exemple l'usage du vélo. Pour réaliser de ce schéma, nous avons bénéficié d'un accompagnement technique et financier important de la part de l'AUE. Nous pourrions entrer plus sereinement dans la phase de travaux par la suite.

FOCUS

« De nombreux Corses sont passés au Vélo à Assistance Électrique, pourquoi pas vous ? »



Mis en place par l'AUE en 2016, le dispositif d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique vise à encourager les changements de comportements en faveur d'une mobilité durable et active plus respectueuse de l'environnement et qui doit permettre de réduire la consommation d'énergie fossile. Il s'adresse aux particuliers, entreprises et collectivités en leur attribuant une aide pouvant aller jusqu'à 500 euros par vélo directement déductible à l'achat. Un réseau de 26 vélocistes partenaires a été créé à cet effet. En 2021, l'Aide à l'achat des Vélos à Assistance Électrique poursuit sa forte attractivité sur le territoire avec plus de 850 particuliers aidés en 2021 pour un montant total de 379 069 € d'aides. De plus 28 opérations ciblant des professionnels et des collectivités ont été subventionnées pour un montant de 55 197 €. Au total depuis 2016, 3 555 particuliers et 108 professionnels ont bénéficié d'un soutien financier.

Candidature au Programme « Territoire Inclusion Mobilité et Sobriété » (TIMS)

En décembre 2021, l'AUE a candidaté au Programme « TIMS » financé par les Certificat d'Économies d'Énergie et porté par la Région Auvergne Rhône Alpes destiné à promouvoir la mobilité inclusive dans les territoires. Cette candidature est réalisée en partenariat avec plus de 10 partenaires au niveau national et le réseau Mob'In Corsica au niveau insulaire. Ce dernier réunit 12 acteurs locaux employant plus de 80 salariés dont une vingtaine dans des services de mobilité. Si la candidature est retenue, pour la Corse il s'agira de mettre en œuvre des plans de mobilité, des opérations de transport à la demande sur les territoires, des ateliers de remise en selle et de réparation de vélos, de développer le covoiturage et l'autopartage.

6

PROMOUVOIR LA QUALITÉ

DE L'AIR

Dans le contexte sanitaire contraint lié à l'épidémie de COVID 19 que nous connaissons depuis mars 2020, la thématique de la qualité de l'air, qui revêtait d'ores et déjà un caractère de première importance en santé publique, devient à présent une nécessité impérieuse.

Conformément aux missions qui lui sont confiées, l'AUE a en charge la mise en place d'une politique Air pour le compte de la Collectivité de Corse. Celle-ci comporte deux volets distincts et complémentaires.

■ LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR :

Selon des études récentes, le nombre de décès prématurés est estimé à 48 000 par Santé Publique France. 307 000 décès prématurés imputables à l'exposition à la pollution aux particules fines ont été recensés dans l'Union européenne selon les dernières estimations de l'Agence Européenne pour l'Environnement. Au moins 58 %, soit 178 000, de ces décès auraient pu être évités si tous les États membres de l'UE avaient atteint le niveau préconisé dans la nouvelle ligne directrice relative à la qualité de l'air de l'OMS, à savoir 5 µg/m³.

■ LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR :

Nous passons 80% de notre temps dans des espaces clos (bureau, logement). Il est donc important de s'assurer de la bonne qualité de l'air que l'on y respire.

Selon les conclusions récentes de l'ANSES et du CSTB, le coût estimé des décès, des pertes de bien-être, de production (arrêt maladie etc...) et de l'impact sur les dépenses publiques associées à six polluants intérieurs (le benzène, le trichloréthylène, le monoxyde de carbone (CO), le radon, les particules et la fumée de tabac) est estimé à 19 milliards € par an en France.

Il s'agit donc d'un sujet majeur pour la santé publique et l'environnement. A cela s'ajoute les préoccupations liées à l'épidémie de COVID 19.

SUIVI DE L'ASSOCIATION AGRÉE DE

QUALITÉ DE L'AIR, QUALITAIR CORSE

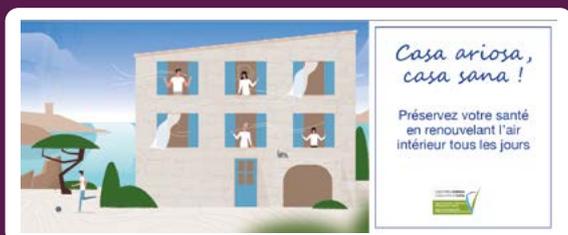
En 2021, l'AUE a participé aux 3 Conseils d'Administration de l'association et contribué au choix des actions à mener, ainsi qu'aux groupes de travail réalisés tout au long de l'année.

PROGRAMME RÉGIONAL SANTÉ

ENVIRONNEMENT (PRSE) : AIR INTÉRIEUR

Dans le contexte sanitaire lié à la pandémie, la campagne « Casa ariosa, Casa Sana », réalisée dans le cadre des travaux relatif au PRSE afin de sensibiliser sur l'importance de la qualité de l'air intérieur, est devenue plus que jamais d'actualité. En période de confinement chacun a été contraint de passer davantage de temps à son domicile et il est donc apparu d'autant plus important d'inciter au renouvellement de l'air de son logement plusieurs fois par jour. En 2021, l'AUE a donc poursuivi et amplifié la campagne « Casa ariosa, casa sana » en communiquant sur son site internet, ses réseaux sociaux et sa Newsletter puis en diffusant des spots radios et des spots TV sur France 3 Corse Via Stella aux mois de février, novembre et décembre. Celle-ci vise à sensibiliser le grand public à la nécessité d'une bonne aération du logement et à la réduction des émissions de polluants à la source afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur. Cette démarche constitue une des priorités du PRSE.

Découvrez le spot
en scannant le QRCode !

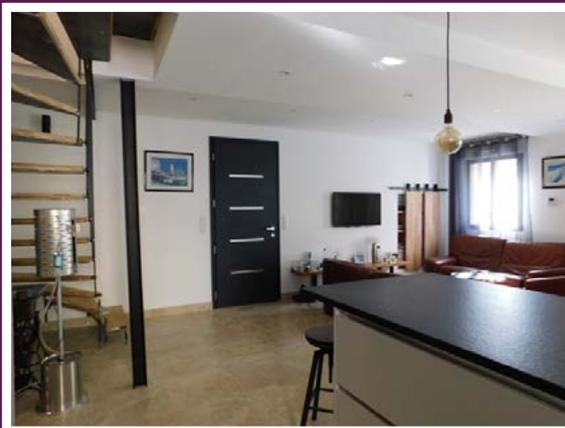


L'AUE sensibilise les EPCI et la population à la nécessité d'intégrer cette réalité dans les choix quotidiens, et ainsi atteindre les objectifs du SRCAE, des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Bastia et d'Ajaccio et du PRSE ; et par là même préserver la santé de tous.



PROJET QSE

L'AUE pilote une action de mise en place d'un programme de mesure de la qualité de l'air intérieur avant et après rénovation dans le cadre du PRSE. A ce titre, elle a participé au projet « Qualité Sanitaire et énergétique des rénovations » (QSE), porté par l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) du CSTB, lauréat d'un Appel à projets national du PROFEEL. Ce projet vise à tester et démocratiser des méthodes de mesure de la performance globale : qualité d'air intérieur, confort d'usage, consommation d'énergie, dans le contexte de la rénovation. En 2020 et 2021, l'AUE a ainsi sélectionné 5 maisons individuelles ayant bénéficié du dispositif de rénovation énergétique ORELI et 10 logements collectifs, pour lesquels une première série de mesures avant travaux ont été réalisées sur 2020. Les mesures après rénovation ont été réalisées en 2021. Les données sont en cours d'exploitation par le CSTB.



Portant outils de mesure de la QAI – Projet QSE
©Qualitair

« AER NOSTRUM »

Le projet d'envergure européenne de caractérisation de la pollution dans les ports « AER NOSTRUM », d'un montant de 2 M€, est porté dans le cadre du programme Marittimo, par un consortium franco-italien, composé de Qualitair Corse, Atmosud, université de Toulon, ARPA ligurie, ARPA Toscane, ARPA Sardaigne et université de Cagliari. Il vise à évaluer l'efficacité de solutions techniques pour réduire les émissions des navires dans les ports. Pour ceux de Bastia et d'Ajaccio, le budget pour Qualitair Corse est de 350 000 € sur 3 ans financés à 85%.

Pour la Corse, l'objectif est d'évaluer l'efficacité de solutions techniques visant à réduire les émissions de polluants atmosphériques des navires dans les ports de Bastia et d'Ajaccio. Il s'agira de créer un modèle

informatique dans lequel seront intégrés un mix de solutions, en s'appuyant sur des données topographique et météorologique à fine échelle (Qualitair Corse s'appuie sur une campagne de mesures en cours débutée à l'été 2021 pour s'achever à la fin de l'été 2022). Plusieurs sites seront instrumentés afin d'évaluer en particulier les concentrations en particules fines dans les enceintes portuaires, ainsi que dans les immeubles situés à proximité afin de réaliser des modélisations 3D des panaches des navires. Des scénarii seront présentés et évalués début 2023 et devront servir aux gestionnaires de port afin de définir une stratégie locale de réduction de l'impact portuaire. Des groupes de travail ont été réunis afin d'intégrer les données de modélisation et les choix de scénarisation.



Découvrez le site web du projet
en scannant le QrCode !



FOCUS

ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES VERS L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE



LES OBJECTIFS

Conformément aux orientations du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), et de la Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE), en cours de révision, la trajectoire choisie par la Collectivité de Corse, est l'atteinte de l'autonomie énergétique à 2050. Dans cette perspective, l'AUE s'engage pour accompagner les territoires dans la concrétisation de la transition énergétique et la résilience du territoire Corse.

- **Inscrire** les territoires dans la dynamique régionale du SRCAE et de la PPE ;
- **Établir** un réseau d'acteurs efficace à l'échelle des territoires ;
- **Identifier** et faire remonter des projets afin de répondre aux objectifs de la PPE ;
- **Répondre** au besoin d'une gouvernance Énergie-Air-Climat territoriale ;
- **Renforcer** la représentativité de l'Agence auprès des territoires ;
- **Mettre en avant** les outils de l'Agence.

Il s'agit d'accompagner les collectivités et les parties prenantes à la structuration d'une gouvernance Energie, Air Climat à l'échelle infra-territoriale, avec une animation des territoires en vue de l'élaboration de feuilles de route opérationnelles, au travers des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). Cette animation s'appuie notamment le Réseau d'acteurs « Club climat ». Les PCAET définissent des actions d'atténuation et d'adaptation à l'échelle d'un ou plusieurs EPCI. 4 territoires sont dits « territoires obligés ». Il s'agit des deux communautés d'Agglomération CAPA et CAB, ainsi que des communautés de communes Marana Golo et Sud Corse. À ce jour 5 territoires engagés dans une démarche de PCAET.

L'AUE a participé, durant l'année 2021, à la préfiguration des Plans Climat Air Energie Territoriaux de la CAPA, notamment via un travail d'études préparatoires sur le développement des énergies renouvelables.

L'Agence est également intervenue à la définition d'un accompagnement du groupement CAB-Marana Golo-Sud Corse engagé dans l'élaboration conjointe de leur PCAET.

Le PETR Ornano Sartenais Valincu Taravu a quant à lui bénéficié d'un soutien technique et financier pour son projet d'élaboration de PCAET volontaire.



LE « CLUB CLIMAT »

L'AUE a souhaité créer les conditions d'échanges réguliers sur les thématiques Énergie-Air-Climat-mobilités avec les différentes collectivités de l'île. Créée sous l'égide de la CDC/AUE, la DREAL et l'ADEME, le « Club climat » fédère ainsi l'ensemble des « relais » locaux afin d'optimiser les interventions de l'AUE et celles des territoires. Les 19 EPCI de Corse sont représentés et participent « au Club Climat ».

L'objectif premier est de permettre la massification et l'efficacité des opérations d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Il vise à partager les retours d'expériences, faire converger les projets ainsi que nos attentes respectives.

Ce réseau a vocation à bâtir des outils techniques cadrant avec les contraintes et potentialités des territoires, en lien avec les objectifs fixés par le SRCAE et la PPE, avec notamment des montages « clé en main » précisant les caractéristiques techniques attendues et permettant de maximiser les retombées financières pour les territoires.

Courroie de transmission entre des réseaux européens, nationaux et des réseaux mono-thématiques locaux, il permet d'articuler les politiques énergie-air-climat-mobilités des territoires et d'alimenter les PCAET, véritables feuilles de route opérationnelles infra – territoriales.

Ce réseau permet une meilleure diffusion de l'information en direction des territoires, et une remontée accrue d'informations de ces derniers notamment en ce qui concerne des opérations en cours ou à venir. Le réseau doit en particulier permettre le partage d'expériences entre les relais techniques eux-mêmes.

En 2021, des échanges en bilatéral sur l'avancement des dossiers des EPCI et des webinaires ont principalement été organisés, notamment le 2 novembre sur la thématique « des solutions pour la rénovation des partenariats » en partenariat avec la FNCCR. Une réunion de rentrée du Réseau s'est tenue en septembre 2021 afin de faire un bilan d'étape et préfigurer les besoins et les attentes pour 2022.

LE RÉSEAU NATIONAL DES GREC – GROUPEMENT RÉGIONAUX

D'EXPERTS SUR LE CLIMAT ET LE GROUPE DE TRAVAIL

« ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE » DU RARE

L'adaptation au changement climatique est un sujet transversal, qui englobe toutes les politiques publiques. Elle vise à préparer l'ensemble des acteurs de nos territoires à faire face aux impacts inévitables du changement climatique ; en limitant notamment la vulnérabilité de nos territoires. L'adaptation consiste à anticiper, réagir et faire face aux conséquences, mais également profiter des opportunités potentielles, pour innover dans nos modes de production, de consommation, nos infrastructures de transport, afin de maintenir notre niveau de vie en limitant nos impacts sur notre environnement. Il s'agit donc de changer de paradigme.

Créer des outils d'aide à la décision en termes de résilience face aux changements climatiques est un processus complexe, qui demande méthode, mise en commun des savoirs, des recherches, des initiatives. La première étape consiste donc à créer les conditions d'un dialogue interdisciplinaire pérenne dans le temps.

Dans la ligne des orientations pour l'adaptation au changement climatique inscrite au SRCAE, des délibérations prises, en ce sens, à l'unanimité, lors de sessions de l'Assemblée de Corse, dès décembre 2016, et de la déclaration d'urgence climatique et écologique de l'Assemblée de Corse en décembre 2020, des échanges ont été menés avec les groupes régionaux d'experts en cours de création dans différentes régions et territoires d'outre-mer :

- AcclimaTerra en Nouvelle- Aquitaine ;
- GREC-SUD en région Sud ;

- Ouranos AuRA en Région Auvergne –Rhône-Alpes ;
- RECO en Occitanie ;
- GREC Guadeloupe en région Guadeloupe – (OREC – Synergile)

D'autres groupes sont en réflexion en Bretagne, Paris ; pour la Normandie, un GIEC Pays de la Loire se formalise et un CERCLE/ Climbio/cerdd en région Hauts de France.

Il s'agit d'un travail préparatoire à la mise en place d'un Groupe d'Expert Climat en Corse, par analogie aux GREC, qui jouera un rôle de prospective sur l'adaptation au changement climatique, afin de définir une méthodologie de travail interdisciplinaire et d'accueillir des personnes ressources inter-secteurs (chercheurs, institutions, collectivités, associations, entreprises etc...).

Cela s'inscrit dans le double objectif de remonter des données au niveau national, comme préconisé par l'ONERC, et d'autre part, de construire des outils de descente d'échelle infra – territoriaux et ainsi permettre l'accompagnement des territoires de projet dans le cadre des PCAET notamment.

Dans ce cadre, nous avons également participé au groupe de travail du RARE dédié à l'accompagnement des territoires face aux évolutions du changement climatique, aux réunions d'échange du réseau des GRECC et à des échanges avec Météo France en local. Un premier axe de travail repose sur l'élaboration de profils climatiques infra territoriaux via notamment l'outil DRIAS développé par le Ministère de la transition écologique en partenariat avec notamment Météo France.

L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ÉNERGIE ET DES GAZ À EFFETS DE SERRE (OREGES)

L'AUE s'engage à faire de la Corse une référence en matière de transition écologique. Pour faire face aux bouleversements climatiques, à l'appauvrissement des ressources, et permettre à chaque Corse de mieux vivre sur sa terre, l'Agence élabore et met en œuvre des stratégies et des actions innovantes qui visent à préserver et développer notre territoire. La capacité de ses équipes à anticiper, innover, recueillir et analyser des données, conduire des travaux d'observation, permet à l'AUE de préparer l'autonomie énergétique et l'utilisation raisonnée de nos ressources aux horizons 2040 et 2050.

En matière d'analyse et de prospective l'Agence héberge ainsi un **Observatoire Régional des Gaz à effet de Serres (OREGES)**. Créé le 25 juin 2010 par l'Assemblée de Corse, et animé par l'équipe de la Direction déléguée à la transition énergétique, il permet d'améliorer la connaissance et donc d'éclairer les choix des élus.



À CE TITRE L'AGENCE ASSURE LE SUIVI DES DIFFÉRENTS INDICATEURS TERRITORIAUX :

- dans le cadre de **l'évaluation de la mise en œuvre du PADDUC et de la PPE** ;
- pour ce qui concerne particulièrement les activités de l'AUE, il s'agira d'**évaluer la mise en œuvre du SRCAE et de la PPE via l'OREGES**.

L'année 2021 a été une année de restructuration pour l'OREGES puisqu'un chargé de mission dédié a été recruté en fin 2020. Ainsi, l'activité 2021 de l'OREGES s'est principalement focalisée sur la mise à jour des données multidimensionnelle de l'OREGES de Corse pour l'ensemble des secteurs de consommation énergétique (résidentiel, tertiaire, industrie, agriculture), le développement de nouvelles fonctionnalités des outils logiciels dont les approches cartographiques et l'élaboration de tableaux d'indicateurs territoriaux.

L'Observatoire a pu apporter un accompagnement spécifique à plusieurs communautés de communes afin d'établir leur état des lieux et d'autres sont en cours. Enfin, l'OREGES a adhéré au consortium « Terristory » afin de bénéficier d'un outil de visualisation de données, d'aide à la décision et de prospective territoriale. « Terristory » permet une vaste compilation d'indicateurs territoriaux multi-thématiques pour la transition des territoires et grâce à une interface de visualisation dynamique et interactive, « Terristory » permet de comprendre son territoire, de connaître les potentiels et d'identifier les leviers d'actions prioritaires.

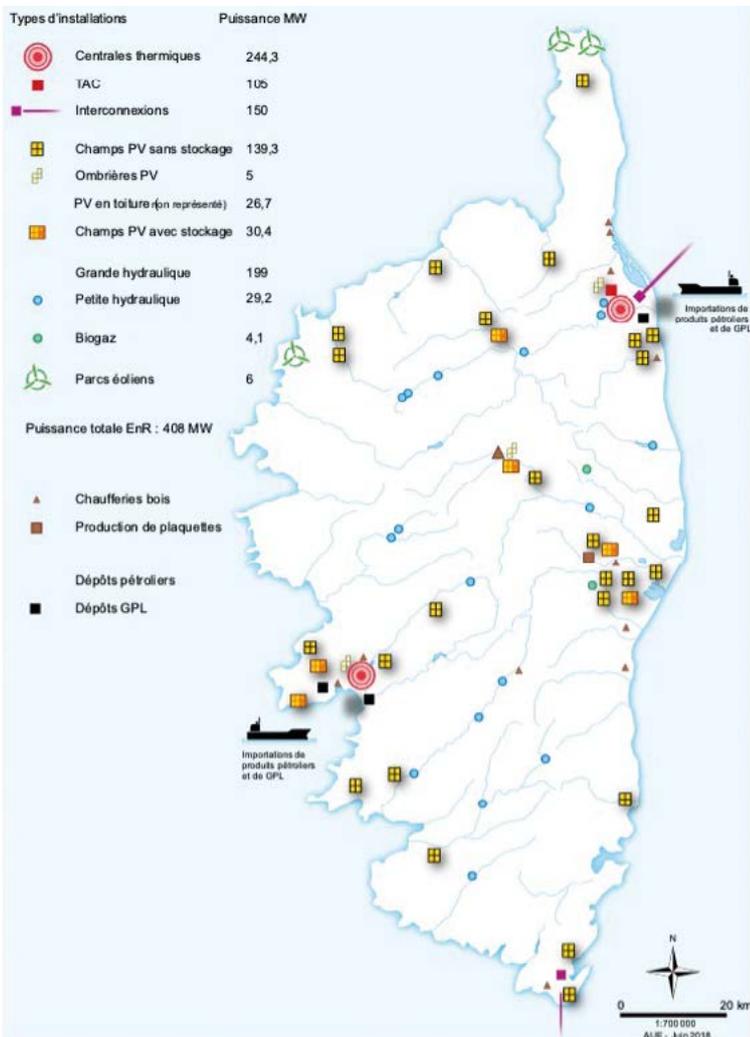


LE MIX ÉNERGÉTIQUE DE LA CORSE

L'insularité et le manque de ressources énergétiques locales induisent une forte dépendance en matière d'approvisionnement énergétique. **Ainsi, bien que le mix électrique de la Corse se caractérise par un taux important d'énergies renouvelables (EnR), l'île reste dépendante des approvisionnements extérieurs pour près de 87 % de sa consommation totale d'énergie primaire en 2020.**

SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE DE LA CORSE - 2020

(source OREGES de Corse)



Le mix énergétique désigne l'ensemble des différentes sources d'énergie primaire utilisées pour la consommation finale d'une zone géographique donnée.

En Corse, il inclut les énergies fossiles (produits pétroliers ou d'origine pétrolière comme le gaz de pétrole liquéfié - GPL) **et des énergies renouvelables** (hydraulique, solaire, éolien, biomasse, etc.).

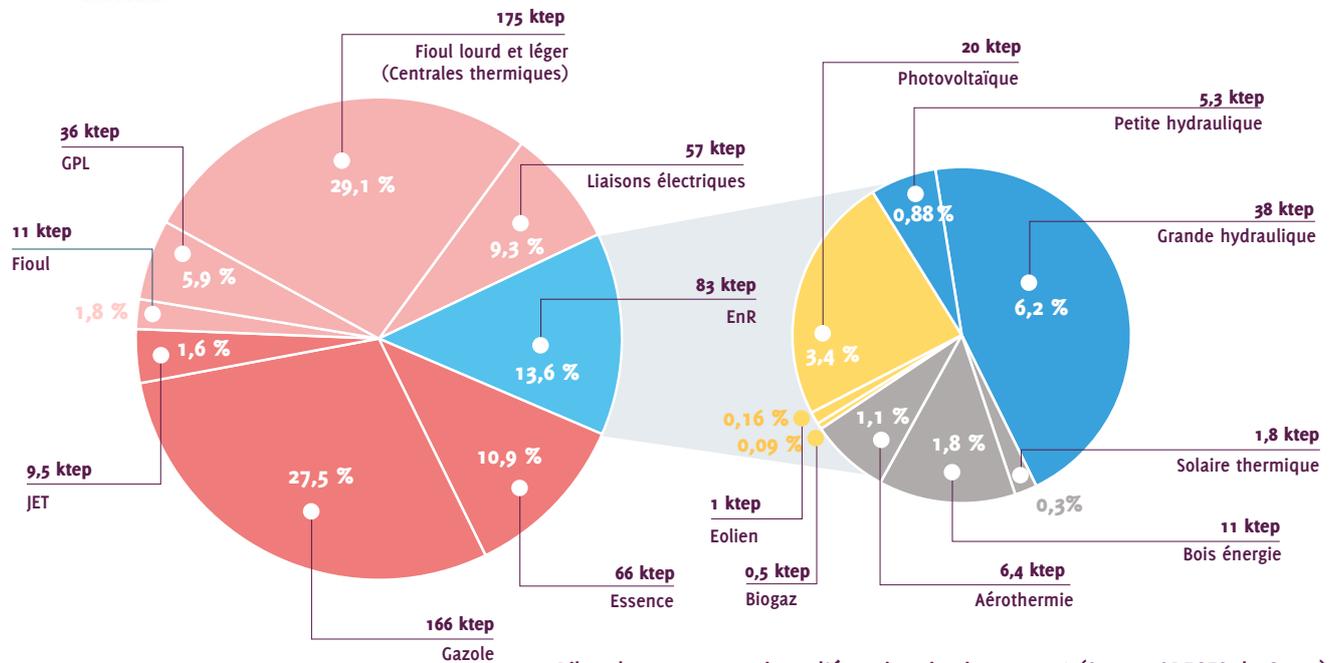
Il comptabilise toutes les énergies primaires, notamment celles consommées pour la production d'électricité, les transports, le chauffage des bâtiments, etc.

Le mix énergétique de la Corse intègre également les importations d'électricité via les liaisons avec l'Italie continentale et la Sardaigne.



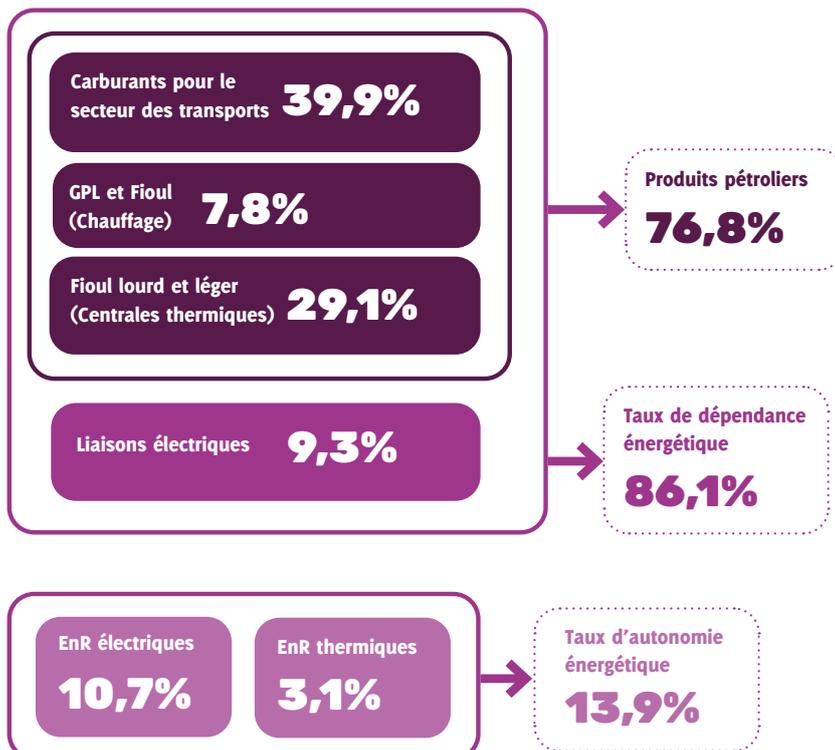
CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE BILAN 2020 - 605 ktep

OREGES
Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effets de Serre



Bilan des consommations d'énergie primaire en 2020 (Source OREGES de Corse)

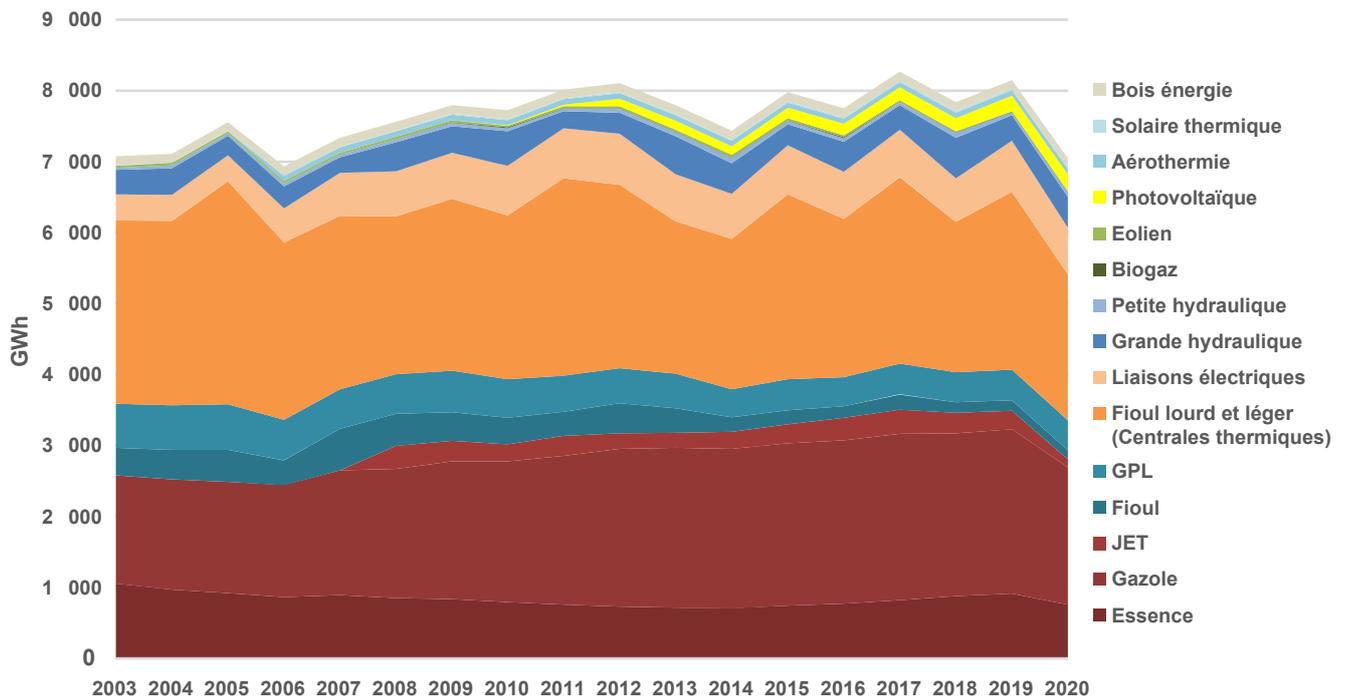
En 2020, la consommation d'énergie primaire s'est élevée à 605 ktep, répartie comme suit :



La part des énergies renouvelables locales dans la consommation d'énergie primaire, hors agrocarburants, s'élève en 2020 à près de 13,9 %. Ramenée en énergie finale, cette part augmente à plus de 16,4 %.



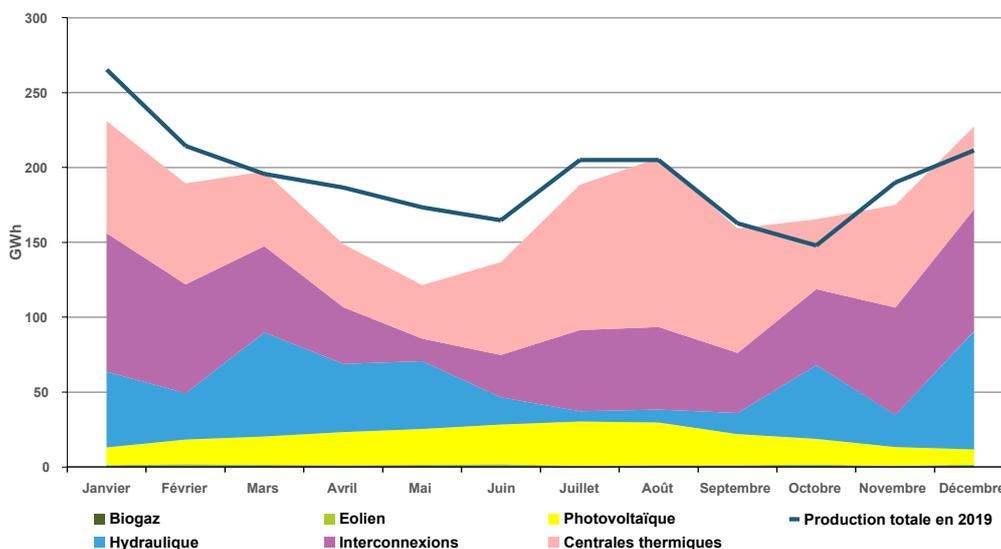
ÉVOLUTION ANNUELLE DU MIX PRIMAIRE



De 2003 à 2020, il peut être constaté une croissance de la consommation globale d'énergie primaire de l'île : de 7 068 GWh en 2003, la consommation en énergie primaire est passée à 8 144 GWh en 2019, soit une augmentation de +15 %. Cette

valeur doit toutefois être nuancée dans la mesure où d'une part, les consommations de JET pour les transports aériens ne sont comptabilisées que depuis 2008, et d'autre part, il s'agit de données non corrigées du climat.

ÉVOLUTION MENSUELLE DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE



OREGES
Observatoire Régional de l'Énergie
et des Gaz à Effets de Serre

Concernant l'année 2020, on constate une **diminution importante des consommations de carburants liées au secteur des transports** qui résulte de la crise sanitaire et essentiellement aux restrictions de déplacement.



LE MIX ÉLECTRIQUE

L'approvisionnement en électricité repose sur un « trépied énergétique » conformément au Plan énergétique pour la période 2005-2025 adopté par l'Assemblée de Corse en 2005. L'approvisionnement électrique de l'île est ainsi assuré par :

- **les énergies renouvelables**, en grande majorité l'hydroélectricité et dans une moindre mesure le photovoltaïque et l'éolien,
- **les unités de production thermique** (centrales de Lucciana et du Vazzio),
- **les importations d'électricité** de l'Italie continentales (liaison « SACOI ») et de la Sardaigne (liaison « SARCO »).

En 2020, les sources d'énergies renouvelables ont couvert 34,2% des besoins en électricité, les centrales thermiques 36,0%, et les liaisons électriques 29,8%. Cette répartition est toutefois soumise aux variations liées aux conditions hydrologiques du fait de la part importante de l'hydroélectricité.

La puissance garantie, constituée des moyens de production thermiques, des grands barrages et des liaisons électriques, représente près de 77 % des moyens de production raccordés au réseau soit 698 MW.



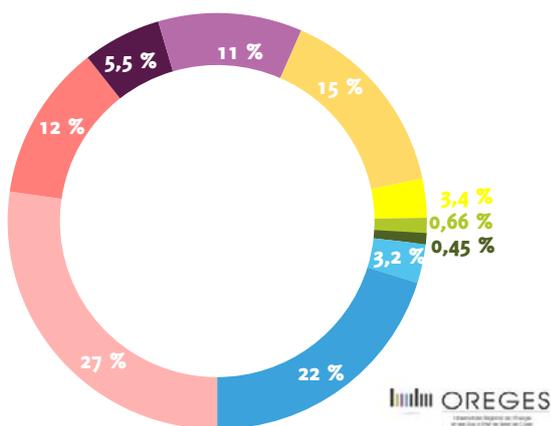
L'effet du confinement total sur la consommation électrique de 2020 est visible dès le mois de mars avec une baisse marquée de la consommation au-delà des minima observés des dernières années. À partir de juillet 2020, la consommation électrique corse retrouve un niveau proche des années précédentes, et ce en dépit des mesures ultérieures qui ont pu être prises, à l'image de la fermeture des commerces ou de l'instauration du couvre-feu.

PUISSANCE RACCORDÉE AU RÉSEAU 2020

907,4 MW

Puissance électrique garantie 2020 : 698,4 MW

Puissance électrique renouvelable intermittente : 145,3 MW



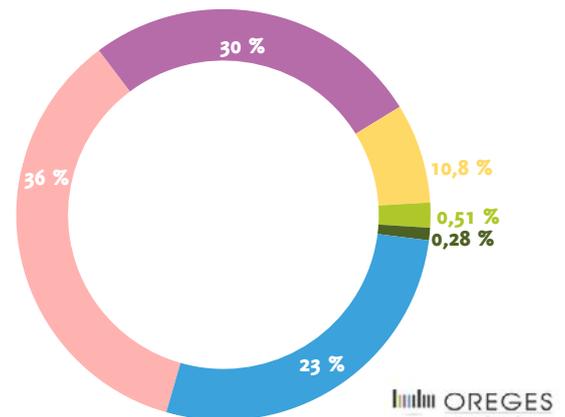
Centrales thermiques : 244,3 MW	Photovoltaïque avec stockage : 30,4 MW
TAC : 105 MW	Eolien : 6 MW
SACOI : 50 MW	Biogaz : 4,1 MW
SARCO : 100 MW	Petite hydraulique : 29,2 MW
Photovoltaïque sans stockage : 139,3 MW	Grande hydraulique : 199,1 MW

PRODUCTION ÉLECTRIQUE NETTE 2020

2 207 GWh

Production électrique renouvelable : 755 GWh

Part des énergies renouvelables : 45,5 %



Centrales thermiques : 794 GWh	Eolien : 11,3 GWh
Interconnexions : 657 GWh	Biogaz : 6,3 GWh
Photovoltaïque : 238 GWh	Hydraulique : 500 GWh

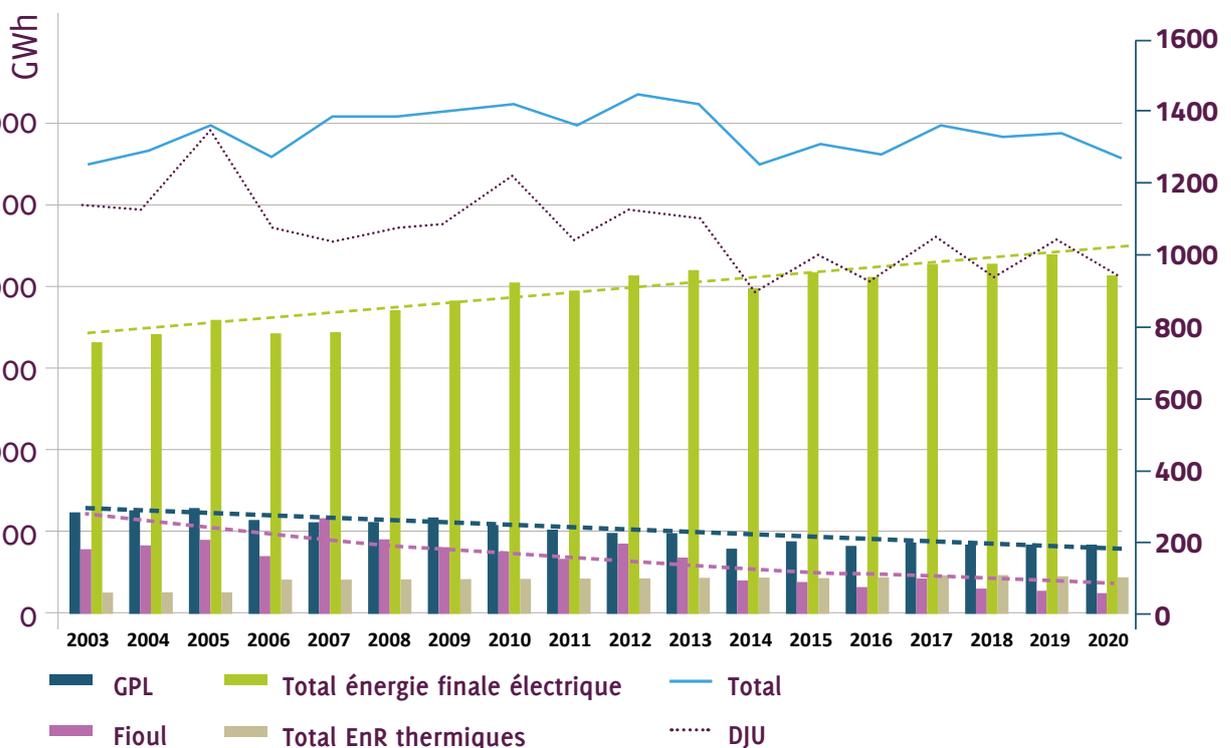
Bouquet électrique en Corse – 2020 (source OREGES de Corse)



ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE FINALE

HORS TRANSPORT

La consommation d'énergie finale dans les bâtiments reste inférieure à 3 000 GWh depuis 2014 et retrouve son niveau de 2003 malgré la forte augmentation démographique de la Corse constatée depuis une quinzaine d'années. À partir de 2013, on constate une baisse globale des consommations énergétiques corrélée avec des années présentant des hivers doux, mais des étés chauds.

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE FINALE
(HORS TRANSPORT) DEPUIS 2003

Évolution
entre 2013 et 2020

Électricité finale +2%

GPL -12 %

Fioul -54 %

OREGES
Observatoire Régional de l'Énergie
et des Gaz à Effets de Serre

Depuis 2003

Électricité finale +25 %

GPL -32 %

Fioul -67 %

-450 GWh GAZ ET FIOUL
=
+425 GWh ÉLECTRICITÉ



Le tableau ci-après illustre les évolutions des consommations de GPL, de Fioul et d'électricité entre respectivement 2003, 2009, 2013 et 2018 :

	ÉVOLUTION 2003 À 2020 (%)	ÉVOLUTION 2009 À 2020 (%)	ÉVOLUTION 2013 À 2020 (%)	ÉVOLUTION 2009 À 2020 (GWh)
GPL	-32%	-27%	-12%	-166 GWh
Fioul	-67%	-70%	-54%	-275 GWh
Électricité	+25%	+9%	+2%	+153 GWh

La réduction très significative des consommations de fioul depuis une quinzaine d'année semble particulièrement s'accélérer depuis 2013. La diminution des consommations de gaz depuis 2003 semble en revanche être moins forte depuis 2013. L'augmentation de la consommation d'électricité semble également se stabiliser depuis 2013. Ainsi, poussée par des hivers plus doux depuis 2013, **la baisse des consommations d'énergie finale dans le bâtiment se confirme**, et particulier les consommations de fioul, et de manière plus atténuée celles du gaz. A contrario, **les consommations d'électricité continuent à augmenter quoique de manière maîtrisée**. La consommation d'électricité a par ailleurs un profil annuel qui se déforme progressivement avec des hausses de consommation marquées d'avril à septembre alors que les consommations d'octobre à mars se stabilisent.



Ces évolutions mettent en avant un phénomène de transfert d'énergie du gaz et du fioul domestique vers l'électricité, mais aussi du fioul vers le gaz outre les transferts vers les énergies renouvelables thermiques dont le bois énergie.

Ces évolutions traduisent à la fois **l'effet des programmes de maîtrise de la demande en énergie** et de **développement des énergies renouvelables** mais aussi les efforts engagés depuis plusieurs années pour maintenir les usages gaz, évitant ainsi un report massif de ces consommations vers l'électricité.

L'augmentation des consommations d'électricité traduisent de plus, outre les reports d'énergie, l'évolution des consommations électriques liées aux usages spécifiques (éclairage, tv, informatiques, etc.) ainsi qu'au développement de la climatisation amené à croître sous l'effet des vagues de chaleurs répétées en l'absence d'habitats rénovés et adaptés à ces évolutions climatiques.



MOBILITÉ ACTIVE

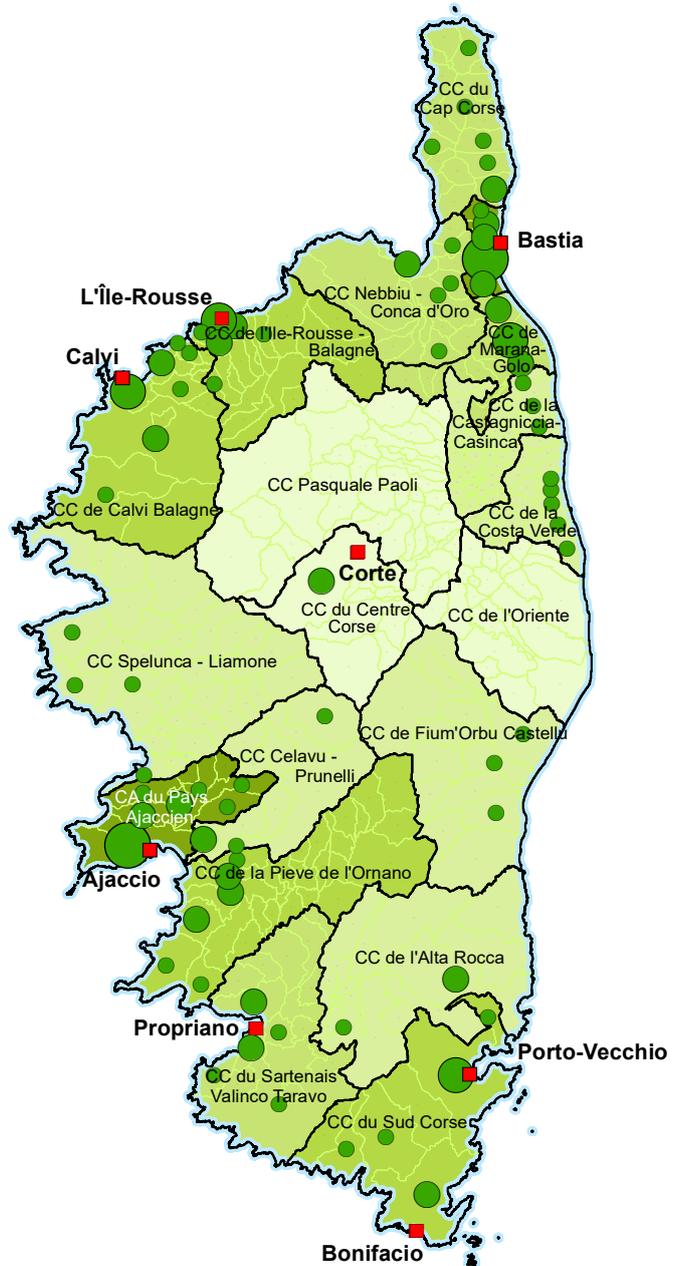
L'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse a mis en place une aide pour l'achat de Vélo à Assistance Électrique (VAE). Cette aide à destination des particuliers, mais aussi des collectivités et des entreprises, décidée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse lors de la session du 26 mai 2016, vise à **sensibiliser les citoyens** à l'utilisation du vélo, comme mode de déplacement à part entière, tout en encourageant les villes et agglomérations à investir dans les infrastructures nécessaires à son développement.

Le VAE est rapide en ville (19 km/h de moyenne), il **permet de se stationner facilement et contribue à une activité physique modérée**. Par rapport à un vélo «classique», l'assistance, bien que légère, permet de pratiquer des distances plus importantes, de ne pas être gêné par le dénivelé ou encore de ne pas souffrir de la chaleur. Cependant, le coût d'un VAE reste relativement élevé, ce qui constitue un des principaux freins à l'achat.

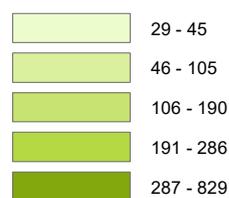
En rendant l'achat de VAE plus accessible, ce dispositif vise à développer son usage. À mi-chemin entre le scooter et le vélo, le VAE peut **permettre à la population de changer son regard et d'adopter les modes doux** dont l'impact sur l'environnement est limité.

L'objectif est que le vélo, assisté ou non, devienne un mode de déplacement à part entière, notamment en milieu urbain où deux tiers des déplacements font moins de 3 km.

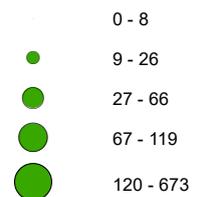
En 5 ans, ce dispositif a permis d'aider plus de 3 550 particuliers et 108 entreprises/collectivités.



Nombre de VAE
par intercommunalité



Nombre de VAE
par commune





L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LA DIRECTION DÉLÉGUÉE

À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (17 SALARIÉS)



BENJAMIN GILORMINI

Directeur Délégué à l'Aménagement du Territoire (HC)



GHJULIA-MARIA DEFRANCHI

Chef du Département Urbanisme et Conception Projets d'Aménagement (A)



PHILIPPE ISTRIA

Chef du Département Observation et Suivi Padduc (A)



PAUL THOMAS CARLI

Chargée d'Études (A)



TRISTAN CASABIANCA

Chargé d'Études (A)



MARIE-HÉLÈNE CASALONGA

Chargée d'Études (A)



LIONEL CHEVALLIER

Conducteur de travaux (B)



ESTELLE DAMPNE

Chargée d'Études (A)



PAUL-EDOUARD DERVIEU

DE ROCCA SERRA

Cartographe (B)



AURELIA FERRALI

Chargée d'Études (A)



THOMAS LANIESSE

Chargé d'Études (A)



LOÏC MARTIN

Architecte Urbaniste (A)



BASILE NICOLSKY

Chargée d'Études (A)



SOPHIE RASPAIL

Chargée d'opérations (A)



BARBARA SUSINI

Chargée d'Études (A)



PIERRE-LOUP VALENCE

Chargé d'Études (A)



ANTHONY VENTURI

Chargé d'Études (A)



LES MISSIONS

- Agence de référence pour l'aménagement durable de notre île, l'AUE est chargée par la Collectivité de Corse de définir et mettre en œuvre, avec les acteurs du territoire, les politiques publiques dans ce domaine.
- Sa mission vise notamment à assurer l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi du PADDUC et du modèle de société qu'il définit.

3 GRANDS OBJECTIFS

- 1** Accompagner les collectivités pour l'élaboration de documents d'urbanisme
- 2** Contribuer à l'élaboration des avis techniques pour le compte de la CdC
- 3** Accompagner les territoires pour la mise en œuvre du PADDUC

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS POUR L'ÉLABORATION DE DOCUMENTS D'URBANISME

La concertation réalisée dans le cadre des travaux d'élaboration du PADDUC avait mis en évidence un déficit d'ingénierie très important dans la plupart des communes. Ce constat s'est confirmé après le vote du PADDUC, dès les premières tentatives d'élaboration de documents d'urbanisme. L'AUE fait en effet face à une demande d'accompagnement et de conseil croissante de la part de ces collectivités.



LES OBJECTIFS

Face au déficit constaté, l'objectif de l'AUE est donc de permettre aux collectivités locales de disposer des **moyens humains, méthodes et missions nécessaires à l'élaboration et à la conduite de projets territoriaux, ainsi qu'à la définition, au montage et à la mise en œuvre d'actions.**

Plus largement, il s'agit de **favoriser l'émergence de projets de développement sur les territoires** dès lors que ceux-ci présentant un potentiel, y compris en l'absence de porteur de projet identifiable.

La politique de l'AUE est donc orientée principalement vers **les collectivités locales**, interlocuteurs naturels en matière d'initiative de projets de développement territorial, sans exclure une implication directe, sur sollicitation des acteurs locaux, pour contribuer à l'émergence de projets sur les territoires les moins dynamiques, afin de les réinvestir pour valoriser leurs potentiels, même en cas de déficit d'initiative locale. Il s'agit de faire de l'AUE un outil au service des collectivités locales, en matérialisant cette relation « client-prestataire » au travers de prestations de services. **Les prestations de base** (rédaction d'un cahier des charges pour le recrutement de prestataires, analyse des orientations du PADDUC applicables sur le territoire) **sont gratuites**. D'autres, plus spécifiques, ou relatives au conseil et aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, sont rémunérées.

En 2021, une proposition technique et financière pour l'assistance à l'élaboration d'un **Projet urbain** (intégrant un volet pré opérationnel) **a été adressée à la commune de Zonza** et reste dans l'attente de confirmation.

Trois communes ont bénéficié d'un accompagnement gratuit de l'AUE pour l'élaboration d'un cahier des charges (prestation de base de l'offre de services).

Par ailleurs, avant la définition de ces modalités d'accompagnement et d'études, l'AUE s'était engagé auprès de certains territoires pour les accompagner dans leur réflexion. En particulier, depuis 2017, l'AUE suivait les travaux d'élaboration du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Bastiaise, qui coïncidaient alors avec la démarche de « territorialisation du PADDUC » prévus par la délibération du 27 janvier 2017. Afin d'éclairer la programmation quantitative et spatiale du logement sur ce territoire, l'AUE y avait établi un diagnostic foncier, dans le but de recenser le foncier disponible ou densifiable, propice à la création de logement (proximité de services, de transports, vocation de la zone...), et les contraintes à sa mobilisation et son aménagement, de manière à disposer d'une programmation du logement la plus opérationnelle possible. Ces études ont été reprises, achevées et présentées à la CAB en 2020 et les derniers ajustements ont été effectués en 2021 avant approbation du PLH.

Les autres missions statutaires ou contractuelles ont été atténuées compte tenu du contexte sanitaire, combiné à la période électorale qui a conduit nombre de communes à différer leurs travaux d'élaboration des documents d'urbanisme et les réunions de travail y afférent qui ne pouvaient pas être dématérialisées.

FOCUS

« L'Offre de services »

Élaborée par l'Agence en 2020, L'OFFRE DE SERVICES permet de répondre au cas par cas aux besoins de communes en matière de documents d'urbanisme, d'études spécifiques et de projets d'aménagements. Elle se positionne dans un rôle d'interface entre la collectivité et le bureau d'étude missionné et précise l'ensemble des prestations et livrables attendus.

Nos coordonnées

Agence d'Aménagement durable,
d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse
Ancienne clinique Ripart
5 rue Prosper Mérimée
CS 40001 - 20181 Ajaccio Cedex 1

Pour tout autre projet personnalisé
contactez-nous au 04 95 10 98 64
ou par mail aue@isula.corsica

A nostra squadra



Benjamin Gibertini
Directeur délégué à
l'aménagement du territoire



Ghjulia Maria DeFranchi
Chef du Département Urbanisme
Conception projets d'aménagement



Marie-Waléna Casaburga
Chargée d'études



Lionel Chevallier
Coordinateur de travaux



Estelle Dampne
Chargée d'études



Paul Edouard Desvieux
de Rocca Serra
Cartographie



Leticia Martin
Architecte Urbaniste



Basile Nicolisky
Chargé d'études



Barbara Sacchi
Chargée d'études



Pierre-Louis Malencor
Chargé d'études



Vous êtes une collectivité locale
Commune, Intercommunalité,
un Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)...

L'AUE vous accompagne

Pour vos

- Documents d'urbanisme
- Projets d'aménagements
- Études spécifiques







L'AUE à fianc'à voi

www.aue.corsica

NOTRE OBJECTIF

Accompagner les collectivités et les bureaux d'études missionnés dans :

- 1. L'ÉLABORATION DE LEUR DOCUMENT DE PLANIFICATION
(Plan Local Urbanisme, Plan Local Urbanisme Intercommunal, Schéma de Cohérence Territoriale, Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacement Urbain etc...)
- 2. LA RÉALISATION DE PRODUCTIONS DOCUMENTAIRES SPÉCIFIQUES
(Diagnostiques fonciers, formes urbaines, études d'urbanisme pré-opérationnelles)

NOTRE EXPERTISE

Assurer un rôle d'interface entre la collectivité et le bureau d'études missionné.

Aider à l'aboutissement de la démarche de planification tout en intégrant une réelle approche opérationnelle et un vrai projet d'aménagement urbain.



NOS PRESTATIONS

1 Prestation de base

Gratuite

- Rédaction d'un cahier des charges pour le recrutement des prestataires chargés d'élaborer le document d'urbanisme.
- Analyse des orientations du PADDUC applicables sur le territoire de la commune concernée. (ex : Secteur d'Enjeux Régionaux)

2 Prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Payante

- Assistance et conseil dans l'élaboration de documents de planification des collectivités
- Assistance et conseil dans l'engagement de démarches de programmation et/ou conception urbaine (Opération d'aménagement public, zone d'aménagement concertée...)

Exemples de prestations d'AMO proposées par l'AUE :

- PHASE D'ÉLABORATION
- Définition des besoins de prestations à externaliser et estimation des coûts
- Rédaction des projets de marchés publics correspondant aux prestations choisies
- Assistance à la passation des marchés (analyse des offres, etc.)
- Assistance à l'organisation de la procédure de concertation publique

3 Prestation d'études spécifiques

Payante

L'AUE peut intervenir en réponse à des commandes d'études spécifiques. Il peut s'agir de l'élaboration de stratégies foncières, d'études d'urbanisme pré-opérationnelles etc., mais également d'analyses d'enjeux, ou de formes urbaines, en amont de la commande d'études plus approfondies afin de mieux cibler l'objet de ces commandes.

Exemples de prestations d'études spécifiques :

- Des diagnostics de formes urbaines
- Des diagnostics fonciers
- Des propositions de représentation spatiale des enjeux et objectifs des PADD
- Des contributions à la définition du contenu des orientations d'aménagement et de programmation des PLU ou au contenu des programmes d'opérations publiques d'aménagement

Pour les prestations rémunérées une convention bipartite devra être passée entre l'AUE et la collectivité concernée.

Le coût des prestations rémunère uniquement le temps de travail consacré par l'AUE.

Formulaire de demande disponible sur www.aue.corsica


LE SCOT DE BALAGNE : ACTION PHARE

Engagé fin 2020, la reprise de l'élaboration du SCOT du Pays de Balagne par l'AUE a constitué un élément saillant pour la Direction déléguée à l'Aménagement du territoire au cours de l'année 2021.

Dans l'optique de construire un document le plus représentatif des aspirations, des réalités du territoire, il a d'abord été proposé de réaliser **des ateliers thématiques, participatifs**, ouverts à la fois aux élus mais aussi aux techniciens et acteurs socio-économiques balanins, sans oublier la société civile à travers le conseil de développement du Pays.

La concertation entreprise a pris cette forme, majoritairement dématérialisée avec des webinaires pour cause de contexte sanitaire toujours instable. Suite aux quatre premiers événements tenus (ont été abordés des questions d'armature urbaine, d'aménagement et de formes urbaines, d'agriculture) et considérant qu'une part importante encore des territoires restait silencieuse, faute de représentation en séance, il a été retenu un **changement de méthode**.

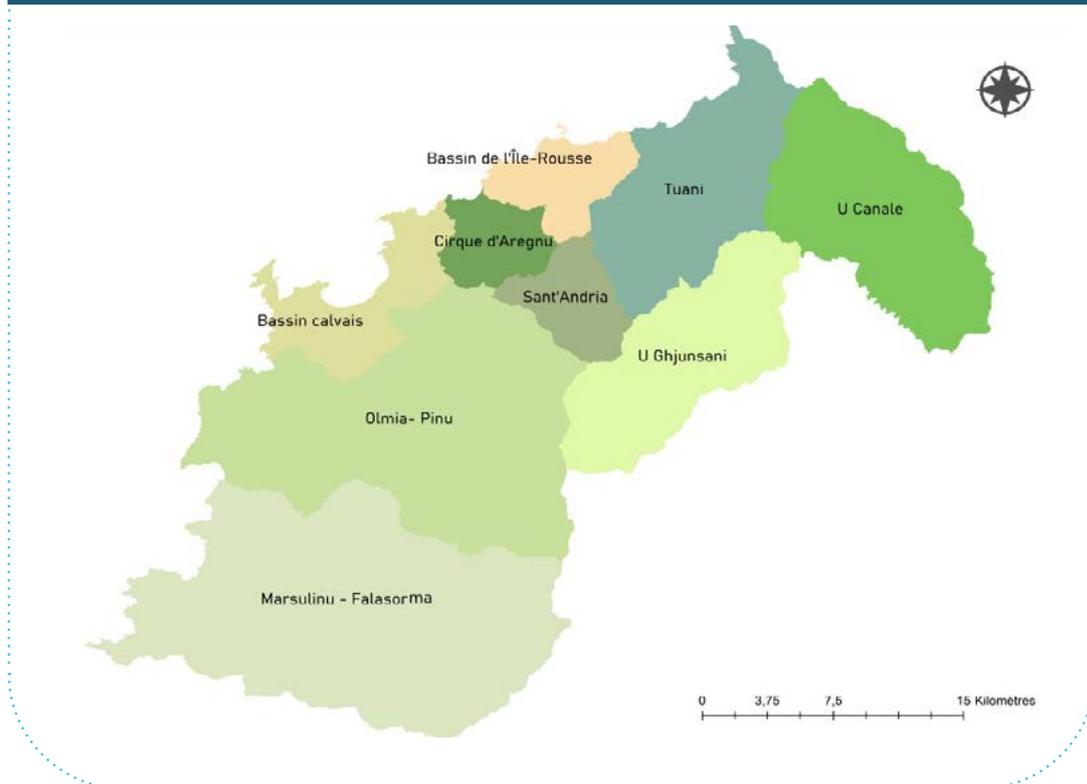
Aussi, afin de mobiliser le maximum de communes, de sensibilités, a été actée à la fin du printemps la conduite de **neuf réunions locales**, par pieve historiques de Balagne (cf. carte ci-contre), en petit comité, pour recueillir les attentes et répondre à certaines craintes des maires et conseillers.

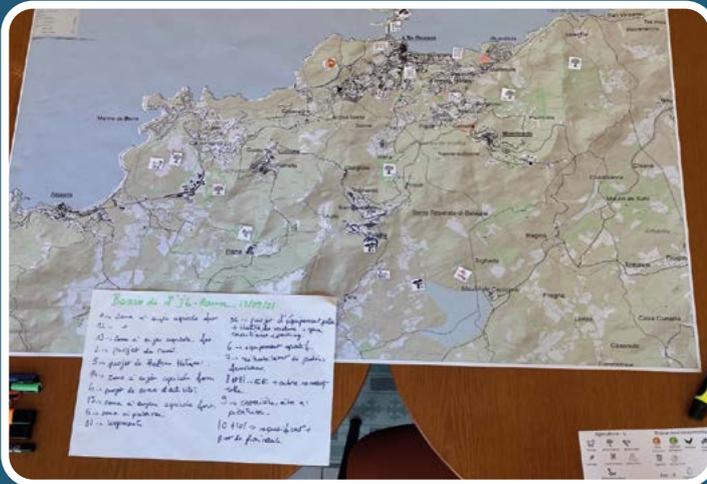
Il s'agissait, à cette occasion aussi de faire œuvre de pédagogie relativement à un document de planification parfois perçu comme trop technique et rarement concret.

Ces réunions de territoires ont permis de dégager et d'appuyer quelques axes de développement qui seront inscrits dans le **Plan d'Action Stratégique définitif du SCOT**.

Surtout, **32 des 36 communes de Balagne** ont pu s'exprimer, ont eu l'opportunité de spatialiser leurs ambitions, y compris sur des formats cartographiques pour positionner leurs projets, en cours ou à venir, le tout dans un souci de cohérence et d'équilibre territorial.

Des synthèses de ces ateliers ont pu être présentées en comités techniques, au conseil de développement et lors de la conférence des maires du 2 décembre 2021.

PIEVE HISTORIQUES DE BALAGNE




- Réalisation d'une carte d'enjeux et de projets par Pieve par les élus.

Ici celle du bassin de l'Isula



- Réunion dans le Ghjunsani



- Réunion dans le cirque d'Aregnu

CONTRIBUER À L'ÉLABORATION DES AVIS TECHNIQUES POUR LE COMPTE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

Pour le compte de la Collectivité de Corse, l'AUE centralise, met en forme et propose à la signature du Président du Conseil Exécutif les avis officiels sur les documents d'urbanisme qui lui sont soumis par les communes en sa qualité de PPA (Personne Publique Associée).

Pour ce faire, de nombreux services, Offices et Agence de la Collectivité de Corse dans les domaines de l'urbanisme, des infrastructures et des transports, de l'eau, de l'environnement, du foncier, du développement rural et territorial, de l'habitat et du logement sont mobilisés. L'AUE est chargée d'assurer la synthèse de toutes leurs contributions sous la forme d'un unique projet d'avis.

Par ailleurs, l'AUE est sollicitée pour produire des notes visant à éclairer la position du Président de l'Exécutif ou son représentant sur les projets de document d'urbanisme, d'opérations d'urbanisme ou de construction, qui sont soumis au Conseil des Sites de Corse ou à la Commission Territoriale de la Préservation des espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CTPENAF), qu'il copréside. Il s'agit alors de note d'analyse des projets, mais également des travaux sur des chartes d'intégration des projets, sur les modèles de présentation de projets, ou encore plus largement, sur le règlement intérieur de ces commissions (objet et fonctionnement).

En outre, l'AUE est régulièrement sollicitée pour toute question relative au PADDUC, qu'il s'agisse de son application et sa mise en œuvre, dans le cadre par exemple d'interrogations quant à la faisabilité de certains projets ou de l'évolution de certaines politiques portées par la Collectivité (aide aux communes, comité de massif, politique de la ville...), ou de ses évolutions éventuelles qui pourraient être rendues faisables, souhaitables ou nécessaires compte tenu des changements législatifs, réglementaires ou de contexte, intervenus depuis son approbation, ou encore du contentieux qu'il génère.



Comme chaque année, en 2021, le travail d'appui technique à la Collectivité de Corse a consisté à :

- 1 **Contribuer à la défense juridique du PADDUC**, en particulier de sa modification n°1 relative aux espaces stratégiques agricoles, en fournissant des éléments techniques et cartographiques pour enrichir les mémoires en défense présentés au Tribunal Administratif ;
- 2 **Fournir des analyses des projets de documents d'urbanisme en cours d'élaboration et à proposer des projets d'avis sur les documents arrêtés ;**
- 3 **Produire également des analyses des projets de documents d'urbanisme, d'aménagement ou de construction** pour éclairer sa position en Conseil des Sites et en Commission Territoriale de Préservation des Espaces Naturels et Forestiers, tant sur des projets de construction, que d'aménagement, ou encore de documents d'urbanisme (et parties de documents d'urbanisme : espaces boisés classés, étude de discontinuité) ;
- 4 **Produire des analyses et supports de présentation concernant les évolutions législatives passées et à venir** susceptible d'impacter le droit des sols en Corse (loi ELAN, loi Climat et Résilience)



AU TOTAL, ACTIVITÉ S'EST TRADUITE PAR :

- La rédaction de 6 propositions d'avis de la Collectivité de Corse sur des projets de Plan Locaux d'Urbanisme dans le cadre de son rôle de Personne Publique Associée à leur élaboration.
- La participation à 4 réunions de Personnes Publiques Associées (voisin de 2020 mais en baisse sensible par rapport à 2019)
- La participation à 5 réunions de la CTPENAF : 12 documents d'urbanisme (6 PLU, 6 cartes communales) et 99 autorisations d'urbanisme analysés ;
- La participation à 10 réunions du Conseil des Sites traitant principalement d'autorisations d'urbanisme (entre 15 et 20 par séance) et de dossier d'Espaces Boisés Classés.

6 propositions d'avis

4 réunions de PPA

5 réunions de la CTPENAF

12 documents d'urbanisme analysés

99 autorisations d'urbanisme analysées

10 réunions du Conseil des Sites



En 2017, la déclinaison territoriale du PADDUC a fait l'objet d'une Délibération de l'Assemblée de Corse relative à la mise en place d'une politique opérationnelle en matière de foncier, de logement et d'aménagement à l'échelle territoriale.

Elle fixe notamment 4 grands objectifs :

- 1 L'élaboration de programmations territoriales intégrées à l'échelle de micro-régions / bassins de vie, dans le cadre de démarches copilotées par les intercommunalités et la Collectivité de Corse, et animées par l'AUE. Il s'agit d'identifier les grands équipements publics, les hypothèses de développement urbain, les besoins en logement, le foncier (y compris foncier productif, agricole, forestier ou économique), les aménagements énergétiques et tout ce qui concerne la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Ces programmations doivent servir de base à la contractualisation financière entre la Collectivité de Corse et les intercommunalités.
- 2 La réalisation d'études à caractère macroéconomique (flux de revenus sur les territoires, enjeux du foncier et du logement, etc...)
- 3 La réalisation d'études de faisabilité de certaines solutions techniques et organisationnelles prévues dans le PADDUC (voie ferrée orientale, mobilité maritime).
- 4 L'engagement de projets d'aménagement urbain d'ensemble sur les secteurs d'enjeux régionaux.

L'ÉLABORATION DES PROJETS

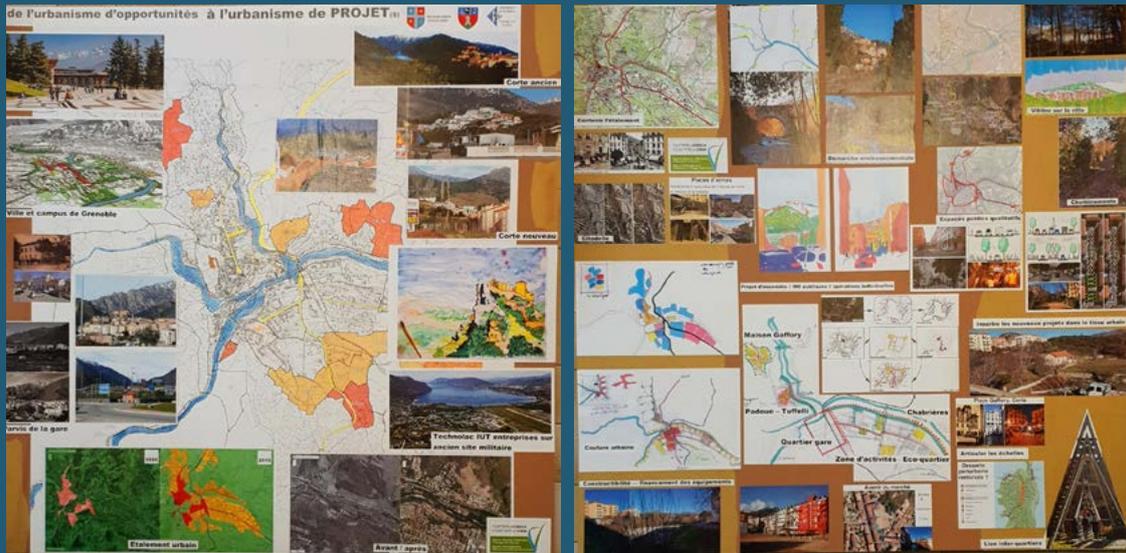
DE TERRITOIRES INTÉGRÉS

L'année 2019 avait marqué l'engagement concret des démarches de coopération entre la CdC et le bloc communal pour la préparation des programmations territoriales intégrées via des réunions et ateliers de travail baptisés « Ghjurnate per l'acconicu di i Tarritorii ». Ces dernières ont toutefois dû être suspendues depuis 2020 du fait de la crise sanitaire et du réexamen des objectifs de la politique de contractualisation de la collectivité de Corse.

En 2021, l'activité de l'Agence s'est concentrée sur l'accompagnement :

- d'une opération d'aménagement d'ensemble de préfiguration portée par la commune de Corte ;
- d'une étude de faisabilité d'infrastructure majeure concernant la voie ferrée orientale.

Commune de Corti



L'AUE accompagne le projet d'aménagement urbain d'ensemble de Corti

En 2021, le travail de déclinaison du PADDUC s'est essentiellement concentré sur l'accompagnement de l'émergence d'un projet d'aménagement urbain d'ensemble sur la commune de Corti répondant aux orientations du PADDUC pour le secteur d'enjeu régional. Il a fait l'objet d'une contractualisation « **Opération de Revitalisation du Territoire** » (ORT) et « **Petites villes de demain** » en 2021. Cet accompagnement, dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, a fait l'objet d'un marché public de prestations intellectuelles passé fin 2021.

Dans ce cadre l'AUE assiste la maîtrise d'ouvrage communale dans l'objectif de réaliser un travail de conception urbaine et de programmation afin d'articuler l'ensemble des actions, à différentes échelles, envisagées dans le cadre de l'ORT. De cette mission découleront, soit **des interventions en travaux** (espaces publics, voies et cheminements, équipements de superstructures, etc), soit **des opérations d'aménagement** intégrées sur les secteurs présentant des potentialités foncières significatives. Dans le cadre de cet accompagnement, la commune a récemment désigné le groupement de prestataires qui sera chargé de la programmation urbaine et de la conception du projet global.

■ *Poursuite et achèvement de l'étude de rétablissement de la ligne ferroviaire Bastia/Bonifaziu*

Cette étude a vocation, d'une part, à **éclairer et préparer la décision de programmation financière à moyen et long terme de cet investissement structurant** pour le développement de la côte orientale. D'autre part, elle doit permettre d'**éclairer les choix d'aménagement urbain des communes potentiellement traversées ou desservies.**

■ *Contribution à la « stratégie d'investissement du PTIC dans le champ de l'aménagement urbain »*

L'action de l'AUE a consisté, d'une part, à **produire des notes d'opportunité et de faisabilité de certaines opérations ou programmes de travaux** (vélo-routes et voies vertes, réseau de tiers lieu...) ; à contribuer à la **rédaction de certaines propositions émanant des services de la CdC** (direction des transports notamment sur les aménagements ferroviaires) ; et, d'autre part, à **proposer l'inscription sur le PTIC d'un vaste programme d'opérations d'aménagement intégré sur les secteurs d'enjeux régionaux**, en deux grandes phases :

une phase d'initialisation/préfiguration (études) qui doit permettre d'évaluer les besoins de financement public pour équilibrer les bilans de ces opérations ;

une phase de mise en œuvre après arbitrage des financements alloués.

Ce travail a pu en partie contribuer à la décision de l'État d'abonder le bilan de l'ORT de Corti avec des crédits du PTIC.



LA PRÉFIGURATION DE L'AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL

DES SECTEURS D'ENJEUX RÉGIONAUX

À une échelle plus opérationnelle, au niveau des Secteurs d'Enjeux Régionaux notamment, il s'agit d'initier des opérations d'aménagement opérationnel. **L'objectif est de faire émerger et concevoir des projets d'aménagement d'ensemble avec les intercommunalités et communes concernées**, avec définition du contenu, des périmètres, du programme d'infrastructures, du

financement des équipements, des conditions de l'action foncière publique préalable, des procédures opérationnelles envisageables y compris celles nécessitant une évolution législative (Projets Intérêts Majeurs, Contrat Développement Équilibré), ainsi que des modalités d'une gouvernance de ces opérations partagée entre les différents niveaux de collectivités.

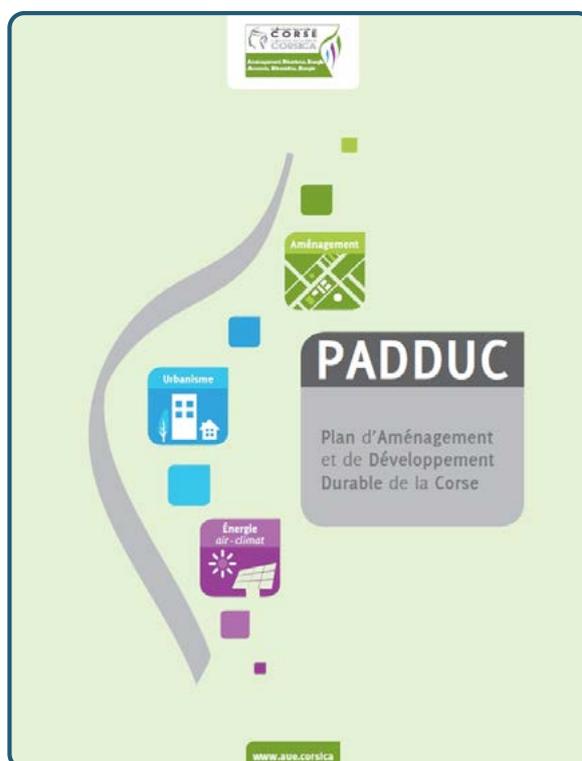
APPUI À LA MISE EN COHÉRENCE DES POLITIQUES TRANSVERSALES

DE LA CdC AVEC LES ORIENTATIONS DU PADDUC ET LE CONTENU

DES PROJETS DE TERRITOIRES INTÉGRÉS

Il s'agit en particulier de contribuer au dénouement du « noeud gordien » identifié dans le PADDUC relatif à la « prise en compte des effets paradoxaux », en commençant par recenser l'ensemble des thématiques territoriales et champs d'actions de la puissance publique susceptibles d'induire des effets contre-productifs au regard des objectifs du PADDUC (dispositifs de soutien aux entreprises ou aux territoires, programmes d'infrastructures, etc), à toutes les échelles.

Depuis fin 2019, la suspension de la démarche d'élaboration des projets de territoire intégrés n'a pas permis d'avancée notable dans le domaine de l'articulation entre les grands investissements ou politiques publiques de la CdC (exemple : investissements hydrauliques, routiers, etc) et les projets de développement locaux. La contribution à la mise en cohérence des politiques et projets de la CdC avec les orientations du PADDUC a principalement porté sur la poursuite de l'étude du projet ferroviaire en plaine orientale.



L'AUE s'engage à faire de la Corse une référence en matière de transition écologique. Pour faire face aux bouleversements climatiques, à l'appauvrissement des ressources, et permettre à chaque Corse de mieux vivre sur sa terre, l'Agence élabore et met en œuvre des stratégies et des actions innovantes qui visent à préserver et développer notre territoire. La capacité de ses équipes à anticiper, innover, recueillir et analyser des données, conduire des travaux d'observation, permet à l'AUE de préparer l'autonomie énergétique et l'utilisation raisonnée de nos ressources aux horizons 2040 et 2050.

En matière d'analyse et de prospective l'Agence héberge ainsi un **Observatoire des Marchés Fonciers et Immobiliers**. Créé le 30 juin 2011 par l'Assemblée de Corse, et animé par l'équipe de la Direction déléguée à l'Aménagement du Territoire, il permet d'améliorer la connaissance et donc d'éclairer les choix des élus.



À CE TITRE L'AGENCE ASSURE LA MISE EN ŒUVRE DES 2 GRANDS OBJECTIFS SUIVANTS :

1 Acquérir et mettre en forme des données stratégiques :

- sur la **fréquentation des sites touristiques** et le **potentiel de développement de l'offre** (notion des sites d'intérêts régionaux et modalités de mise en tourisme à concevoir),
- sur la **mobilité et les transports** : enquête déplacements des ménages, enquête sur la mobilité présentielle (haute saison),
- sur les **marchés fonciers et immobiliers**, en particulier le logement,
- sur les **flux de marchandises** afin d'évaluer les besoins et potentialités d'organisation des filières logistiques,
- sur la **consommation énergétique infra-territoriale** pour l'ensemble des secteurs d'activités.

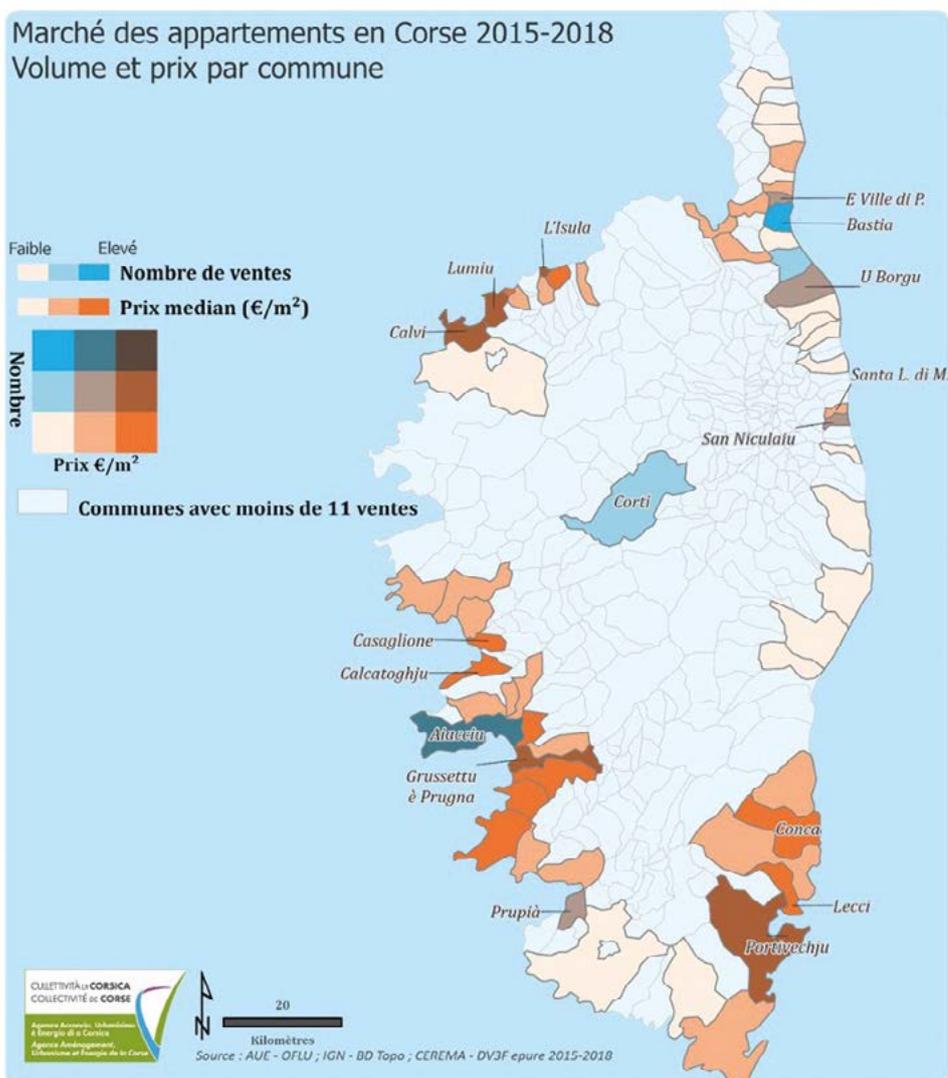
2 Débuter l'élaboration d'un modèle du fonctionnement du territoire insulaire en termes de flux physiques :

Il s'agira de collecter des informations afin de pouvoir bâtir des hypothèses de modélisation du fonctionnement du territoire : représentation élémentaire de la structure territoriale, des flux de matière et d'énergie entre les différents éléments, identification des principales variables susceptibles d'influencer ces flux, identifiant des coefficients, calibrage et calage du modèle, étude de sensibilité, etc.

MISE À JOUR DE LA BASE DE DONNÉES DV3F FOURNIE PAR LE CEREMA

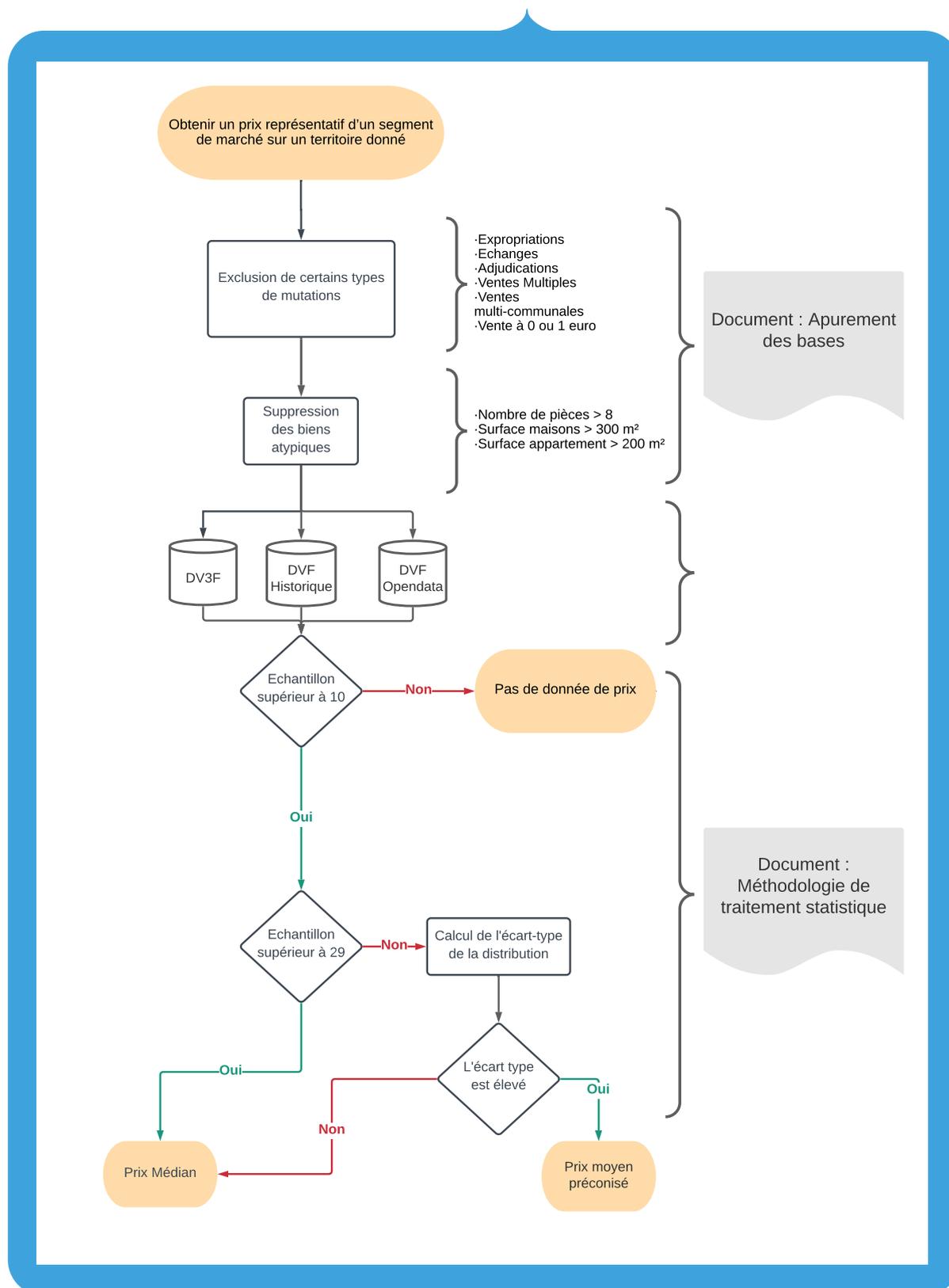
Cette base recense l'ensemble des mutations intervenues au cours des 5 dernières années sur l'ensemble des biens, qu'il s'agisse de logements, de locaux d'activités ou de terrains. Elle est issue d'un croisement entre les fichiers des données de valeurs foncières (DVF) et des fichiers fonciers produits par la Direction Générale des Finances Publiques. Cette dernière acquisition permet à l'Agence de disposer des données couvrant la période 2010-2019.

La carte ci-dessous illustre le type de traitements qui peuvent être tirés de ces données. Dans le cas présent, il s'agit d'une représentation croisée du volume et du prix médian des ventes d'appartements par commune.



Par ailleurs, l'AUE a animé un atelier dans le cadre du LIFTI (Laboratoire d'initiatives foncières et territoriales innovantes). Cet atelier, regroupant différents acteurs publics ou privés au niveau national, était consacré à la qualité et la qualification de la donnée et des marchés, et plus spécifiquement à la consolidation des indicateurs de prix dans DVF.

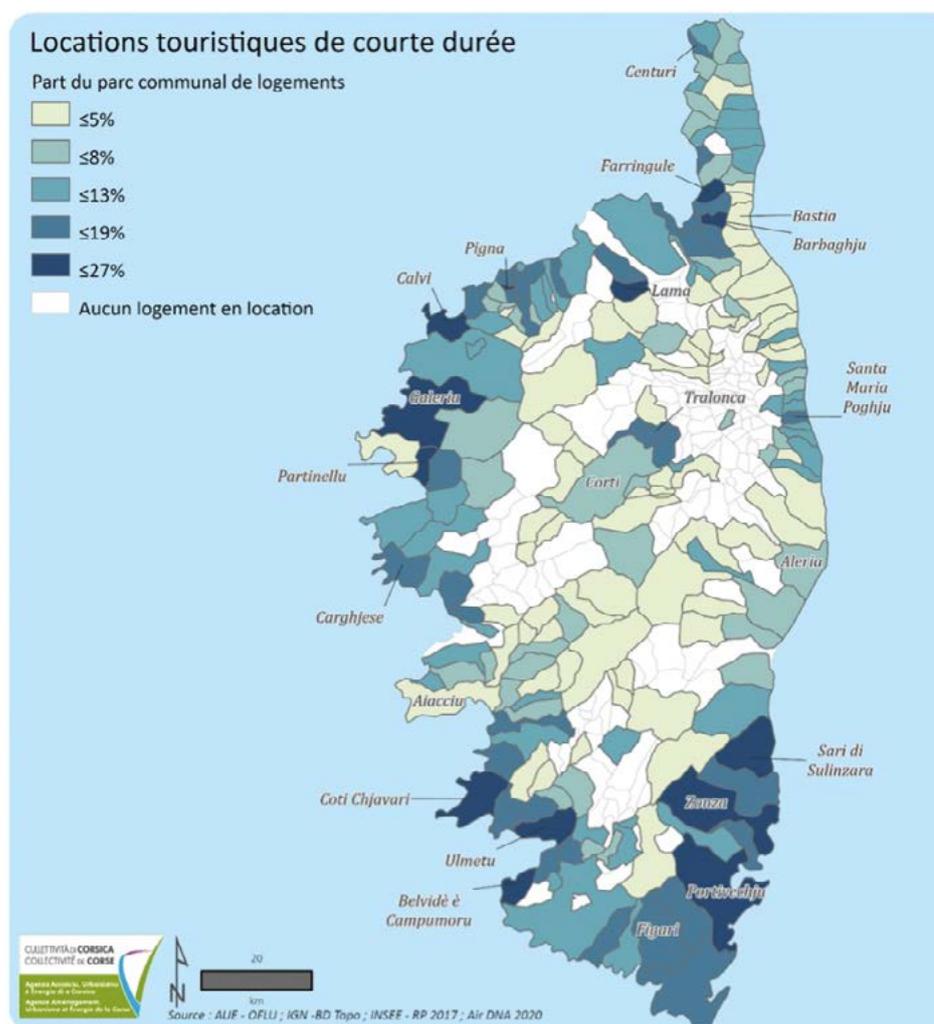
Ce travail a débouché sur une méthodologie partagée de consolidation des indicateurs de prix du logement. Elle est synthétisée dans le logigramme ci-dessous.



ACQUISITION DE DONNÉES RELATIVES AUX LOCATIONS TOURISTIQUES DE COURTE DURÉE

L'Agence a acquis un ensemble de données relatives aux locations touristiques de courte durée (AirBnB, Aritel, etc.) auprès de la société AIRDNA. Ces données portant sur la période 2016-2020 apportent des informations sur le nombre et la qualité des logements proposé à la location, les durées de location, les revenus qui en sont tirés, la qualité des propriétaires et des locataires.

La carte ci-après illustre la manière dont ces locations se répartissent sur le sur le territoire insulaire (en part du parc de logements communal).



Ces différents éléments doivent contribuer à approfondir l'analyse que l'on peut faire sur les évolutions des marchés du logement en Corse. À cet effet, un partenariat est en cours de construction entre l'AUE, l'ATC, la DREAL et l'INSEE.



LA MÉTHODOLOGIE DE L'ANALYSE

GLOBALE DU PADDUC À 6 ANS

L'année 2021 aura été marquée, en ce qui concerne le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC), par le commencement de son analyse globale en vue d'une possible modification ou d'une éventuelle révision de celui-ci.

Pour accomplir cette tâche, l'Assemblée de Corse a approuvé lors de la session des 18-19 novembre 2021 un rapport visant à définir le périmètre de l'analyse globale, les champs de l'évaluation, l'organisation du travail et à établir un calendrier prévisionnel (Rapport n°2021/02/401).

Le déclenchement de cette évaluation générale répond à une disposition du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit d'enclencher une « analyse globale » tous les six ans, notamment en matière d'environnement (L.4424-14-II du CGCT). L'Assemblée de Corse s'est ainsi emparée de ce thème en 2021, six ans après l'adoption définitive du PADDUC. Cette démarche se situe dans la perspective d'origine du PADDUC, conçu comme un document pouvant s'adapter à un nouveau contexte et à de nouvelles exigences.

Ce diagnostic se distingue des rapports de suivi et d'évaluation du PADDUC déjà présentés en 2017 et 2020 à l'Assemblée de Corse non seulement en ce qu'il peut enclencher une procédure de révision, mais également par l'implication de tous les acteurs concernés permettant d'aboutir à un document de synthèse soumis à approbation. Cette démarche participative fait écho à l'élaboration du PADDUC.

L'analyse globale prendra appui sur les objectifs se trouvant dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (livret II du PADDUC) mais aussi sur le Schéma d'Aménagement Territorial

(livret III du PADDUC) qui constitue la traduction spatiale de certaines orientations stratégiques, et cherchera à évaluer leur degré de concrétisation et les éventuelles difficultés rencontrées. La cohésion interne du document sera également appréciée, et une approche juridique sera produite.

L'analyse sera effectuée sous le co-pilotage de la Direction Générale Adjointe en charge de l'Aménagement et du Développement des Territoires de la Collectivité de Corse et de l'AUE.

La procédure d'analyse globale sera conduite en y associant les directions de la Collectivité de Corse, et les Agences et Offices. Des acteurs extérieurs sont invités à participer à cette co-construction (services de l'État, associations de défense de l'environnement, élus, chambres consulaires, etc.).

Au cours de la même session de novembre 2021, l'Assemblée de Corse a approuvé une nouvelle structure, le Conseil de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la Corse. Une des premières missions de ce Conseil consistera en la participation à l'analyse globale du PADDUC.

Le calendrier prévoit que le Conseil Exécutif soumettra à l'Assemblée de Corse l'analyse globale au mois de mai 2022.

Il est prévu que la décision de maintien, de modification ou de mise en révision du PADDUC fera l'objet d'une délibération de l'Assemblée de Corse.

Le Conseil de l'Aménagement et de l'Urbanisme de Corse (CAUC) est créé par délibération de l'Assemblée de Corse

Cette instance dont la création a été adoptée le 19 novembre par les Conseillers Territoriaux constituera un lieu d'échange, de dialogue et de réflexion en matière d'Aménagement et d'Urbanisme.

S'il existe déjà de nombreux lieux d'échanges au sein desquels les questions d'urbanisme et d'aménagement sont régulièrement discutées, aucun ne permet aujourd'hui de réunir l'ensemble des parties prenantes, dans leurs diversités, au sein d'une seule et même instance.

Placée au cœur de l'action publique, la concertation est devenue une étape indispensable pour garantir l'acceptabilité,

réduire les incompréhensions et lever les blocages inhérents à l'élaboration de documents de planification ou à la réalisation d'opérations d'aménagement.

L'appropriation pleine et entière du PADDUC nécessite de traduire cette complexité de textes en projet de société. Cette nécessaire ambition implique de disposer d'une entité ayant vocation à partager les expériences, à mobiliser les connaissances et à associer les compétences, pour les mettre toutes au service de l'intérêt général.

LA NÉCESSAIRE CRÉATION D'UNE INSTANCE DE DÉBAT EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

À partir de l'expérience acquise depuis près de 20 ans dans le domaine des politiques de l'énergie, de l'air et du climat, il est apparu pertinent de mettre en place, pour faciliter la réflexion collective dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, une instance permanente inspirée du Conseil de l'Énergie, de l'Air et du Climat. Le CEAC avait été conçu comme un cadre de concertation et d'échanges constructifs en vue de la formulation d'orientations stratégiques en matière de politique énergétique. Il s'est révélé indispensable pour reconstruire le Plan Énergétique de la Corse après la crise de 2005, en réussissant à trouver un consensus après plusieurs mois d'échange. Cette culture du consensus anime encore aujourd'hui tous les membres du CEAC et permet un travail objectif et constructif notamment dans le cadre de l'élaboration et de révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

De surcroît, la Collectivité de Corse sera prochainement appelée à mener des démarches importantes dans le champ de ses compétences « régaliennes », en particulier l'analyse des effets du PADDUC au terme de la période de 6 ans suivant son approbation, avant de décider du son maintien ou de son évolution (modification, révision).

En l'absence de lieu de débat et de proposition adapté, le risque de voir les sujets traités revêtir un caractère polémique est tout aussi présent en 2021 dans le domaine de l'aménagement et urbanisme qu'en 2005 dans le domaine de l'énergie, ce qui tend à confirmer l'intérêt de disposer d'un cénacle dédié à la réflexion et à la discussion dans ce domaine.

UNE COMPOSITION DU CAUC DIVERSIFIÉE

Présidé par le Président du Conseil Exécutif de Corse, le CAUC est composé de membres de droit, de membres associés et de membres invités.

LE MEMBRES DE DROITS :

- M. le Président du Conseil exécutif de Corse
- Les Conseillers exécutifs de Corse
- Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse
- Un représentant de chaque groupe politique de l'Assemblée de Corse
- Mme la Présidente du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse
- Un représentant désigné par l'Assemblea di a Giuventù
- Deux représentants de la Chambre des Territoires issus du collège des Maires/EPCI
- Un représentant désigné par l'Association des Maires du Pumontu
- Un représentant désigné par l'Association des Maires du Cismonte

LES MEMBRES ASSOCIÉS :

- M. le Préfet de Corse
- M./Mme le Directeur/la Directrice Général(e) des Services de la Collectivité de Corse
- M. le DREAL
- M. le DDTM
- M. le DRAAF
- M. le DGALN
- M. le Directeur régional de l'INSEE
- M. le Directeur de l'AUE
- Mme la Directrice de l'OFC
- M. le Directeur de l'OEHC
- M. le Directeur de l'ODARC
- M. le Directeur de l'ADEC
- M. le Directeur de l'OTC M. le Directeur de l'ATC
- Mme la Directrice Générale Adjointe en charge de l'aménagement et du développement des territoires de la Collectivité de Corse

LES MEMBRES INVITÉS :

- Un représentant de la Chambre régionale d'agriculture
- Un représentant de la Chambre régionale des métiers
- Un représentant de la Chambre régionale de commerce et d'industrie
- Un représentant de chacun des syndicats d'agriculteur
- Un représentant de chacune des associations déclarées de protection de l'environnement
- Un représentant de chaque association déclarée d'usagers et de consommateurs
- Un représentant de la SAFER
- Un représentant du PNRC
- Un représentant du GIRTEC
- Un représentant de la FNAIM
- Un représentant du CAUE Un représentant de l'Ordre des Architectes en Corse
- M. le Directeur régional de la Banque des Territoires

LES MISSIONS DU CONSEIL DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME DE CORSE :

ÉCHANGE DIALOGUE RÉFLEXION



Le CAUC sera chargé notamment de :

- **Échanger et dialoguer sur les problématiques et les enjeux de la planification à l'échelle territoriale,** notamment dans le cadre du suivi et de l'évaluation du Plan d'Aménagement, de Développement Durable de la Corse (PADDUC) ;
- **Favoriser l'échange d'informations entre les différentes parties concernées** afin de faciliter la compréhension par le plus grand nombre du fonctionnement des institutions, des lois et règlements applicables, et des enjeux en termes d'environnement, de qualité urbaine et de finances publiques associés aux champs de l'aménagement et de l'urbanisme en Corse ;
- **Conduire des réflexions en matière d'aménagement et d'urbanisme** afin de faciliter l'harmonisation des prévisions et décisions d'utilisation de l'espace.
- **Participer à l'exercice de prospective territoriale** et à l'effort d'anticipation des grands défis à relever à moyen et long terme en s'appuyant notamment sur l'observatoire des marchés fonciers et immobiliers hébergé à l'Agence d'Aménagement durable d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse.



www.aue.corsica



**Agence d'Aménagement durable,
d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse**

5 rue Prosper Mérimée - CS 40001,
20181 Ajaccio Cedex 1

 **04 95 10 98 64**